



# Rapport d'activité 2024

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Logement et de  
l'Aménagement du territoire

# Table des matières

<b>1. Les instruments de l'aménagement du territoire pris en exécution de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire</b>	<b>4</b>	<b>CONVENTIONS DE COOPERATION TERRITORIALE ÉTAT-COMMUNES</b>	<b>37</b>
1.1. Programme directeur d'aménagement du territoire, PDAT	5	<b>LES ESPACES D' ACTIONS À DOMINANTE URBAINE ET PÉRI-URBAINE</b>	<b>37</b>
1.1.1. Travaux du groupe de travail interministériel chargé de l'élaboration du PDAT	15	3.1. Convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad	37
1.2. Plans directeurs sectoriels, PDS	15	3.2. Nordstad Entwicklungsgesellschaft Sàrl	41
1.2.1. PDS « primaires » : les PDS « zones d'activités économiques », « logement », « paysages » et « transport »	15	3.3. Forum Régional Centre	43
1.2.1.1. Commissions de suivi des PDS	15	3.4. Zone verte interurbaine	47
1.2.2. PDS « secondaires »	17	3.5. Luxembourg South-West	47
1.2.2.1. Plan directeur sectoriel « Lycées »	17	3.6. Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud	48
1.2.3. IB-Green – Industrial and Business Parks	18	<b>LES ESPACES D' ACTIONS À DOMINANTE RURALE</b>	<b>52</b>
1.3. Plans d'occupation du sol, POS	20	3.7. Convention de coopération territoriale État – Syndicat « De Réidener Kanton »	52
1.3.1. POS « Dépôt de munition de l'Armée » et POS « Champs de tir de l'Armée »	20	3.8. Convention de coopération territoriale État – Syndicat « Wiltz et alentours »	54
1.3.2. POS « Sportlycée »	20	3.9. Les espaces ruraux et parcs naturels	57
1.3.3. POS « Aéroport et environs »	21	3.10. Suivi des activités des parcs naturels	59
1.3.4. POS « CIS Nordstad »	23	3.10.1. Parc naturel de la Haute-Sûre, PNHS	59
<b>2. Politique urbaine et développement urbain</b>	<b>25</b>	3.10.2. Parc naturel de l'Our, PNO	61
2.1. Cellule Nationale d'Information pour la Politique Urbaine, CIPU	26	3.10.3. Parc naturel et Geopark Mëllerdall, PNGM	61
2.2. Planungshandbuch – guide pour une meilleure qualité urbaine	29	3.10.4. Parc naturel germano-luxembourgeois	62
2.3. Coopération avec la Klimaagence	30	<b>4. L'observation et la prospective territoriale</b>	<b>63</b>
2.4. Commission d'aménagement	30	4.1. Observatoire du développement spatial, ODS	64
2.5. Plateforme digitale BiBe	31	4.2. Système d'information géographique du DATer, SIG-DATer	64
2.6. Pôle d'échange Erpeldange-sur-Sûre	32	<b>5. Les autres champs d'action nationaux</b>	<b>67</b>
2.7. Élaboration d'un « Masterplan » pour la reconversion de la zone commerciale de Foetz	33	5.1. Conseil supérieur de l'aménagement du territoire, CSAT	68
2.8. Centre urbain de Walferdange	33	5.2. Études d'impact environnemental, EIE	68
2.9. Projet de développement Quartier Metzschmelz	33	5.3. Comité de pilotage du Centre écologique « Parc Housen »	68
2.10. Crassier Terres Rouges	34	5.4. Conceptualisation d'un tiers-lieu public en milieu rural	69
<b>3. Développement régional</b>	<b>36</b>		

<b>6. La coopération intergouvernementale européenne et internationale</b>	<b>70</b>	<b>8. Les programmes de la coopération territoriale européenne</b>	<b>95</b>
6.1. La cohésion territoriale au niveau européen	71	8.1. Politique de cohésion au niveau européen	96
6.2. L'action pilote « Analyse des impacts des réglementations européennes sur différents territoires »	72	8.2. Actions de communication	97
6.3. La politique urbaine au niveau européen	73	8.3. Interreg V A Grande Région 2021-2027	99
6.4. Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE	74	8.4. Interreg transnational North-West-Europe 2021-2027	102
6.5. Comité interministériel de coordination de la politique européenne, CICPE	77	8.5. Interreg Europe 2021-2027	103
6.6. Les structures pour la mise en œuvre de la coopération territoriale	77	8.6. INTERACT	104
<b>7. La coopération transfrontalière</b>	<b>79</b>	8.7. ESPON	105
7.1. La coopération multilatérale au niveau de la Grande Région	80	8.8. URBACT	110
7.1.1. Comité de coordination du développement territorial, CCDT	80	8.9. BRIDGEforEU - European Cross Border Mechanism, ECBM	111
7.1.2. Système d'information géographique pour la Grande Région, SIG-GR	80	8.10. Nouveau Bauhaus européen, NBE	111
7.1.3. Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière, CIG	82	8.11. Just Transition Fund, JTF	112
7.1.4. Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière, CICT	82	<b>9. La formation et la coopération universitaire</b>	<b>113</b>
7.1.5. Mission opérationnelle transfrontalière, MOT	83	9.1. Formation continue	114
7.1.6. GECT Alzette-Belval	83	9.2. Master in Geography and Spatial Planning	114
7.1.7. Entwicklungskonzept Oberes Moseltal, EOM	85	9.3. Formation Syvicol aux nouveaux élus	114
7.1.8. Coopération des parcs naturels Mëlldall-Our-Südeifel	89	<b>10. La cellule de facilitation urbanisme et environnement, CFUE</b>	<b>115</b>
7.1.9. Zones fonctionnelles transfrontalières	90	10.1. Accélérer la création de logements abordables grâce à des nouveaux modèles de gouvernance et un accompagnement rapproché des projets	116
7.2. La coopération au niveau de l'Union du Benelux	94	10.2. « Méi, a méi séier bauen – la simplification administrative en marche »	118
		10.3. Consultation nationale « Einfach, séier, erneierbar »	119
		10.4. Implémentation du Règlement (UE) pour une industrie « zéro net »	120
		10.5. Implémentation de la Directive en matière d'énergies renouvelables (RED)	121
		10.6. Projets d'intérêt communs suivant le règlement (UE) n°2022/869	121

**Les instru-  
ments de l'amé-  
nagement du  
territoire pris  
en exécution de  
la loi modifiée  
du 17 avril 2018  
concernant  
l'aménagement  
du territoire**

**01**

## 1.1. Programme directeur d'aménagement du territoire, PDAT

Le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) est l'un des principaux instruments de la politique d'aménagement du territoire au Grand-Duché de Luxembourg et constitue un cadre pour son développement territorial. Son rôle est de soumettre des orientations stratégiques concrètes pour accompagner les acteurs de la planification territoriale et coordonner toute action transversale et intersectorielle entre les administrations gouvernementales et communales ayant un impact sur le territoire luxembourgeois. Le PDAT vise à améliorer la qualité de vie à travers le développement cohérent, structuré et durable du pays.

Le PDAT adopté par le Gouvernement le 21 juin 2023, définit la stratégie du Gouvernement pour un développement territorial du Grand-Duché de Luxembourg à l'horizon 2035-2050 avec trois grands objectifs, à savoir :

- ▶ la concentration du développement aux endroits les plus appropriés,
- ▶ la réduction de l'artificialisation du sol et
- ▶ le renforcement de la consultation transfrontalière qui prend une toute nouvelle place dans le PDAT au vu de l'interdépendance grandissante du Grand-Duché de Luxembourg au sein de la Grande Région.

Le PDAT, en tant que vision prospective, volontariste et ambitieuse, apporte une réponse territoriale aux nombreux défis auxquels fait face le territoire et la société luxembourgeoise tels que le réchauffement climatique, la crise énergétique, la dégradation de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, les croissances démographique et économique. Il s'agit donc d'adapter et de repenser l'aménagement du territoire pour permettre la transition écologique et territoriale du pays.

Dans le contexte des tendances de développement territorial observées et d'urgence climatique, le PDAT a l'ambition de proposer une stratégie territoriale qui garantit la mise en application de la transition écologique du territoire et permet de

contribuer à la poursuite d'une qualité de vie optimale des citoyens. Pour ce faire, le PDAT s'inscrit dans la continuité des politiques et des stratégies nationales, européennes (Agenda territorial 2030, Charte de Leipzig, Pacte Vert de l'Union européenne) et internationales (Objectifs du Développement durable des Nations unies).



 Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT)

### Quatre principes directeurs posent le cadre pour les trois objectifs politiques du PDAT

Dans le respect de l'intérêt général, la politique d'aménagement du territoire doit prendre en compte les attentes et besoins exprimés par les citoyens: elle se doit donc de développer des concepts répondant au mieux à ces attentes citoyennes afin de proposer des stratégies territoriales cohérentes, compréhensibles et viables. Le PDAT ambitionne ainsi de contribuer à la nécessité publique et au bien commun pour l'ensemble de la population et pour toutes les parties du territoire national.

Il est confronté au défi de préparer la mise en œuvre de la transition écologique du territoire luxembourgeois selon des principes définis à la lumière de l'urgence climatique, de la bio-capacité du pays, de son empreinte écologique et de son potentiel économique, social et territorial, sans pour autant bouleverser les acquis économiques et sociaux.

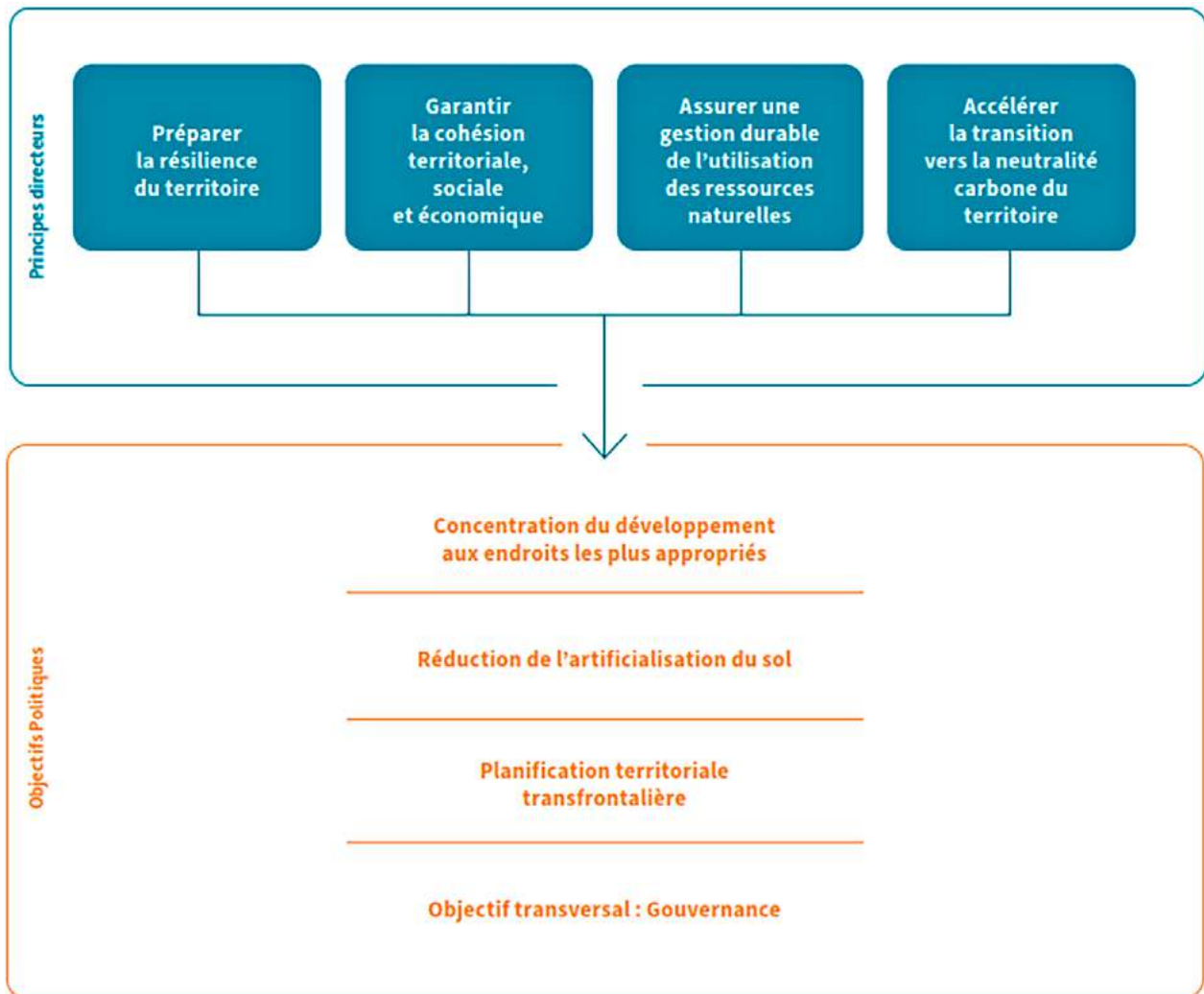


Schéma des principes directeurs et objectifs politiques - © DATer

La coordination des politiques publiques et l'accompagnement des collectivités territoriales pour une meilleure localisation des lieux et espaces accueillant des fonctions essentielles se trouvent au cœur de la politique d'aménagement du territoire.

### Objectif politique 1 Concentration du développement aux endroits les plus appropriés

Il s'agit notamment de:

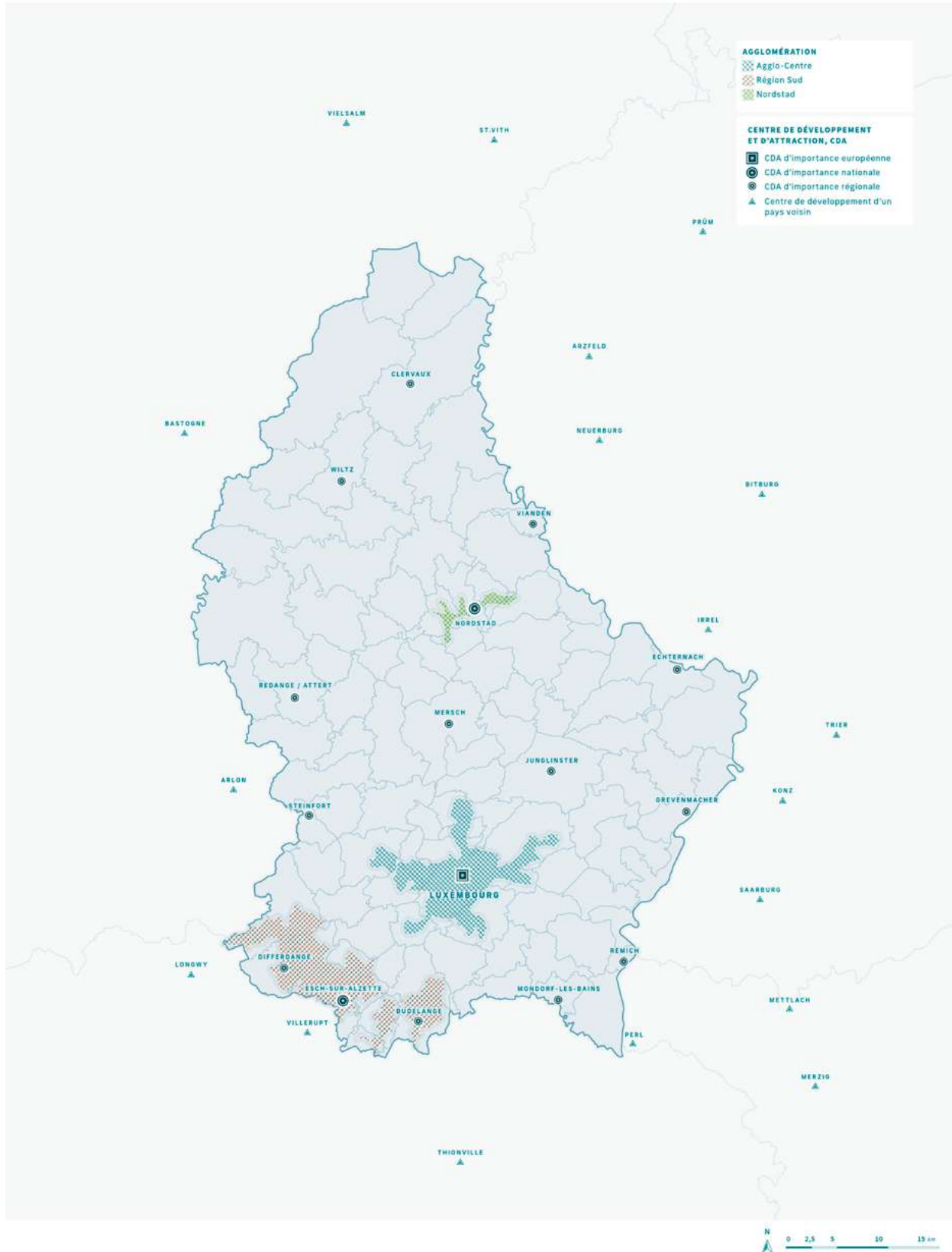
- ▶ faciliter l'accès aux services;
- ▶ anticiper et réduire les besoins en mobilité;
- ▶ anticiper les besoins en équipements et infrastructures publics.

Savoir aujourd'hui où aura lieu le développement de demain permet aux différentes politiques sectorielles de mener une planification anticipative en termes infrastructurels et plus efficiente en termes financiers. Cette approche volontariste du développement territorial et une coordination intersectorielle renforcée permettent de mener une politique anticipative en matière de recherche de sites et d'acquisition de terrains.

Cet objectif est mis en œuvre à travers:

- ▶ une armature urbaine basée sur des CDA et une typologie des territoires et
- ▶ une répartition de la population et de l'emploi conforme à l'armature urbaine.

## ARMATURE URBAINE



## Objectif politique 2 Réduction de l'artificialisation du sol

La notion d'artificialisation du sol traduit le processus par lequel des surfaces sont retirées de leur état naturel, agricole ou forestier. Son observation repose sur des données d'utilisation des sols. Ainsi, les surfaces artificialisées incluent les sols bâtis à usage d'habitation (immeubles, maisons) ou à usage commercial (bureaux, usines, etc.), les sols revêtus ou stabilisés (routes, voies ferrées, aires de stationnement, ronds-points, etc.) et d'autres espaces non construits mais fortement modelés par l'activité humaine (chantiers, carrières, mines, décharges, etc.). Cette catégorie inclut également des espaces «verts» artificialisés (parcs et jardins urbains, équipements sportifs et de loisirs, etc.).

La réduction de l'artificialisation du sol permet :

- ▶ de diminuer les effets du dérèglement climatique;
- ▶ de préserver des surfaces agricoles et forestières;
- ▶ de diminuer les risques d'inondations;
- ▶ de préserver la biodiversité;
- ▶ de préserver des surfaces capables de séquestrer d'importantes quantités de CO<sub>2</sub>;
- ▶ de réduire l'étalement urbain.

Entre 2007 et 2018, l'artificialisation du sol luxembourgeois a été en moyenne de 0,46 hectare par jour. Compte tenu des projets et des planifications validées ou en cours d'exécution, y compris les plans directeurs sectoriels, le PDAT propose de réduire progressivement l'artificialisation du sol pour atteindre en 2035 0,25 hectare par jour en moyenne, puis tendre vers la zéro artificialisation nette à partir de 2050.

Pour mettre en œuvre le PDAT développe une nouvelle culture de planification qui ne vise pas à entraver le développement du pays mais plutôt de réduire l'impact sur le sol à travers la régénération urbaine, la multifonctionnalité et la gestion efficiente des ressources.

En outre, le PDAT introduit un seuil théorique maximum d'artificialisation du sol qui est basé sur un scénario dégressif linéaire national correspondant à une réduction progressive de la réduction de l'artificialisation du sol de l'ordre de 7 ha (valeur arrondie) par année pour passer de 180 ha en 2022 à 90 ha en 2035 puis finalement atteindre 0 ha à partir de 2050. Ce seuil théorique maximum national est ensuite ventilé aux communes et aux espaces d'action en fonction de l'armature urbaine.

## Objectif politique 3 Planification territoriale transfrontalière

L'espace fonctionnel de vie, de travail et de loisirs du pays est largement transfrontalier. Outre une économie débordant sur les territoires frontaliers et créant ainsi une interdépendance entre le pays et sa région fonctionnelle, les enjeux liés à la transition écologique du territoire et au réchauffement climatique ne peuvent être abordés et appréhendés par le Grand-Duché à lui tout seul.

Les objectifs définis par le PDAT à l'échelle nationale concernant la mise en œuvre de la protection des ressources naturelles et de la concentration des développements devraient être appliqués à l'échelle du territoire fonctionnel transfrontalier. Ce dernier doit donc être planifié comme un ensemble fonctionnel combinant intérêts sociaux, économiques et environnementaux.

Pour mettre en œuvre la planification territoriale transfrontalière, le PDAT préconise entre autres le développement de stratégies territoriales pour l'aire fonctionnelle transfrontalière et les zones fonctionnelles transfrontalières ainsi que la mise en place d'une consultation systématiquement des régions frontalières dans le cadre des documents de planification. Outre la planification territoriale en tant que telle, une gestion transfrontalière des disponibilités foncières et des ressources devrait également être visée.

## Objectif transversal Gouvernance

Le PDAT définit un objectif transversal concernant la gouvernance nécessaire à la mise en place de la politique d'aménagement du territoire en général et aux objectifs et stratégies du PDAT en particulier.

La Gouvernance se joue à plusieurs niveaux, horizontal (entre politiques sectorielles), verticales (Etat-communes), à l'échelle des bassins de vie et des aires fonctionnelles transfrontalières mais aussi à travers la participation citoyenne et l'observation territoriale (pour le suivi de la mise en œuvre du PDAT).

## Deux horizons temporels

Le PDAT2023 prévoit deux horizons temporels pour la mise en œuvre de ses objectifs: le premier s'étend de 2023 à 2035 et le deuxième s'étend de 2035 à 2050.

### Horizon temporel I: 2023 – 2035 Phase transitoire: initier l'inversion des tendances actuelles et provoquer un changement de paradigme

La première phase, qui correspond aux court et moyen terme de 2023 à 2035, doit faire office de phase de transition et contribuer à initier l'inversion des tendances et des cultures de développement non conformes aux objectifs et stratégies dans lesquels s'inscrit le PDAT. Il s'agira, au cours de ce cycle, de préciser et de valider les outils et instruments nécessaires à la mise en œuvre des objectifs du PDAT sur la base des pistes d'actions identifiées dans le chapitre 5. En parallèle, ce cycle permettra d'initier et de soutenir des projets pilotes en guise d'exemples concrets à même de fédérer des alliances avec divers acteurs politiques et civiques, en donnant le droit d'expérimenter et d'innover.

### Horizon temporel II: 2035 – 2050 Confirmer le changement de paradigme

Au cours de la seconde phase, de 2035 à 2050, les tendances en question seront progressivement inversées par la mise en œuvre des nouveaux outils, notamment législatifs et réglementaires, afin qu'ils soient applicables dès 2050 au plus tard.

La mise en œuvre du PDAT se fera dans le cadre d'un suivi rigoureux pour éviter que, dans les faits, la concrétisation des objectifs, de la stratégie et des outils proposés n'occasionne un blocage du futur développement du pays. Ce suivi permettra, le cas échéant, d'identifier les tendances en matière d'évolution et d'adapter par la suite les stratégies de développement territorial aux nouvelles circonstances.

### Des stratégies territoriales déclinées à différentes échelles

Pour mettre en œuvre les objectifs politiques précités, des stratégies territoriales ont été élaborées.

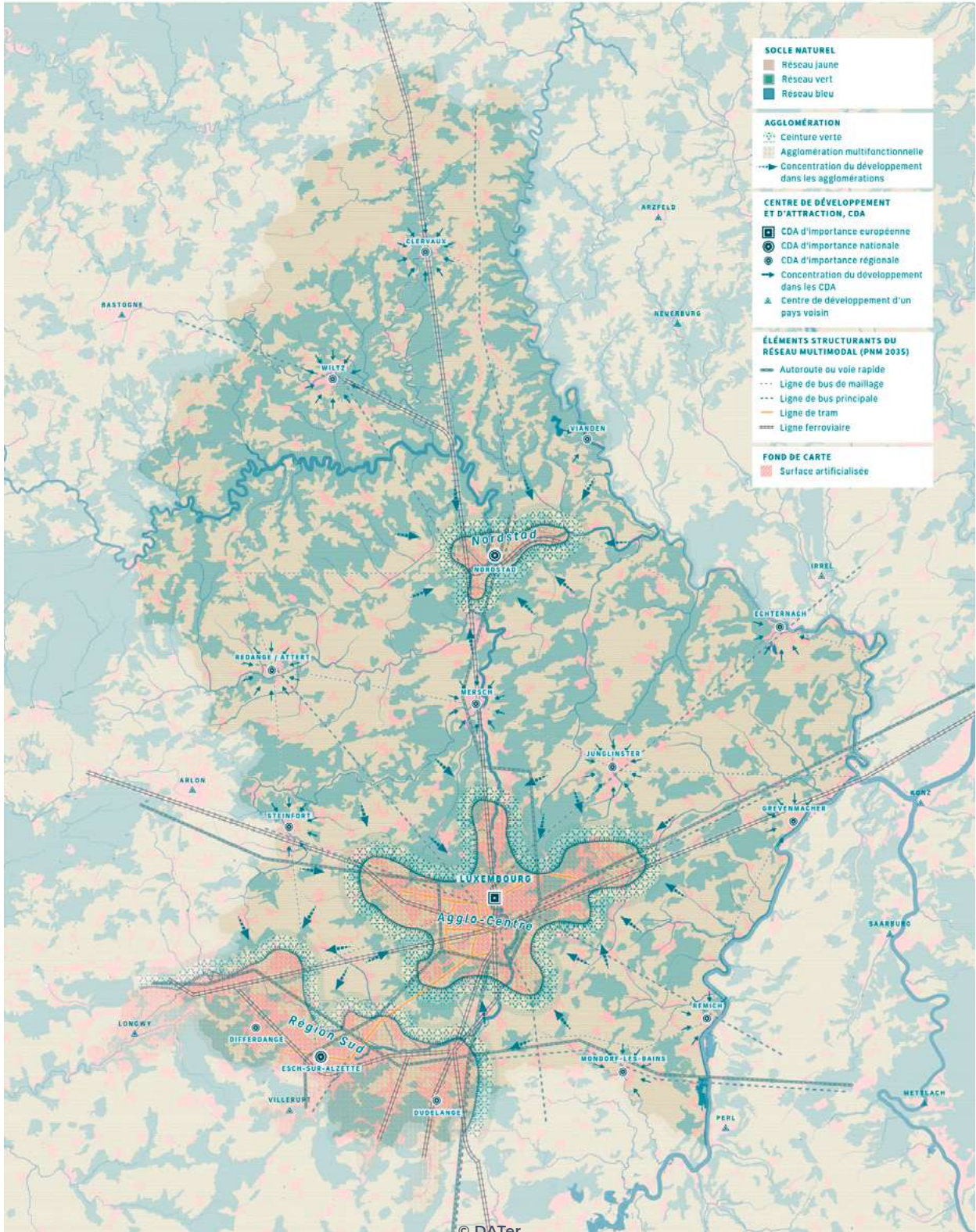
#### Stratégie territoriale nationale Le *Leitbild* 2050 pour un territoire résilient et décarboné

Toutes les réflexions ayant mené à l'élaboration des objectifs politiques et des stratégies à l'échelle nationale du PDAT sont autant d'éléments constitutifs d'un nouvel agencement territorial.

Sous forme de carte globale, le *Leitbild* 2050 illustre la vision pour un territoire décarboné et résilient à l'échelle nationale:

- ▶ Maillages bleu-vert-jaune.
- ▶ Concentration du développement par le biais de l'armature urbaine.
- ▶ Agglomérations entourées de ceintures vertes.
- ▶ Principales voies de communication avec mise en évidence des liaisons de transport public durable entre les principaux pôles de développement.

### LEITBILD 2050



© DATer

## Stratégie territoriale à l'échelle de la Grande Région

### L'aire fonctionnelle transfrontalière

L'aire fonctionnelle transfrontalière du Luxembourg constitue un espace fonctionnel et un bassin de vie et de travail d'environ 12 000 km<sup>2</sup> avec environ 2 millions d'habitants en 2021 et un nombre significatif d'actifs vers le Luxembourg (216.490 frontaliers en 2022).

Le PDAT ambitionne l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière pour cette aire fonctionnelle dont le périmètre reste toutefois à préciser. En effet, si jusqu'à présent la délimitation a principalement été établie soit sur la base d'approches politique et institutionnelle, soit sur la base de critères économiques (travailleurs frontaliers), les nouveaux enjeux liés à la transition écologique du territoire et à la préservation du socle naturel impliquent sans aucun doute une nouvelle approche tenant davantage compte de critères liés à l'environnement et aux ressources naturelles.

### Le PDAT décliné en espaces d'action nationaux et transfrontaliers

L'approche du PDAT ambitionne une concrétisation des objectifs et un déploiement des stratégies générales à différentes échelles territoriales: les espaces d'action nationaux et les espaces d'action transfrontaliers.

#### Les espaces d'action nationaux

Le PDAT identifie des espaces d'action correspondant à des territoires fonctionnels intégrant au moins un Centre de développement et d'attraction (CDA).

L'identification et la délimitation d'un espace d'action ont été réalisées en tenant compte des caractéristiques communes, des liens fonctionnels et des limites communales existant en son sein, mais aussi et surtout sur la base d'une vision d'ensemble cohérente qui lui est spécifiquement dédiée.

Les espaces d'action à dominante rurale:

- ▶ Espace d'action « Éislek »
- ▶ Espace d'action « Mëllerdall »
- ▶ Espace d'action « Musel an Ëmmland »
- ▶ Espace d'action « Réiden an Ëmmland »
- ▶ Espace d'action « Stengefort an Ëmmland »
- ▶ Espace d'action « Jonglënster an Ëmmland »
- ▶ Espace d'action « Miersch an Ëmmland »

Les espaces d'action à dominante urbaine et périurbaine:

- ▶ Espace d'action de la Nordstad
- ▶ Espace d'action de l'Agglo-Centre
- ▶ Espace d'action de la Région Sud



Lors de l'élaboration des visions territoriales pour les trois espaces d'action à dominante urbaine et périurbaine de la « Nordstad », de l'« Agglo-Centre » et de la « Région Sud », les enjeux et les défis majeurs suivants ont été identifiés :

1. Préparer davantage les espaces urbains et périurbains aux effets du changement climatique en préservant, restaurant et améliorant la trame verte et bleue inter- et intra-urbaine.
2. Reconvertir les zones monofonctionnelles, les vastes surfaces artificialisées et les friches industrielles et privilégier une reconstruction de la ville sur la ville pour réduire la pression sur les espaces non encore artificialisés et les zones vertes, et atteindre ainsi l'objectif de réduction de l'artificialisation du sol.
3. Renforcer le transport en commun et promouvoir la mobilité active.
4. Reconsidérer l'organisation urbaine en valorisant les complémentarités et les mixités des fonctions afin de réduire les besoins en déplacements.
5. Définir le juste équilibre entre protection et utilisation des espaces verts, notamment à des fins de loisirs.

## Les espaces d'action transfrontaliers

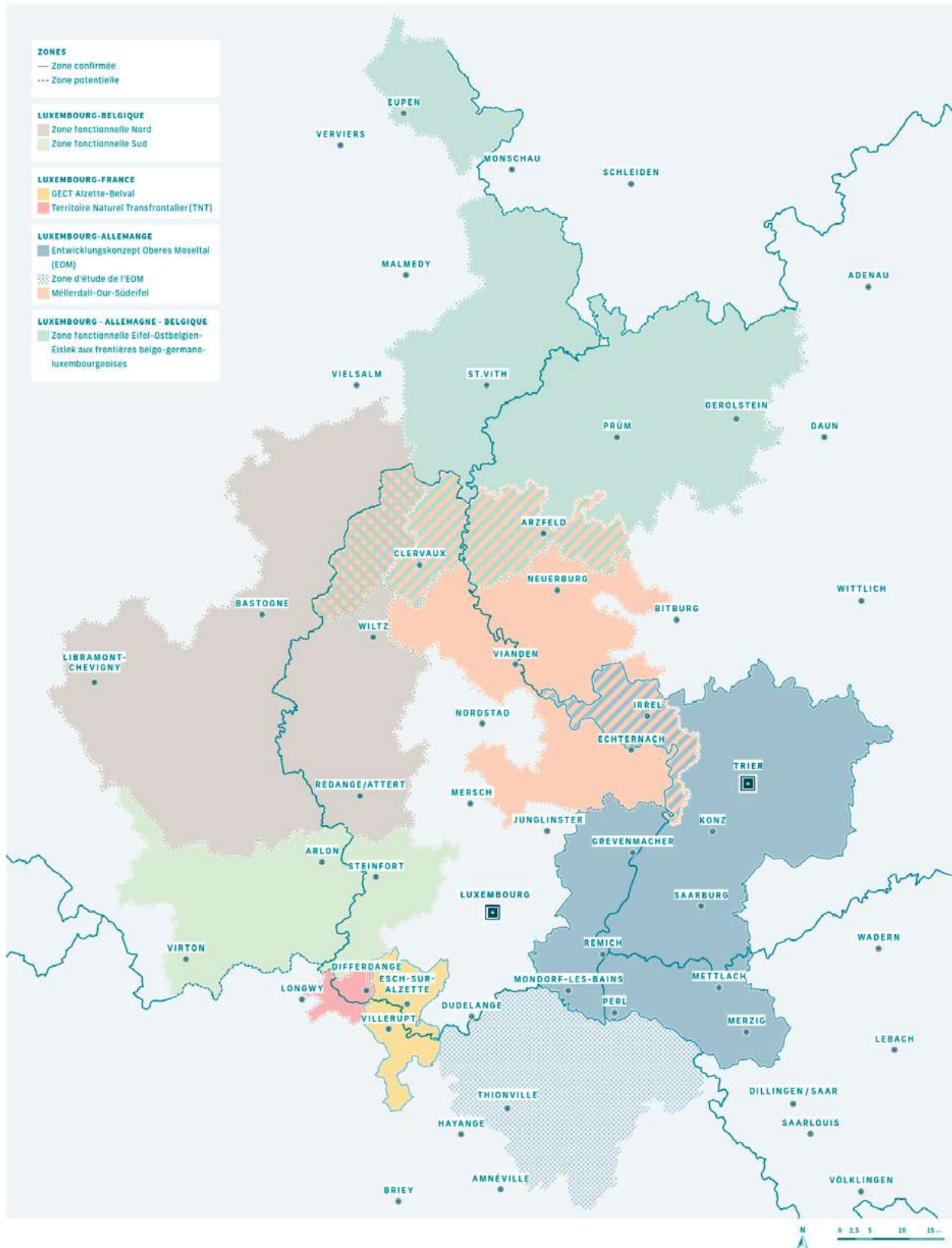
Dans la continuité de l'objectif politique concernant la planification territoriale transfrontalière, le PDAT préconise de définir des espaces d'action transfrontaliers.

Les fonds européens constituent un levier important pour entamer et développer la coopération transfrontalière dans ces zones. Ainsi, dans le cadre de la période de programmation 2021-2027, le programme de coopération territoriale Interreg VI Grande Région permet de soutenir la mise en œuvre de stratégies de développement territorial intégrées pour les zones fonctionnelles transfrontalières, correspondant également à l'échelle de coopération au niveau des « territoires de proximité frontalière » retenue dans le Schéma de développement territorial de la Grande Région (SDTGR) ainsi qu'aux espaces d'action transfrontaliers du PDAT. Ce soutien financier prévu pour la période 2022-2028 s'élève à environ 47 millions d'Euros issus du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Ces zones ont été définies conformément aux objectifs politiques, à la stratégie et aux espaces d'action du PDAT, tout en tenant compte de l'approche institutionnelle découlant de la coopération transfrontalière structurée au sein de la Grande Région.

- ▶ GECT Alzette –Belval
- ▶ Territoire naturel transfrontalier (TNT)
- ▶ Entwicklungskonzept Oberes Moseltal (EOM)
- ▶ Mëllerdall-Our-Südeifel
- ▶ Zone fonctionnelle Sud à la frontière belgo-luxembourgeoise
- ▶ Zone fonctionnelle Nord à la frontière belgo-luxembourgeoise
- ▶ Zone fonctionnelle Eifel-Ostbelgien-Éislek aux frontières belgo-germano-luxembourgeoises

## ZONES FONCTIONNELLES TRANSFRONTALIÈRES DU LUXEMBOURG



© DATer

### 1.1.1. Travaux du groupe de travail interministériel chargé de l'élaboration du PDAT

Le groupe de travail interministériel chargé de l'élaboration du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT), créé sur base de l'article 6(2) de la loi du 17 avril 2018 pour l'élaboration du PDAT, n'a plus de raison d'être une fois le PDAT adopté par le Gouvernement.

La poursuite de la collaboration demeure toutefois essentielle, notamment pour la phase de mise en œuvre du programme et aussi en ce qui concerne différents aspects du PDAT qui doivent être identifiés et approfondis. Il est ainsi prévu de maintenir le groupe de travail interministériel, éventuellement sous un autre nom, pour la mise en œuvre du PDAT.

Il est donc prévu de maintenir le GT PDAT, éventuellement sous un autre nom, pour la mise en œuvre du PDAT.

## 1.2. Plans directeurs sectoriels, PDS

### 1.2.1. PDS « primaires » : les PDS « zones d'activités économiques », « logement », « paysages » et « transports »

Les [plans directeurs sectoriels \(PDS\)](#) sont des instruments d'exécution de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire qui ont pour objet de mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire telle qu'elle a été définie dans le [Programme directeur d'aménagement du territoire \(PDAT\)](#).

Ayant pour objet de cadrer le développement territorial de façon durable à l'échelle nationale, ils correspondent aux quatre grands champs d'action de l'aménagement du territoire, à savoir : le développement urbain et rural, l'économie, les transports ainsi que l'environnement et les ressources naturelles.

Dans ce cadre, les PDS « [Logement](#) » (PSL), « [Transports](#) » (PST), « [Paysages](#) » (PSP) et « [Zones d'activités économiques](#) » (PSZAE) ont été rendus obliga-

toires par règlement grand-ducal du 21 février 2021 et sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Outre la mise en œuvre des différents PDS, les travaux du DATer concernaient la gestion de recours introduits à l'encontre de ces derniers, dont cinq recours concernant le plan directeur sectoriel « Paysages » et deux recours concernant le plan directeur sectoriel « Zones d'activités économiques » se trouvant en l'état de première instance devant le Tribunal administratif, d'un côté, et deux recours concernant le plan directeur sectoriel « Logement » devant la Cour administrative après interjection d'un appel des parties adversaires suite à deux jugements du Tribunal administratif les ayant débouté de leur demande respective.

Les plaidoiries devant le Tribunal administratif ayant eu lieu en novembre 2024, les jugements relatifs aux cinq recours contre le PSP et les deux contre le PSZAE seront prononcés au cours de la première moitié de l'année 2025. Concernant le PSL, la Cour administrative a, par deux arrêts prononcés le 22 février 2024, confirmé les jugements en première instance en déboutant les parties requérantes de leur demande de faire annuler le règlement grand-ducal rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « Logement » tout en donnant gain de cause à l'État.

#### 1.2.1.1. Commissions de suivi des PDS

Aux termes de l'article 14 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire, une commission de suivi, ayant pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan et de proposer des modifications, a été instaurée pour chaque PDS.

Celles-ci ont pour mission de guider les communes et les destinataires d'un plan directeur sectoriel dans l'application de ce dernier, de suivre l'évolution des besoins en surfaces de la politique sectorielle et d'établir une base de données, de proposer des modifications, une mise à jour du plan ou autres mesures adéquates ainsi que de faire un rapport au moins tous les trois ans au ministre et aux ministres concernés par l'objet du plan.

Étant donné que les PDS « Logement », « Transports », « Paysages » et « Zones d'activités économiques » sont entrés en vigueur en mars 2021,

les quatre commissions de suivi ont procédé à la rédaction d'un rapport pour la période 2021-2024.

Le rapport triennal respectif est consultable sur les liens suivants depuis le troisième trimestre de l'année 2024:

- ▶ [Rapport triennal de la commission de suivi relative au PSL](#);
- ▶ [Rapport triennal de la commission de suivi relative au PSP](#);
- ▶ [Rapport triennal de la commission de suivi relative au PST](#);
- ▶ [Rapport triennal de la commission de suivi relative au PSZAE](#).

### La commission de suivi du PSL

La Commission de suivi s'est réunie le 14 mai 2024 pour définir le contenu du rapport triennal adressé au ministre ayant respectivement l'Aménagement du territoire et le Logement dans leur attribution. Le rapport a été finalisé au cours de l'année et approuvé par procédure écrite.

Des réunions bilatérales avec le département du Logement ont eu lieu pour discuter de la suite du PSL par rapport aux conclusions du rapport triennal.

Parallèlement, différents membres de la commission de suivi ont contribué à des processus de développement initiés par les communes de Roeser et de Kayl et ont participé aux Comités de pilotage des projets «Wunne mat der Wooltz» et «Neischmelz».

### La commission de suivi du PSP

La Commission de suivi s'est réunie le 22 mai 2024 pour discuter le contenu du rapport triennal adressé aux ministres ayant respectivement l'Aménagement du territoire et la Protection de l'environnement dans leur attribution. Le document a ensuite été achevé et approuvé par procédure écrite.

### La commission de suivi du PSZAE

En 2024, la Commission de suivi du PSZAE s'est réunie le 13 mai 2024. Lors de la réunion des modifications d'ordre technique et des demandes de modification du PSZAE ont été discutées.

La commission a procédé à une analyse détaillée de l'implémentation des zones désignées par le PSZAE au sein des plans d'aménagement des communes concernées. À la suite de cette analyse, des modifications ponctuelles d'ordre technique ont été proposées afin d'adapter le PSZAE, soit aux plans d'aménagement général (PAG), soit à l'utilisation réelle des terrains.

Sous la régie du service de l'économie régionale du Natur-& Geopark Mëllerdall, les communes de Heffingen et de Rosport-Mompach (SIAEE) ont demandé une adaptation du périmètre de la ZAE sur leur territoire respectif. Différentes études ont été entamées afin de déterminer de nouveaux périmètres. Ces études sont accompagnées par un groupe de travail se composant de représentants du ministère de l'Économie, du DATer, du Natur-& Geopark Mëllerdall et de la commune respective. Les conclusions de ces études sont attendues en 2025.

En outre, la commission a discuté de l'avancement de la mise en œuvre des zones d'activités économiques (nouvelles ZAE et extensions) désignées par le PSZAE. Certaines communes ont du mal à classer les terrains prévus comme ZAE régionale dans leur PAG. Les raisons en sont multiples: craintes d'une opposition de la population, pas d'adhésion de la commune à un syndicat intercommunal pour la viabilisation et la gestion de la ZAE, acquisition des terrains difficile, retombées financières non attirantes pour la commune, etc.

En conséquence, la commission a établi quelques recommandations en vue d'une meilleure mise en œuvre du PS (voir rapport triennal). Une des recommandations concerne la recherche proactive de terrains alternatifs de substitution, conformément aux principes directeurs et objectifs politiques du Programme directeur d'aménagement du territoire. Ce travail sera entamé en 2025.

### La commission de suivi du PST

En 2024, la commission de suivi du PST s'est réunie le 28 juin 2024. L'objectif principal de cette réunion était de faire le point sur l'état d'avancement des projets d'infrastructure de transport à intégrer dans le PST dans le cadre d'une modification. Cette réunion a permis de faire le suivi sur la modification d'adapter le PST à la stratégie du plan national de mobilité (PNM 2035) du ministère de la Mobilité et de Travaux publics.

Actuellement, le projet de modification prévoit l'intégration de 113 projets au total, dont :

- ▶ 37 projets seront repris dans le PST en vigueur ;
- ▶ 28 projets seront adaptés ;
- ▶ 17 projets seront supprimés ;
- ▶ 31 projets sont des nouveaux projets à intégrer dans le PST.

### Intégration des projets dans la Nordstad au PST

D'autre part, l'intégration des projets dans la Nordstad au sein du PST a également été discutée. La commission a jugé que certains projets nécessitent des ajustements pour être correctement intégrés.

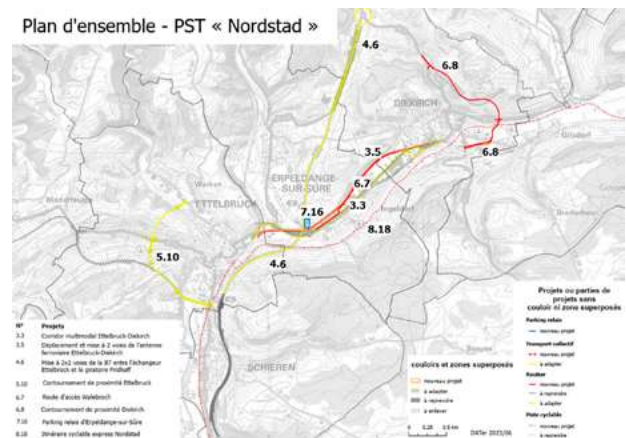
Dans l'objectif de ne pas freiner l'aménagement communal, la commission a insisté sur l'urgence de clarifier la situation concernant certains projets à adapter ou à inscrire dans le PST afin de réserver les terrains nécessaires à leur réalisation. En effet, certains projets de PAP (projets d'aménagement particuliers), susceptibles de contrarier ces projets, ne peuvent pas, dans le cadre réglementaire actuel, être refusés par la commune concernée ni par le ministre des Affaires intérieures.

### 1. L'adaptation des projets d'infrastructures de transport existants suivants :

- ▶ 3.3. Corridor multimodal Ettelbruck – Diekirch ;
- ▶ 4.6. Mise à 2x2 voies de la B7 entre l'échangeur Ettelbruck et le giratoire Fridhaff ;
- ▶ 5.10. Contournement de proximité Ettelbruck.

### 2. L'intégration des nouveaux projets d'infrastructures de transport suivants :

- ▶ 3.5. Déplacement et mise à deux voies de l'antenne ferroviaire Ettelbruck – Diekirch ;
- ▶ 6.7. Route d'accès Walebroch + P+R ;
- ▶ 6.8. Contournement de proximité Diekirch ;
- ▶ 7.16. Parking relais d'Erpeldange-sur-Sûre ;
- ▶ 8.18. Itinéraire cyclable express Nordstad.



Par la suite, la procédure de modification du projet a été lancée en 2024 et se poursuivra en 2025.

### 1.2.2. PDS « secondaires »

Les plans directeurs sectoriels (PDS) dits « secondaires » ont un impact moins direct sur l'occupation du sol que les PDS dits « primaires ». Ils concernent des installations spécifiques, qui doivent être organisées et réglementées dans une approche cohérente et efficiente au niveau national, en tenant compte des objectifs du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT).

#### 1.2.2.1. Plan directeur sectoriel « Lycées »

Divisé en quatre pôles d'enseignement (Nord, Centre, Sud, Est), le plan directeur sectoriel « Lycées », déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 25 novembre 2005, visait à intégrer la construction de nouveaux établissements scolaires de l'enseignement post-primaire (à savoir l'enseignement secondaire classique – ES et l'enseignement secondaire technique – EST) dans une logique territoriale.

Suite à la réalisation des différents lycées prévus dans le plan directeur sectoriel « Lycées », l'objectif même poursuivi par le PS a été atteint.

Afin de maintenir une approche prospective en matière de planification, un groupe de travail créé en 2021 et composé de représentants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du STATEC, du ministère de la Mobilité et des Travaux publics et du DATer a comparé les effectifs scolaires des années 2018/2019 à 2021/2022 et les capacités prévues pour les années scolaires à venir de 2022/2023 à 2032/2033 avec les prévisions démographiques du STATEC (prévisions révisées 2,75 % PIB, 50% frontaliers).

L'objectif de l'étude consistait notamment à examiner si les capacités d'accueil de l'enseignement secondaire prévues pour l'avenir par le MENJE étaient suffisantes compte tenu de la forte croissance démographique. Cette étude a été réalisée tant au niveau national qu'au niveau régional, en s'inspirant de la répartition régionale de l'étude déjà réalisée en 2012/2013. Pour ce faire, les données ont été traitées en plusieurs étapes par le DATer et présentées dans plusieurs tableaux et cartes. La méthodologie a été décrite dans un texte détaillé.

Au total, depuis le début de l'étude en mars 2021, trois grandes réunions ont eu lieu avec des représentants des quatre ministères ainsi que plusieurs réunions en cercle réduit pour comparer les données récoltées.

En automne 2024, il a été décidé de procéder à l'élaboration d'un nouveau PDS « Lycées » sur base des projections scolaires partagées et d'une évaluation des besoins en nouveaux lycées (ou extensions) pour finalement proposer de nouveaux sites pour ceux-ci.

Dans cet objectif, un groupe de travail composé de représentants du MENJE et du DATer s'est réuni à deux reprises en 2024 (le 28 octobre et 27 novembre) pour organiser les travaux de préparation. Au cours de l'année 2025, il est prévu d'identifier les besoins en lycées et de proposer les premiers sites à réserver dans le cadre d'un PDS.

### 1.2.3. IB-Green, Industrial and Business Parks

Le projet IB-Green, accepté le 23 mars 2023 dans le cadre du programme Interreg NWE et dont le Département de l'Aménagement du territoire est partenaire, a été poursuivi en 2024. L'objectif principal du projet concerne la réduction du stress thermique dans les zones d'activités économiques (*Industrial and Business Parks, IBP*) en développant des infrastructures vertes et bleues.

Le partenariat multipartite autour du projet IB-GREEN se compose de l'équipe coordinatrice (*Lead Partner*) *Klima-Bündnis der europäischen Städte* (DE – Frankfurt am Main), de *Bonn Science Shop* (DE), de *Dun Laoghaire Rathdown County Council* (IE), de *Hessian Agency for Nature Conservation, Environment and Geology* (DE), de la *Municipality of Leeuwarden* (NL), de *Sandyford BID CLG t/a Sandyford Business District* (IE), de *Green Energy Park* (BE), de *Lille European Metropolis* (FR), de la *Municipality of Arnhem* (NL) et de la *Municipality of Singen* (DE).

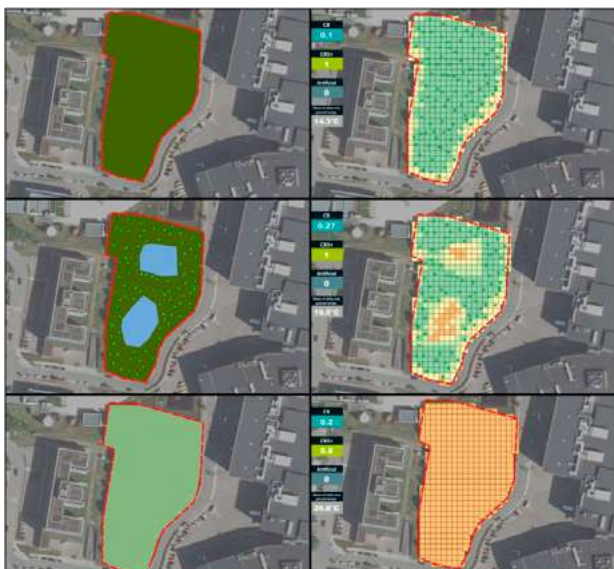
Au cours de la deuxième période du projet IB-Green, plusieurs étapes importantes ont été réalisées pour faire progresser l'étude sur la résilience climatique, le stress thermique et les risques d'inondation :

Les premiers résultats sur la situation existante sont :

- Pour deux sites pilotes (ZAE-communale Capellen et ZAE-régionale Triangle Vert / Schengen et Mondorf), une modélisation a été effectuée pour simuler la situation du stress thermique et des pluies fortes / inondations :



- ▶ Différentes contre-mesures (telles que la plantation d'arbres) ont été simulées sur les deux sites pilotes afin d'évaluer leur efficacité.
- ▶ Ensuite, les simulations ont été affinées pour se concentrer sur des parties plus petites de la zone, mettant en évidence les bénéfices directs de l'infrastructure verte pour la réduction des températures.



### Présentation du projet aux autorités locales et nationales

Le projet IB-Green a été présenté aux autorités locales ainsi qu'à l'administration de la gestion de l'eau (AGE), dans le but de les informer des avancées du projet et de recueillir leurs retours.

L'état d'avancement du projet a également été présenté au Collège échevinal de l'administration communale de Mamer, autorité locale du site pilote à Capellen ainsi qu'aux représentants du ministère de l'Économie.

### Réunion des partenaires à Luxembourg

Une réunion de 2,5 jours des 11 partenaires a été organisée et animée par le Département de l'aménagement du territoire à Luxembourg en février 2024. Cet événement a permis de former des groupes de travail pour collaborer sur les livrables communs entre les partenaires du projet et d'échanger sur les meilleures pratiques en matière de résilience climatique. Un exposé sur l'aménagement durable de zones d'activités par un conseil externe et la visite du bâtiment Solarwind dans la ZAE-c à Windhof ont enrichi les débats.

### Participation aux réunions des partenaires à Mechelen et à Lille

Le Département de l'aménagement du territoire a participé à la réunion des partenaires à Mechelen en juin 2024, où des sessions de groupe de travail ont été organisées. Lors de cette réunion, la stratégie nationale du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) a été présentée.

La participation au groupe de travail à Lille, le 14 novembre 2024, a offert une opportunité pour collaborer avec les autres partenaires du projet et de discuter des dernières avancées et des développements du projet.

### 1.3. PLANS D'OCCUPATION DU SOL, POS

Le plan d'occupation du sol (POS) est un instrument d'aménagement du territoire rendu obligatoire par règlement grand-ducal et contenant un ensemble de prescriptions écrites et graphiques. Il délimite au niveau d'une ou de plusieurs communes une partie déterminée du territoire national qu'il divise en une ou plusieurs zones dont il arrête et, le cas échéant, précise et exécute le mode d'utilisation du sol. Aussi, un POS peut prévoir des prescriptions ayant trait au degré d'utilisation du sol.

#### 1.3.1. POS « Dépôt de munition de l'Armée » et POS « Champs de tir de l'Armée »

Le ministre de l'Aménagement du territoire a été saisi par le ministre de la Défense en vue de procéder à l'élaboration de deux POS pour la réhabilitation du dépôt de munition de l'Armée luxembourgeoise au *Waldhaff* respectivement pour la rénovation du champ de tir de l'Armée au *Bleesdall*.

Les deux projets s'inscrivent dans le cadre de l'exécution des politiques de défense nationale et internationale et vise à garantir la pérennité du site du dépôt de munitions en termes d'infrastructures, d'opérationnalité et de sécurité.

D'une part, le projet de réhabilitation du dépôt de munition de l'Armée au *Waldhaff* prévoit la construction notamment de plusieurs « igloos » de stockage de munitions nouvelle génération, d'un atelier de munition ainsi que d'une aire de transbordement, la réhabilitation de la zone administrative ainsi que la sécurisation de l'ensemble du site.

D'autre part, le projet de rénovation du champ de tir de l'Armée au *Bleesdall* prévoit la construction de plusieurs stands de tir de différentes longueurs, un *shooting house*, un *shooting tower*, la réfection du stand de destruction de munitions non explosées, la réhabilitation de la zone administrative ainsi que la sécurisation de l'ensemble du site.

Un groupe de travail interministériel chargé de l'élaboration desdits POS a été convoqué en date du 23 mars 2021. Ce dernier a convenu que les projets précités devraient être réalisés en « zone verte »

conformément aux dispositions de loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

À la suite de leur réalisation, lesdits projets devront être « régularisés » par classement en « zone militaire » via le POS.

Au cours des années 2022 et 2023, le groupe de travail s'est efforcé de finaliser les deux projets de POS. En même temps, ces derniers ont respectivement fait l'objet d'une évaluation sur les incidences environnementales sommaire.

En ce qui concerne le projet de POS « Centre militaire Waldhaff », un rapport sur les incidences environnementales sommaire a été remis le 15 décembre 2022 à la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, et ce conformément à l'article 6(3) de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Cet avis, portant sur l'ampleur et le degré de précision des informations que le rapport sur les incidences environnementales doit contenir, a été réceptionné en avril 2023. Les études à réaliser dans ce cadre sont en cours.

En parallèle, un rapport sur les incidences environnementales sommaire relatif au projet de POS « Centre militaire Bleesdall » a été élaboré. Ce dernier a été avisé par le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité le 12 juin 2024 qui a conclu que des études approfondies s'avèrent nécessaires. Ainsi, à l'instar du POS « Centre militaire Waldhaff », le POS « Centre militaire Bleesdall » fait actuellement l'objet d'études environnementales afin d'élaborer un rapport sur les incidences environnementales au sens de l'article 6 de la loi précitée du 22 mai 2008.

#### 1.3.2. POS « Sportlycée »

Par règlement grand-ducal du 13 mai 2008 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol « Campus scolaire Tossebiérg et environs », l'affectation des fonds nécessaires à la réalisation d'un campus scolaire a été définie pour accueillir l'*École européenne 2* et ses bâtiments connexes. Aussi, des terrains avoisinants ont été réservés, par leur superpo-

sition d'une zone d'aménagement différé, en vue d'une éventuelle extension du lycée.

Dans un courrier datant du 7 octobre 2020, le ministre ayant les Travaux publics dans ses attributions a informé le ministre de l'Aménagement du territoire du projet de construction du « Sportlycée Lëtzebuerg ». Ce projet est censé s'étendre sur le site grevé de la zone d'aménagement différé précitée.

Dans ce cadre, un groupe de travail interministériel a été convoqué début 2021. Ce dernier a retenu que le nouveau « Sportlycée » soit réalisé sur base d'un nouveau POS qui ne définira pas seulement le mode d'utilisation du sol, c'est-à-dire le classement de la zone d'aménagement différé désignée par le POS « Tossebierg et environs » en zone constructible, mais qui édictera également les prescriptions permettant de préciser et d'exécuter le mode d'utilisation du sol des fonds sur lesquels la construction du lycée est projetée.

Parallèlement à son élaboration, le projet de POS a fait l'objet d'une évaluation sur les incidences environnementales sommaire. Dans ce cadre, un rapport sur les incidences environnementales sommaire a été soumis pour avis de la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Dans son avis du 14 décembre 2022 émis en vertu de l'article 6(3) de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable s'est référée aux études et analyses supplémentaires qui devront être réalisées et incorporées dans le rapport sur les incidences environnementales.

Au cours des années 2023 et 2024, l'Administration des bâtiments publics en tant que maître d'ouvrage du complexe scolaire, a fait avancer les planifications du projet en concertation étroite avec le bureau d'études mandaté de la réalisation du rapport sur les incidences environnementales.

### 1.3.3. POS « Aéroport et environs »

Le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) mentionne l'élaboration d'un projet de plan d'occupation du sol (POS) « Aéroport

et environs », l'enceinte et les alentours duquel nécessitent l'établissement d'un tel instrument qui permet d'arrêter, avec un degré de précision suffisante, les charges et servitudes grevant les propriétés et les contraintes d'aménagement découlant de l'utilité publique.

À la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire, le Gouvernement en conseil a décidé le 14 janvier 2000 de procéder à la révision du plan d'aménagement partiel (PAP) « Aéroport et environs » de 1986 et a chargé le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions de l'élaboration d'un POS en application de la nouvelle législation en matière d'aménagement du territoire.

Par règlement grand-ducal du 17 mai 2006, le POS « Aéroport et environs » a été déclaré obligatoire.

Concernant le zonage à l'intérieur du périmètre du POS, le POS avait repris, au moment de son élaboration, les zonages en vigueur du PAP précité de 1986 ainsi que ceux des plans d'aménagement généraux (PAG) des communes territorialement concernées.

Ainsi, le zonage des PAG était gelé et les conseils communaux des communes avoisinantes de l'aéroport ne pouvaient plus procéder à la création de nouvelles zones comprises dans le périmètre du plan sans que le gouvernement ne donne son accord. En effet, l'objectif du POS concernait essentiellement l'activité (future) de l'aéroport avec l'impact économique général escompté de cette dernière.

Depuis l'entrée en vigueur du POS, plusieurs demandes de modification de la part de communes territorialement concernées par le POS ont été introduites auprès du ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses compétences.

Si le principe de mutabilité réside à la base des plans d'occupation du sol, le changement n'est cependant pas une fin en soi et le classement de terrains en matière d'aménagement du territoire ne saurait se justifier que dans la mesure de l'existence d'éléments d'évolution concernant la réalité du terrain ou l'appréciation de celle-ci dûment vérifiée.

C'est dans ce contexte que le Conseil de gouvernement a décidé en date du 29 janvier 2016, suite à une proposition du ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions, de faire procéder à la modification du POS «Aéroport et environs». La publication de cette décision a été faite au Mémoire A n°12 du 5 février 2016.

Les communes de Niederanven, de Sandweiler, de Schuttrange et la Ville de Luxembourg ont, chacune en ce qui la concerne, demandé à ce qu'il soit procédé à la modification du POS afin de tenir compte de la réalité des besoins du terrain, et ce, en accord avec les objectifs du plan d'occupation du sol «Aéroport et environs». En outre, pour éviter d'hypothéquer les modifications opérées sur le territoire d'une commune par celles requises par une autre, des enquêtes publiques individuelles organisées au sein de chaque commune susmentionnée ont été / sont prévues, qui déboucheront sur l'adoption de quatre règlements portant modification du POS «Aéroport et environs».

Un premier règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déclarant obligatoire la modification du POS «Aéroport et environs» est d'ores et déjà entré en vigueur lequel ne concerne que des modifications de la partie graphique relatives au territoire de la Ville de Luxembourg afin de permettre la réalisation de divers projets à échelle locale ainsi que l'adaptation du zonage à son affectation réelle.

Il en va de même de la modification rendue obligatoire par règlement grand-ducal du 10 août 2018 qui se limite au classement d'une parcelle sur le territoire de la commune de Schuttrange en vue de permettre l'extension de leur centre de recyclage.

La dernière modification a été déclarée obligatoire par règlement grand-ducal du 19 octobre 2020 et concerne exclusivement le territoire de la commune de Niederanven. Pour rappel, cette dernière concerne notamment les lieux-dits *Héienhaff*, *Mënsterbësch* et *beim Nuechtbësch*. Concrètement, la modification a ponctuellement adapté le zonage des couloirs pour voies de communication (CVC) pour la réalisation du pôle d'échange *Héienhaff* et le prolongement de la ligne du tram jusqu'à l'aéroport, deux projets inscrits dans le projet de plan directeur sectoriel «Transports» (PST) qui met en œuvre la *Strategie für eine nachhaltige Mobilität* (MoDU 2.0.).

En outre, le règlement grand-ducal précité du 19 octobre 2020 a déclaré obligatoire le reclassement de certaines parties de la «zone d'aéroport» en zone «Airport City», zone insérée dans la partie écrite du POS «Aéroport et environs» par l'introduction d'un nouvel article 14bis.

Ces modifications ont ainsi cherché à renforcer l'accessibilité de l'aéroport ainsi que la compétitivité et l'attractivité de celui-ci au niveau international.

Le projet d'une quatrième modification – visant à reclasser certaines parcelles du POS afin de les adapter à leur affectation réelle et pour permettre à la Ville de Luxembourg de réaliser des projets d'intérêt communal – a été élaboré et a fait l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales sommaire.

Dans son avis rendu en date du 5 août 2022 sur base des articles 2(3) et 6(3) de la loi modifiée du 22 mai 2008 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a conclu que les modifications projetées n'engendraient aucunes incidences notables sur l'environnement, de sorte qu'un rapport sur les incidences environnementales au sens de l'article 5 de la loi précitée du 22 mai 2008 ne s'est pas avéré nécessaire.

À la suite d'une consultation publique menée à partir du 19 décembre 2022 et une procédure réglementaire subséquente, une quatrième modification du POS «Aéroport et environs», sur le territoire de la Ville de Luxembourg, a été rendue obligatoire par règlement grand-ducal du 24 octobre 2023.

Par requête introductive d'instance déposée le 7 février 2024 auprès du Tribunal administratif, trois parties requérantes demandent la réformation, sinon l'annulation du règlement grand-ducal précité du 24 octobre 2023. En résumé, ils s'opposent au classement de leurs parcelles sises à Sandweiler. L'État estime la requête des parties requérantes irrecevable étant donné que le règlement attaqué n'a pas modifié le POS «Aéroport et environs» au niveau du territoire de la commune de Sandweiler.

Les plaidoiries sont fixées pour décembre 2025.

En 2024, la procédure d'élaboration d'une cinquième modification du POS «Aéroport et environs» a débuté. Ce projet de modification prévoit notamment l'extension de la zone «Airport City» afin de permettre la finalisation du projet «Skypark Business Centre» sur le territoire de la commune de Niederanven. En même temps, il est prévu de procéder à l'harmonisation des instruments de planification nationaux en excluant du POS les territoires superposés par la zone d'activités économique régionale n°44 «Niederanven/Schuttrange» du PSZAE ainsi que par la coupure verte «CV42 - Niederanven - ZAE Munsbach - Roodt-sur-Syre».

La procédure de consultation publique au sens de l'article 18 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire a été lancée le 18 novembre 2024 dans le cadre de laquelle une réunion d'information en présence du ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire a eu lieu le 19 novembre 2024 à Oberanven.

#### 1.3.4. POS « CIS Nordstad »

Dans un contexte de diminution de l'effectif des membres actifs dans les services de secours malgré une croissance démographique continue au Luxembourg, le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) est devenu, par l'entrée en vigueur de la loi modifiée du la loi modifiée du 27 mars 2018, l'organe fédérateur des services de secours luxembourgeois.

La loi précitée du 27 mars 2018, reformant le système établi par la loi abrogée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, dispose en outre d'une réorganisation territoriale et opérationnelle pour les services de secours, ceci en vue de permettre aux citoyens dans toutes les parties du pays d'avoir accès à un service de secours en vue d'assurer une organisation efficace et une gestion efficiente de ces services.

La nouvelle organisation territoriale et opérationnelle des services de secours, a été définie:

- ▶ en fonction de la réalisation d'une étude sur l'implantation théorique des centres de secours pour atteindre toute la population en 15 minutes de trajet;

- ▶ en tenant compte des centres de secours figés suite à leurs constructions ou rénovations récentes;
- ▶ en fonction de l'armature urbaine du Programme directeur d'aménagement du territoire dont l'ensemble des CDA forme un système hiérarchisé et cohérent basé sur le principe de la déconcentration concentrée et permettant de définir un système qui oriente les développements socio-économiques, ainsi que la planification de la mobilité aux endroits les plus appropriés.

Ainsi, quatre zones de secours ont été définies, à savoir:

- ▶ la zone de secours SUD;
- ▶ la zone de secours CENTRE;
- ▶ la zone de secours NORD;
- ▶ la zone de secours EST.

Une zone de secours est subdivisée en plusieurs groupements de secours. Un groupement de secours regroupe plusieurs centres d'incendie et de secours.

Tel que prescrit au règlement opérationnel du CGDIS, tous les centres d'incendie et de secours (CIS) sont catégorisés en fonction de leur potentiel opérationnel journalier (POJ). Au total, il existe six catégories sur base du dimensionnement de leur POJ respectif

La zone de secours NORD est couverte par quatre groupements de secours – dont celui de la « Nordstad » qui couvre les communes de Bettendorf, Bourscheid, Colmar-Berg, Erpeldange-sur-Sûre, Schieren, Tandel ainsi que les Villes de Diekirch et d'Ettelbruck.

Le CIS Nordstad appartient à la catégorie IV – c'est-à-dire qu'il assure simultanément au moins deux interventions pour une mission de lutte contre l'incendie ou de sauvetage, deux en interventions pour une mission de secours d'urgence aux personnes et une intervention supplémentaire. À l'heure actuelle, le CIS Nordstad réunit les anciennes unités de pompiers et de protection civile des Villes d'Ettelbruck et de Diekirch dans une unité opé-

rationnelle commune. Sur le plan géographique, le CIS Nordstad est actuellement réparti sur deux bâtiments:

- ▶ 28, Avenue Lucien Salentiny L-9080 Ettelbruck; année de construction 1984;
- ▶ 1, rue du Onze Septembre L-9282 Diekirch; année de construction 1979, transformation 2013.

Étant donné qu'une transformation des bâtiments existants s'avère impossible, il a été jugé nécessaire de construire un nouveau complexe pour le CIS « Nordstad » afin d'optimiser les processus internes et d'offrir ainsi un meilleur service aux citoyens.

Au vu de la responsabilité de l'État pour l'organisation régionale des services d'incendie et de secours, l'ensemble des acteurs concernés se sont mis d'accord pour la réaliser par le biais d'un plan d'occupation du sol. À cet effet, un groupe de travail interministériel, sous l'égide des représentants des ministres ayant respectivement l'aménagement du territoire et l'Intérieur dans leurs attributions, a été créé en 2021. Au cours de l'année 2022, le projet de POS a été élaboré et a fait l'objet d'études environnementales.

Conformément à l'article 6(3) de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, la ministre ayant l'Environnement dans ses attributions a précisé le degré et les détails d'analyses à réaliser dans le cadre du rapport sur les incidences environnementales dans son avis du 3 octobre 2022.

Par la suite, le Gouvernement, réuni en conseil lors de la séance du 8 février 2023, a marqué son accord quant à la transmission du projet de POS « Centre d'incendie et de secours Nordstad », ensemble avec le RIE y relatif, au Collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Diekirch et au Conseil supérieur d'aménagement du territoire (CSAT) en vue de lancer les procédures de consultation publiques.

En date du 22 février 2023, le projet de POS a été transmis par voie électronique au Collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Diekirch ainsi qu'au CSAT. Le dossier entier a été déposé le 1<sup>er</sup> mars 2023 pendant 30 jours auprès de la maison communale de la Ville de Diekirch. Pendant 45 jours à partir de la date précitée du 1<sup>er</sup> mars 2023 - donc jusqu'au 17 avril 2023 - les personnes intéressées ont pu formuler leurs observations à l'égard du projet de POS.

Toujours dans le cadre de la consultation publique, une réunion d'information a eu lieu le 15 mars 2023 à Diekirch en présence du ministre de l'Aménagement du territoire, de la ministre de l'Intérieur ainsi que du Directeur général du CGDIS.

Les avis du CSAT et du Conseil communal de la Ville de Diekirch ont par la suite été intégrés dans le rapport établi par le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions sur base duquel le Gouvernement en conseil a définitivement approuvé le projet de POS dans sa séance du 21 juillet 2023.

Après l'avis du Conseil d'État du 8 octobre 2024 émis dans le cadre de la procédure réglementaire, le « POS CIS Nordstad » a été rendu obligatoire par [règlement grand-ducal du 25 octobre 2024](#).

**Politique  
urbaine et  
développement  
urbain**

**02**

## 2.1. Cellule Nationale d'Information pour la Politique Urbaine, CIPU

La Cellule nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU) constitue une plateforme multi-niveaux dont les objectifs sont de promouvoir et faciliter la coopération et l'échange d'expériences, le transfert de savoir-faire ainsi que l'information, la sensibilisation et la communication dans le domaine de la politique urbaine au Luxembourg.

La CIPU a pour missions de :

- ▶ Faciliter la coopération et l'échange d'expériences entre les acteurs de la politique urbaine au Luxembourg et avec ceux du niveau européen ;
- ▶ Conseiller les partenaires dans le cadre d'appels à projets des programmes européens dédiés à la politique urbaine ;
- ▶ Rechercher, mettre à disposition et transférer du savoir-faire relatif à la politique urbaine ;
- ▶ Identifier les besoins et bonnes pratiques des acteurs de la politique urbaine au Luxembourg et en favoriser la prise en considération accrue à tous les niveaux administratifs ;
- ▶ Informer et sensibiliser les acteurs de la politique urbaine au Luxembourg des programmes, projets, initiatives et manifestations européens dédiés à la politique urbaine ;
- ▶ Diffuser des informations relatives à la politique urbaine par le biais de différentes voies de communication ;
- ▶ Entretenir, alimenter et promouvoir le site internet et le blog de la CIPU ;
- ▶ Profiter des manifestations nationales et européennes pertinentes afin de mettre en réseau les partenaires de la CIPU ;
- ▶ Assurer, le cas échéant, les fonctions de point de contact national pour divers programmes européens dédiés à la politique urbaine tels que le programme URBACT et l'Initiative urbaine européenne.

Les partenaires de la troisième convention de la CIPU pour la période de 2022-2026 sont les :

- ▶ Département de l'aménagement du territoire du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire ;
- ▶ Département du logement du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire ;
- ▶ ministère des Affaires intérieures ;
- ▶ Ville de Luxembourg ;
- ▶ Ville d'Esch-sur-Alzette ;
- ▶ Ville de Differdange ;
- ▶ Ville de Dudelange.

Parmi les travaux réalisés en 2023, les activités suivantes méritent une attention particulière :




### CIPU Colloque 2024 « Autopromotion et coopératives d'habitants : modèles alternatifs et participatifs de développement pour la mixité entre habitat et travail »

En s'appuyant sur le succès des dernières séries, la CIPU a organisé cinq colloques sur l'autopromotion et les coopératives d'habitants en mars et avril 2024. Cette édition des colloques a été réalisée en coopération étroite avec les départements du logement du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire. Des experts et praticiens nationaux mais aussi internationaux ont été invités comme orateurs.



Affiche du CIPU Colloque « Autopromotion et coopératives d'habitants »

Les cinq colloques ont été enregistrés et les vidéos peuvent être consultées en ligne [sur la chaîne YouTube de la CIPU](#) :

-  [État actuel au Luxembourg](#)
-  [Habitat participatif de la ville de Luxembourg](#)
-  [Coopératives et mixité de fonction](#)
-  [Autopromotion et qualité de vie](#)
-  [Perspectives](#)

### Premier atelier thématique « La ville résiliente au climat »

Le [premier atelier thématique](#) sur la ville résiliente au climat a été organisé le 10 juin 2024 dans les locaux du Centre nature et forêt au Ellergronn à Esch-sur-Alzette. Précédé par une visite guidée de l'exposition [« Transition NOW »](#), l'atelier a réuni une quarantaine de participants représentant les communes, les ministères et administrations concernés, les promoteurs publics et sociétés de développement, les bureaux d'études, ainsi que les institutions de la recherche pour discuter de ce que les villes et communes peuvent faire pour devenir plus résilientes face au changement climatique.

Une clarification préalable des concepts interconnectés mais distincts de la résilience climatique et de l'adaptation au changement climatique s'est avérée nécessaire pour structurer la discussion. L'adaptation désigne surtout des mesures techniques et infrastructurelles visant à répondre aux changements climatiques physiques. La résilience, quant à elle, renvoie à la capacité d'une ville ou commune à anticiper, absorber et s'adapter aux événements climatiques extrêmes, en intégrant également des dimensions sociales et organisationnelles afin de renforcer sa résistance à long terme.

L'atelier visait à identifier les actions prioritaires et les défis pour renforcer la résilience climatique des villes et communes luxembourgeoises. Les participants se sont penchés sur les stratégies et mesures dans les quatre domaines de la planification urbaine et de l'aménagement des quartiers, de l'environnement bâti, de la gestion des urgences et de la communication de crise, ainsi que des systèmes d'approvisionnement et d'évacuation.

Les résultats soulignent l'importance d'intégrer des solutions fondées sur la nature dans l'aménagement des quartiers, d'adopter une approche stratégique pour l'adaptation des bâtiments aux impacts du changement climatique, d'analyser les risques de manière systématique et d'élaborer des plans de gestion des urgences et de communication de crise.

Le Bureau de la CIPU a accompagné cet événement en assurant la modération et a également rédigé un document de synthèse.



Document de synthèse du premier atelier thématique  
[« Die klimaresiliente Stadt \(I\) »](#)

### Deuxième atelier thématique « La ville résiliente au climat »

Le [deuxième atelier thématique](#) sur la ville résiliente au climat s'est déroulé le 9 octobre 2024 à Dudelange et a permis à une trentaine de participants d'approfondir la thématique de la ville résiliente au climat en se concentrant plus spécifiquement sur le développement d'une stratégie de résilience climatique à l'échelle d'une commune. L'atelier a commencé par une présentation de la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe ainsi que du groupe de travail « Communes résilientes » par le ministère des Affaires intérieures. Dans les travaux de groupe, les participants ont défini les éléments clés et les étapes de travail d'une stratégie de résilience climatique, clarifié les compétences et identifié les

besoins d'optimisation pour une mise en œuvre au sein de l'administration communale.

Le Bureau de la CIPU a accompagné cet événement en assurant la modération et a également rédigé un document de synthèse.



Document de synthèse du deuxième atelier thématique  
« [Die klimaresiliente Stadt \(II\)](#) »

## Conférence « La Journée de la Politique Urbaine 2024 »

L'édition 2024 de sa conférence annuelle « Journée de la Politique Urbaine » a eu lieu le 18 novembre 2024 à l'Hémicycle à Luxembourg-Ville et a conclu une année de travaux et de réflexions dédiée à la résilience climatique en milieu urbain.

L'événement a débuté par une table ronde politique réunissant le ministre du Logement et de l'Aménagement du Territoire, Claude Meisch, et du ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, ainsi que des représentants politiques des villes partenaires de la CIPU : Dan Biancalana, bourgmestre de la Ville de Dudelange, Tom Ulveling, premier échevin de la Ville de Differdange et de Meris Sehovic, échevin de la Ville de Esch-sur-Alzette. À cette occasion, ils ont partagé leurs expériences et discuté des différentes approches pour renforcer la résilience climatique dans les zones urbaines au Luxembourg, en abordant tant les actions à mener au sein des administrations étatiques et communales que l'implication des citoyens dans ce processus.



Table ronde politique lors de la conférence  
« Journée de la Politique Urbaine 2024 »  
en novembre 2024 - © DATer

Après des présentations sur l'intégration plus systématique de la résilience climatique dans la planification urbaine, données par la gestionnaire de résilience climatique de la Ville de Regensburg, et sur le rôle de l'aménagement urbain dans le renforcement de la résilience climatique, présentée par le ministère des Affaires intérieures, une discussion technique s'est tenue sur la planification urbaine résiliente et le renforcement des capacités des communes, avec le soutien et la participation des citoyens. Elle a réuni des représentants du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, du ministère des Affaires intérieures, de la Ville de Luxembourg et de la Klima-Agence. La discussion qui a suivi a particulièrement mis l'accent sur la promotion d'un dialogue constructif entre les politiques sectorielles et les communes. L'événement s'est terminé par un « marché » de la résilience climatique offrant une plateforme interactive pour s'informer et s'échanger sur des opportunités de financement et des projets actuels liés au changement climatique, à la résilience et au développement urbain durable. Le Bureau de la CIPU a accompagné cet événement en assurant la modération et va également rédiger un document de synthèse sous forme de « Conclusions de la CIPU » qui va être publié au cours de l'année 2025.

## Visite d'étude à Paris

Avec pour objectif de découvrir de bonnes pratiques et projets exemplaires en ce qui concerne la ville résiliente face au changement climatique, la CIPU a organisé son excursion annuelle le 27 septembre 2024 à Paris. La visite a débuté par un échange avec la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris qui a porté sur le [Plan local d'urbanisme bioclimatique](#), ses objectifs et mesures

pour s'adapter au changement climatique, ainsi que le processus participatif associé.

Par la suite, les participants ont pris part à une visite guidée du quartier Masséna, au sein de l'opération d'aménagement Paris Rive Gauche. Ce secteur se distingue par un programme urbain et architectural ambitieux, combinant logements, bureaux, bâtiments administratifs et universitaires, ainsi que des espaces verts, dans une approche intégrée et multifonctionnelle. La journée s'est achevée par une visite de la Place de Catalogne, récemment transformée en forêt urbaine avec la plantation de 478 nouveaux arbres en son centre.

Le Bureau de la CIPU a organisé et préparé la visite avec la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris.



Visite d'étude à Paris - © DATer

## Communication

En 2024, le Bureau de la CIPU a continué à alimenter le site web temporaire et le [blog de la CIPU](#), et à assurer la présence de la CIPU sur les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter.

L'accès au blog et au site web temporaire de la CIPU se fait par l'adresse [www.cipu.lu](http://www.cipu.lu) qui fonctionne comme portail d'accueil.

## 2.2. Planungshandbuch – Guide pour une meilleure qualité urbaine

Le **Planungshandbuch** est un support de planification dont l'objectif est d'accompagner les acteurs dans l'aménagement et la conception de projets innovants. L'initiative d'élaborer le Planungshandbuch est née des discussions et réflexions menées dans le cadre de la convention de coopération territoriale conclue entre l'État, représenté par son ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions, et les communes de la Nordstad. L'idée a été de regrouper et de mettre à disposition des acteurs impliqués dans le développement urbain un ensemble d'informations et de conseils qui les guident dans leurs activités afin de vérifier si un projet d'aménagement a considéré les différents aspects qui sous-tendent un projet urbain apte à répondre aux objectifs d'un aménagement du territoire durable et qui aide par la suite à accélérer la transition écologique à l'échelle du quartier, notamment en termes de protection de la nature et de mobilité.

Grâce à ces fiches, véritables outils d'accompagnement et de soutien, les professionnels du développement urbain ont à leur disposition des réponses appropriées afin d'appréhender concrètement les questions relatives aux projets d'urbanisme. Ces réponses ont pour but d'apporter des solutions innovantes et de qualité dans le respect d'une politique de l'aménagement du territoire durable à l'échelles du territoire, du quartier et du voisinage.





[Planungshandbuch](#)

En 2024, le DATer a établi un Comité de pilotage (COFIL) pour la mise à jour du Planungshandbuch, regroupant le Département du logement, la Cellule de Facilitation Urbanisme Environnement, le ministère des Affaires intérieures, le ministère de la Culture et la Klima-Agence. Après la validation du cahier des charges par le COFIL, lors de sa première réunion en juin 2024, le DATer a lancé un marché public pour trouver un prestataire externe dont les tâches comprennent l'actualisation des pages d'introduction et des 67 fiches existantes, la création d'une vingtaine de nouvelles fiches et d'une dizaine de méta-fiches structurantes, ainsi que la révision du graphisme et de la mise en page des fiches (avec des dossiers complémentaires). Les travaux se poursuivront en 2025.

### 2.3. Coopération avec la Klimaagence

En 2024, dans le cadre de la mission zéro carbone, l'échange entre la Klimaagence et le PRO-SUD, facilité par le Dater, a été davantage approfondi lors de l'élaboration du plan d'action régional Énergie.

Dans le cadre des travaux du Forum Régional Centre une journée thématique relative aux différents concepts et stratégies énergétiques a été réalisée en collaboration avec la Klima-agence et les conseillers énergétiques.

Dans la Nordstad, la réalisation d'un *Klimaleitbild* pour l'ensemble de la Nordstad a été initiée en 2024 dans le cadre des travaux de la convention de coopération territoriale DATer-SINO en collabora-

tion étroite avec les service techniques et conseillers pacte climat des 5 communes de la Nordstad.

En outre, une collaboration approfondie dans le cadre de la mise à jour du Planungshandbuch a été poursuivie en 2024.

Finalement, le DATer a contribué à l'actualisation du Catalogue de mesures du Pacte Climat en donnant son avis à la Klimaagence. Dans ce contexte, un échange concernant les indicateurs territoriaux pouvant être utilisés dans le cadre du pacte Climat a été initié et sera poursuivi en 2025.

### 2.4. Commission d'aménagement

#### Travaux de la Commission d'aménagement

La Commission d'aménagement est instituée auprès du ministre de l'Intérieur et a pour missions de donner son avis sur toutes les questions et tous les projets en matière d'aménagement communal que le ministre ou les communes lui soumettent et d'adresser de son initiative au ministre toute proposition relevant de ses missions. Elle se compose de cinq membres dont un délégué proposé par le membre du gouvernement ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions, qui en assure également la vice-présidence.

Les communes soumettent leur projet d'aménagement général qui forme un ensemble de prescriptions graphiques et écrites à caractère réglementaire couvrant l'ensemble du territoire communal qu'elles divisent en diverses zones et dont elles arrêtent l'utilisation du sol pour avis à la commission d'aménagement. Celle-ci émet son avis quant à la conformité et à la compatibilité du projet d'aménagement général avec les dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et de ses règlements d'exécution, ainsi qu'avec les plans et programmes déclarés obligatoires en vertu de la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.

En 2024, en plus de donner son avis au sujet des modifications ponctuelles proposées par les communes et de conseiller les communes demanderes, la Commission d'aménagement a avisé les

nouveaux projets de PAG des communes de Vianden, de Wintrange, de Lenningen et de Reisdorf et/ou, le cas échéant, les réclamations y relatives.

### Méthodes d'appréciation des PAG

Pour pouvoir apprécier la durabilité d'un plan d'aménagement communal par rapport à un objectif de développement défini au niveau national, il est primordial de disposer d'une méthode standardisée. Grâce à l'outil Raum+ le potentiel de développement urbain peut être apprécié de façon transparente.

En 2024, la méthode d'appréciation du potentiel d'un PAG a été adaptée de façon à dorénavant considérer la surface au lieu de considérer le nombre d'habitants pour pouvoir établir un lien clair entre le développement projeté des communes et les seuils théoriques indiqués dans le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT): « *La commune de xxx est considérée par le PDAT comme commune rurale à développement endogène, celui-ci devrait donc se situer à un niveau très faible. Le potentiel de développement du projet de PAG, tel que renseigné sur la fiche de présentation du projet de PAG, indique xxx ha de surface brute dans les quartiers existants (QE) et un potentiel de xxx ha dans les nouveaux quartiers (NQ). Toutefois, les seuils théoriques maximaux d'artificialisation du sol indiqués dans le PDAT, dont le respect s'impose pour atteindre l'objectif de réduction de l'artificialisation du sol, limite l'artificialisation à xxx ha à l'horizon 2035.* »

En outre, le DATer a initié la transposition de la méthode d'appréciation de l'accessibilité en transports en commun utilisée en Suisse dans le contexte luxembourgeois. À terme, l'objectif est de mettre à disposition des communes les niveaux d'accessibilité de leurs localités sur le géoportail.

Pour conclure, la Commission d'aménagement joint les appréciations du niveau d'accessibilité et du degré de centralité ainsi que des explications relatives aux méthodes employées à ses avis concernant les projets de plans d'aménagement communaux lui soumis.

## 2.5. Plateforme digitale BiBe

Dans le cadre des efforts du DATer à promouvoir la participation citoyenne et à renforcer les structures y dédiées, le DATer et CELL a.s.b.l. ont décidé en 2022 de collaborer et d'entamer des actions concrètes sur le terrain afin de transposer les stratégies fédératrices de l'aménagement du territoire et de faciliter la participation digitale des citoyens à la transition écologique et solidaire.

À cet effet, la CELL soutient le DATer dans l'identification, l'initiation et l'accompagnement de projets participatifs et co-créatifs à travers la [plateforme digitale BiBe](#) qui a été développé en 2022 et lancée officiellement par la CELL le 14 mars 2023 au Campus universitaire du Kirchberg en présence du ministre de l'Aménagement du territoire. « BiBe » est un acronyme du mot luxembourgeois *BiergerBedeelung* qui se traduit par « participation citoyenne ».

La plateforme digitale BiBe poursuit un double objectif:

- ▶ Faire connaître et donner de la visibilité à des projets de transition citoyens et communaux au Luxembourg.
- ▶ Aider les citoyens à trouver des initiatives dans leurs communes ou régions afin de faciliter leur implication dans des projets de transition locaux, de trouver de l'inspiration et de mettre en valeur leur expertise.

Afin d'accompagner les acteurs de l'administration gouvernementale, les communes, les syndicats intercommunaux, les promoteurs publics et les sociétés de développement dans la mise en œuvre d'une participation citoyenne digitale via la plateforme BiBe et, au même temps, de faire évoluer cette plateforme, le DATer a conclu le 13 juillet 2023 une convention de partenariat avec la CELL a.s.b.l. pour la période 2023-2027.

En 2024, le programme de travail relatif à la convention a porté sur trois axes:

1. Communication et accompagnement des utilisateurs;
2. Gestion de la plateforme;

### 3. Facilitation concrète de la participation citoyenne digitale.

Au cours de l'année 2024, la plateforme digitale BiBe a été présentée aux porteurs de projet et aux coopératives énergétiques du pays. La plateforme a également été utilisée pour organiser et réaliser :

- ▶ La consultation citoyenne « Klimawandel am Uelzechtdall » sur les zones à risque d'inondation ;
- ▶ Un questionnaire en ligne sur les activités du Parc naturel de l'Our dans le cadre de son processus de prolongation et d'élargissement.

## 2.6. Pôle d'échange Erpeldange-sur-Sûre

Le pôle d'échange multimodal d'Erpeldange-sur-Sûre jouera un rôle clé dans la mise en œuvre concrète du Plan national de mobilité 2035 à moyen terme. Il sera doté d'un arrêt ferroviaire, d'une gare routière et d'un grand parking relais. Par ailleurs, le projet prévoit, en accord avec l'étude de faisabilité urbanistique et paysagère menée par l'Université du Luxembourg, l'intégration d'un quartier d'habitation et d'affaires.

Compte tenu de la complexité du projet, il a été décidé de recourir à l'instrument du plan d'occupation du sol (POS), rendu obligatoire par règlement grand-ducal et contenant un ensemble de prescriptions écrites et graphiques. L'objectif du POS est d'aboutir à une planification optimisée intégrant de manière cohérente un pôle d'échange multimodal au sein d'un quartier urbain, tout en prenant en compte les risques et contraintes spécifiques du site.

La CFL Immo assure la mission de coordination du Comité de pilotage (COPIL) réunissant le DATer, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, l'Administration des ponts et chaussées, la Société nationale des Chemins de fer luxembourgeois et la Nordstadentwécklungsgesellschaft. Elle organise les études préliminaires, l'appel à candidatures, la phase d'offres ainsi que la consultation rémunérée en 2025 afin d'assurer la cohérence entre les aspects infrastructurels et urbanistiques de la planification.

Sur base du Masterplan issu de la consultation rémunérée, la procédure du POS sera encadrée par le DATer et pilotée par un Comité de suivi.

En 2024, le Comité de pilotage (COPIL) s'est réuni à trois reprises, en janvier, juillet et décembre. Les travaux se poursuivront en 2025 avec la phase d'offres.



Vue aérienne du site du futur pôle d'échange  
© DATer

## 2.7. Élaboration d'un « Masterplan » pour la reconversion de la zone commerciale de Foetz

L'objectif principal du projet est de transformer la zone de Foetz, actuellement monofonctionnelle, en un espace multifonctionnel, alliant à la fois des activités économiques et résidentielles. Cette transformation vise à optimiser l'utilisation de l'espace artificialisé tout en répondant aux besoins en matière d'habitat et d'emploi dans la région. Dans cet objectif, un groupe de travail interministériel comprenant les communes concernées et des représentants gouvernementaux, à savoir le DATer, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics et le ministère de l'Économie, a été constitué dès 2022. En 2024, le groupe de travail chargé du projet a finalisé l'état des lieux de la zone en collectant toutes les données techniques, environnementales et réglementaires relatives au site. Cette analyse a permis de dresser un diagnostic complet des obstacles existants à la transformation de la zone. Parallèlement, une étude a été menée sur les activités économiques actuelles afin d'évaluer leur compatibilité avec des usages résidentiels.

L'analyse a permis d'identifier les principales activités économiques présentes dans la zone et d'en évaluer l'impact sur la qualité de vie des futurs habitants. Un relevé complet des acteurs clés dans la zone a également été effectué. Cette étude approfondie a abouti à la définition d'un périmètre restreint, ciblé pour un développement potentiel lors de la première phase du projet.

La prochaine étape consiste à associer les propriétaires et exploitants des terrains concernés dans l'objectif de définir ensemble la programmation urbanistique et de préparer le lancement d'une consultation rémunérée.

## 2.8. Centre urbain de Walferdange

En signant la déclaration d'intention relative au « Processus participatif multiniveaux et plurisectoriel ayant comme objet la mise en valeur intégrative et cohérente du centre urbain de Walferdange » le 27 novembre 2023, la commune de Walferdange et le Département de l'Aménagement du territoire, se sont engagés à instaurer une gouvernance territoriale participative et coopérative. Celle-ci a pour objet l'élaboration d'un concept de mise en valeur intégré et cohérent du centre urbain de Walferdange, conçu de sorte à en assurer la conformité avec les plans et programmes établis en exécution de la loi précitée du 17 avril 2018 et en ligne avec les objectifs définis par la vision territoriale Agglo Centre.

Le processus a débuté en 2024 par la mise à plat de toutes les planifications actuelles autour du centre urbain de Walferdange par les ministères et administrations concernés ainsi que par l'élaboration d'une stratégie de participation citoyenne. Une réunion de lancement a eu lieu le 25 octobre 2024 avec à l'ordre du jour la confirmation de la démarche générale, les périmètres de planification et d'observation ainsi que l'identification d'éventuels conflits d'objectifs.

## 2.9. Projet de développement Quartier Metzschmelz

Après quatre années d'échanges, d'études et de concertation, l'État luxembourgeois, ArcelorMittal, la Ville d'Esch-sur-Alzette et la commune de Schiffflange ont décidé le vendredi 23 octobre 2020 de lancer [le projet de développement urbain de l'ancien site d'Esch-Schiffflange](#).

Ainsi, lors de la réunion du comité de concertation « Gouvernement – ArcelorMittal – Communes » de octobre 2020, les représentants du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, d'ArcelorMittal Luxembourg ainsi que le député-maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette et le bourgmestre de la commune de Schiffflange ont officialisé leur décision de

procéder à la reconversion, en un nouveau quartier urbain, de l'ancien site industriel d'Esch-Schifflange d'une superficie de 61,16 hectares, - dont 91 % sont situés sur le territoire d'Esch-sur-Alzette et 9 % sur celui de Schifflange - et de confier cette mission à la société AGORA.

Ils ont signé à cet effet l'[Accord relatif à la mise en œuvre de la reconversion de l'ancien site sidérurgique d'Esch-Schifflange dans le cadre de la réalisation d'un programme d'urbanisation](#).

Le 15 septembre 2022 a été signé l'acte de transfert du site Metzschmelz entre ArcelorMittal et la société AGORA qui est ainsi devenu propriétaire du site.

En 2024, AGORA a poursuivi le processus participatif initié en 2022 et devant accompagner le développement du quartier Metzschmelz. Au travers différents événements publics comme le Forum des jeunes qui s'est tenu le 5 juillet 2024 en présence du ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, les citoyens ont eu la possibilité de participer activement au développement et à la planification du quartier. Les résultats de ces différentes démarches sont disponibles sur une plateforme spécifique dédiée au processus de participation ([www.agora.lu/metzschmelz/metzschmelz](http://www.agora.lu/metzschmelz/metzschmelz) ou [participation.metzschmelz.lu](http://participation.metzschmelz.lu)).

En juin 2024, le Zukunftsrot a terminé son premier cycle et un nouvel appel à participation a été lancé. Entre la mi-septembre et le 20 octobre, 80 personnes se sont inscrites.

Metzschmelz assume ainsi sa vocation d'être un projet participatif, ce qui d'ailleurs est une des conditions centrales de la mission confiée à AGORA par ses actionnaires, le Gouvernement luxembourgeois et ArcelorMittal Luxembourg.

Dès 2019, AGORA a d'ailleurs organisé un atelier citoyen de conception urbaine dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la revitalisation du site d'Esch-Schifflange. Cette procédure a permis de dégager les lignes directrices du « Masterplan » (ou plan directeur) d'aménagement urbain et paysager.

Sur base des études urbaines et techniques réalisées lors des années précédentes, AGORA,

ensemble avec les deux communes de Esch-sur-Alzette et de Schifflange, ont élaboré le dossier de la modification du PAG (MoPo PAG) qui a été mis en procédure de validation en avril 2023.

En vue de la préparation des futurs PAP, des études de planification se sont poursuivies, portant principalement sur les espaces urbains (manuels urbains), l'accessibilité et la mobilité du site, la programmation urbaine, la renaturation de l'Alzette ainsi que sur l'innovation et le développement durable via l'élaboration d'un concept technique pour une gestion innovante et circulaire des ressources urbaines (projet SYMBIOSIS).

Au-delà des différentes études, des premiers travaux de préparation de terrain (nettoyage du site et enlèvement des équipements industriels) ont pu être entamés afin de commencer à libérer et à préparer le site pour les futurs travaux d'aménagement et de viabilisation.

## 2.10. Crassier Terres Rouges

Le Crassier Terres Rouges est un site de plus de 70 hectares au cœur de l'agglomération transfrontalière de Esch-sur-Alzette, à cheval sur la frontière franco-luxembourgeoise. Côté français, le site est envisagé comme un site pouvant bénéficier d'une programmation mixte à dominante résidentielle. Côté luxembourgeois, le site est identifié par anticipation comme une zone prioritaire d'habitation.

Le projet urbain à développer a vocation à s'inscrire dans un projet global transfrontalier emblématique de la collaboration franco-luxembourgeoise, notamment dans les conditions de sa mise en œuvre. C'est pourquoi l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval (EPA Alzette-Belval) du côté français, la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Département de l'aménagement du territoire ont signé une convention constitutive d'un groupement de commandes en 2022 afin de lancer un marché pour l'étude sur les parties juridique et montage opérationnel sur le site du Crassier des Terres Rouges.

La première mission de l'étude juridique portait sur l'établissement d'un état des lieux exhaustif des implications d'origines juridique et réglementaire pour un projet urbain et pour sa mise en œuvre. La deuxième mission a analysé les différentes hypothèses de portage du projet aux différentes étapes du projet, de la conception à la mise en œuvre jusqu'à la gestion quotidienne du site après sa réalisation.

Le 19 juillet 2024, le président de la Région Grand-Est Franck Leroy a été accueilli par le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire Claude Meisch sur le site du Crassier Terres Rouges pour s'échanger sur les résultats de l'étude et sur la suite de la collaboration franco-luxembourgeoise pour ce projet transfrontalier. Il a été conclu de mettre en place une structure de collaboration pour la mise en œuvre du projet, une première étape en est l'élaboration d'une convention de coopération entre les différents opérateurs du côté français, du côté luxembourgeois ainsi qu'avec le propriétaire majoritaire du foncier.

# **Développement régional**

# **03**

## CONVENTIONS DE COOPÉRATION TERRITORIALE ÉTAT-COMMUNES

Le DATer a participé de façon active aux travaux en matière de politique urbaine menés par l'Union européenne et aux travaux dans le domaine de la coopération intergouvernementale et s'est particulièrement engagé à intégrer les thèmes et recommandations traités dans les projets et documents stratégiques nationaux. Cet engagement se reflète ainsi, d'une part, par l'initiation du projet de la Cellule nationale d'information pour la Politique urbaine (CIPU) et, d'autre part, par la promotion des processus de coopération multi niveaux et intégrés dans les trois pôles de développement urbains du pays.

Pour soutenir ces coopérations, l'instrument des conventions de coopération territoriale État-communes a été inscrit dans la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire. Dans ces coopérations, les partenaires s'engagent à la détermination et à la mise en œuvre conjointe de stratégies territoriales communes qui sont développées à partir du contexte régional, national et transfrontalier de l'aménagement du territoire et d'options politiques spécifiques aux communes.

Le DATer propose ainsi aux communes concernées d'élaborer ensemble des stratégies de développement communes pour la mise en valeur de leur territoire, le tout en s'inscrivant dans l'esprit de l'approche intégrée prônée dans le cadre des discussions menées au niveau européen.

Ces conventions soutiennent le renforcement de la coopération entre les différents niveaux de gouvernance - local, régional, national et international - ainsi que la promotion du développement urbain durable et intégré, tel que visé par la nouvelle Charte de Leipzig sur la ville européenne durable.

En complément des instruments de planification formels, les conventions de coopération encouragent une approche de planification plus dynamique et flexible basée sur le dialogue et le développement de projets concrets. Elles sont caractérisées par un échange d'expériences et de savoir-faire intercommunal, interministériel et mul-

tidisciplinaire et contribuent à l'émergence d'une culture de planification plus participative.

En outre, l'instrument des conventions de coopération territoriale État-communes peut être utilisé pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) dans les espaces d'action y désignés.

## LES ESPACES D' ACTIONS À DOMINANTE URBAINE ET PÉRIURBAINE

### 3.1. Convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad

La position géographique de l'espace d'action de la « Nordstad » lui assure une importance stratégique fondamentale pour le développement territorial, économique et social tant au sein de la région que pour l'ensemble du pays. Dès lors, il convient de renforcer l'agglomération en tant que troisième pôle de développement national et de mener des planifications conjointes à l'échelle de l'espace d'action afin de mettre concrètement en œuvre une politique de développement polycentrique.

Le 20 octobre 2020, le ministre de l'Aménagement du territoire et les membres du bureau du syndicat à vocations multiples « Nordstad » ont signé la nouvelle convention de coopération territoriale État-Syndicat intercommunal « Nordstad ». Par leur signature, les Parties se sont engagées à poursuivre les travaux entamés dès 2006 lors de la conclusion de la première convention entre les communes de Bettendorf, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck, Schieren et l'État représenté par son ministre de l'Aménagement du territoire.

En 2024, le Comité de concertation politique Nordstad s'est réuni en janvier pour approuver le programme de travail annuel et en juillet pour faire le suivi des projets en cours.



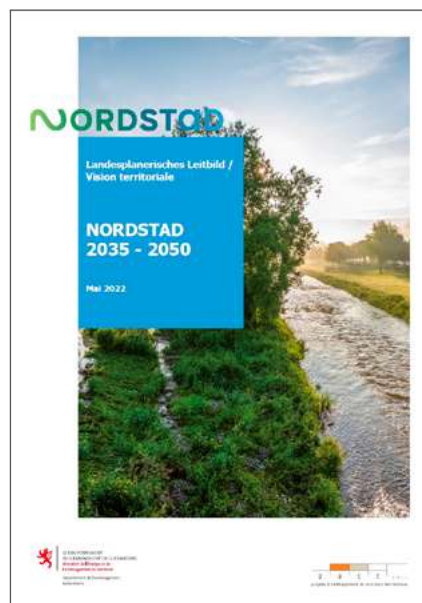
Les membres du Comité de concertation politique Nordstad lors de leur réunion en juillet 2024 © DATer

## Stratégie de développement - Vision territoriale Nordstad

Initiée par le DATer dans le cadre de l'élaboration du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) et élément clé des travaux de la convention de coopération territoriale, une vision territoriale Nordstad a été réalisée entre 2020 et 2022. Elle se base sur un diagnostic approfondi et propose une stratégie de développement territorial prenant en compte les résultats de la consultation citoyenne lancée dès 2018 dans le cadre du PDAT et de la consultation citoyenne digitale menée lors de l'élaboration de la vision territoriale Nordstad.

Le leitmotiv de la vision territoriale Nordstad réside dans la création d'un «Landschaftspark»: il s'agit de poursuivre les efforts visant à relier les espaces verts entre eux, à les valoriser, à identifier de nouveaux espaces verts et à mettre en œuvre le concept de nature en ville. La vision territoriale Nordstad contient des recommandations pour un développement urbain futur de la Nordstad qui reflète les objectifs et les stratégies du PDAT: une Nordstad multifonctionnelle et résiliente en tant que CDA d'importance nationale.

Le rapport final de la vision territoriale Nordstad peut être consulté et téléchargé en ligne sur le site web de la Nordstad.



 Le rapport final de la vision territoriale Nordstad [La vision territoriale Nordstad](#)

Pour accompagner la mise en œuvre de ce projet territorial, un groupe de travail technique rassemblant les représentants de services techniques municipaux et des représentants des ministères et administrations concernés ainsi que de la Nordstadentwicklungsgesellschaft (NEG) a été mis en place afin de coordonner au mieux les projets de la vision territoriale. Le groupe de travail s'est réuni de manière régulière en 2024.

## État d'avancement des projets retenus

Parmi les discussions menées et les projets poursuivis en 2024, les sujets suivants méritent une attention particulière:

### ***Liewensmëttelpunkt* – un système alimentaire résilient et durable au niveau de la Nordstad:**

En 2021, la Nordstad a entamé des efforts pour se positionner comme référence dans le domaine de la production, transformation et consommation locale et régionale au Luxembourg. En effet, une structure porteuse ancrée dans la région Nordstad rassemble un nombre d'avantages spécifiques, dont:

- L'importance stratégique pour l'identité régionale et le positionnement de la Nordstad;

- ▶ La volonté commune des acteurs pertinents de s'engager directement dans des projets de terrain ;
- ▶ La présence d'acteurs-clés du secteur tels que le Lycée technique agricole (LTA), l'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL) et les producteurs des parcs naturels ;
- ▶ Des événements phares comme la Foire agricole annuelle.

Le projet *Liewensmëttelpunkt* repose sur la [« Stratégie Liewensmëttelpunkt Nordstad »](#), adoptée en juillet 2024 par le Comité de concertation politique Nordstad. Ce document, élaboré en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et enrichi par les échanges au sein du Groupe de travail Liewensmëttelpunkt Nordstad, définit une approche régionale visant à valoriser et commercialiser les produits locaux et régionaux à l'échelle de la Nordstad.



Stratégie « Liewensmëttelpunkt Nordstad »

L'objectif est de renforcer la coopération, la mise en réseau et les échanges entre tous les acteurs locaux : producteurs, commerçants, restaurateurs, consommateurs et établissements scolaires. Compte tenu de la taille du pays, cette démarche régionale s'inscrit naturellement dans une dynamique plus large, à la fois nationale et transfrontalière.

La stratégie est basée sur cinq axes stratégiques :

- 1) L'éducation et la sensibilisation.
- 2) Le soutien à la production, la commercialisation et la logistique.
- 3) L'échange des pratiques et la spirale d'apprentissage.
- 4) L'innovation et la formation.
- 5) Le marketing territorial.

Le Groupe de travail Liewensmëttelpunkt Nordstad, ayant pour mission de piloter le projet et faire le suivi de sa mise en œuvre, s'est réuni en mai 2024. Dans la perspective d'augmenter l'accessibilité aux produits régionaux et de saison dans les communes de la Nordstad, les membres ont discuté des possibilités relatives à la mise en place, la gestion et la logistique de plusieurs points de vente.

À l'occasion de la Foire agricole d'Ettelbruck, le projet *Liewensmëttelpunkt* était présent sur le stand de la Nordstad, proposant des animations et des informations sur la production régionale et les denrées alimentaires.

De plus, plusieurs articles sur le projet ont été publiés dans le magazine «Hex». Le [numéro 38 \(été 2024\) du magazine](#), consacré à l'agriculture dans la Nordstad, présente en couverture un article intitulé « Fermes, semences et protection de l'eau », mettant en lumière le projet Liewensmëttelpunkt.

### LUGA: Wanderkichen et Land-Art

Dans le cadre de la LUGA 2025, la Nordstad encadrera le programme officiel de la Commune d'Ettelbruck par deux projets qui mettent en valeur le territoire et la coopération régionale ainsi que les démarches dans le domaine de l'alimentation et de la production régionale.

Le premier projet, intitulé « *Wanderkichen* », vise à organiser une série de dîners festifs où des chefs de la Nordstad prépareront des menus spéciaux à base de produits locaux et régionaux, servis dans quatre lieux secrets appelés « hidden places ».

Le deuxième projet, intitulé « *Land Art: Voyage des graines* », vise à aborder les thèmes de l'agriculture, de l'alimentation et de la biodiversité à travers des installations monumentales intégrées au paysage

de la Nordstad. Sur cinq sites, des artistes créeront des œuvres représentant le pollen, l'orge, l'avoine et les pissenlits, formant un parcours à découvrir à pied ou à vélo. Ce parcours met en lumière les ressources et produits qui façonnent le territoire et même l'identité de la Nordstad.

### «*Sport und Bewegung in der Nordstad*»

Un projet clé pour le développement territorial de la Nordstad est l'étude «*Sport und Bewegung in der Nordstad*», qui porte sur la planification des infrastructures et équipements sportifs. Dans l'optique de promouvoir davantage le sport et l'activité physique auprès de la population de la Nordstad, cette étude vise à identifier les besoins actuels et futurs en matière d'infrastructures et d'équipements sportifs, tant pour les clubs que pour le grand public des cinq communes. S'inscrivant dans la logique du design actif, ce projet contribue également à améliorer la qualité de vie et l'attractivité des quartiers.

À la suite de l'événement de lancement en décembre 2023, une réunion d'information a eu lieu en mars 2024 à la Al Seeërei à Diekirch, réunissant une cinquantaine de citoyens et de représentants de clubs sportifs. Cette rencontre a permis de présenter le projet et de lancer une enquête publique.

Sur la base d'un inventaire et de l'analyse des retours sur l'appréciation des infrastructures et équipements sportifs communaux et nationaux dans la Nordstad, une série de quatre ateliers avec les clubs sportifs des communes de Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Bettendorf, ainsi qu'une réunion d'échange avec le Collège échevinal de la commune de Schieren en juin et juillet 2024, ont permis d'approfondir de manière concrète la question des besoins actuels et futurs. Il en ressort que la coopération régionale doit être intensifiée dans ce domaine et que la création de synergies avec les institutions scolaires favoriserait une utilisation plus efficace et multifonctionnelle des infrastructures et équipements sportifs existants, y compris en dehors des horaires scolaires.

En septembre 2024, une deuxième réunion politique, en présence du ministre des Sports, a réuni les membres des collèges échevinaux des communes de la Nordstad ainsi que des représentants

du DATer, du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, de l'Administration des bâtiments publics, de l'Administration des ponts et chaussées, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et de l'Institut national de l'activité physique et des sports. Cette rencontre a permis de passer en revue les résultats du projet et de proposer des solutions pour améliorer, à court terme, et garantir, à long terme, une offre adéquate d'infrastructures et d'équipements sportifs dans la Nordstad. Les résultats ont été compilés dans un document de synthèse, qui sera publié au début de l'année 2025.

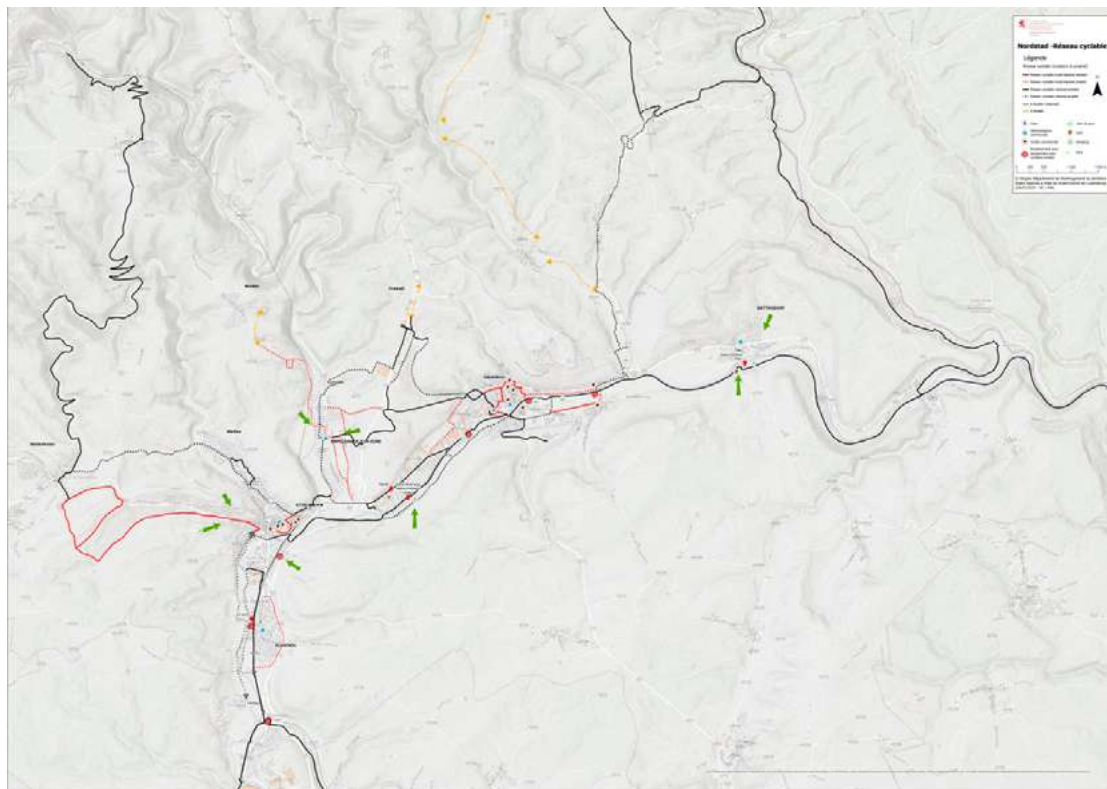
Dans une prochaine étape, les résultats seront présentés au grand public, et les réflexions sur la réalisation d'un projet phare ainsi que sur la création d'une boucle active reliant les équipements existants dans l'espace public seront approfondies en collaboration avec les acteurs concernés.

### Optimisation du réseau cyclable dans la Nordstad

Dans la continuité de l'analyse de la cyclabilité réalisée en 2019, les partenaires visent à dresser un état des lieux de l'avancement de la mise en œuvre du réseau cyclable fonctionnel à l'échelle régionale de la Nordstad. L'objectif est d'identifier des mesures concrètes d'optimisation pour certains tronçons, d'améliorer l'offre d'équipements auxiliaires et de renforcer la coordination entre les acteurs étatiques et les communes dans ce domaine.

En 2024, le DATer a organisé une nouvelle série d'échanges bilatéraux avec les services techniques des communes de Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre et Ettelbruck et Bettendorf afin de faire le point sur l'état de planification des pistes cyclables sur leurs territoires. Ces discussions ont permis d'établir un relevé global des infrastructures existantes et des projets en cours dans l'ensemble de la Nordstad, ainsi que d'engager une réflexion sur l'amélioration des équipements auxiliaires, tels que les stations de service, les râteliers ou racks à vélos et les casiers, en les implantant à des points stratégiques du réseau cyclable.

Dans ce contexte, un échange a également eu lieu avec la Direction générale du Tourisme du ministère de l'Économie afin d'explorer les opportunités d'amélioration de l'offre touristique liée au vélo.



Projet d'optimisation du réseau cyclable de la Nordstad  
© DATer

Dans une prochaine étape, les partenaires visent à établir un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations de l'analyse de la cyclabilité effectuée en 2019.

## 3.2. Nordstad Entwécklungs- gesellschaft Sàrl

Le 29 mars 2019, le Conseil de gouvernement a marqué son accord avec la création de la NORDSTAD Entwécklungsgesellschaft Sàrl. Créée le 28 mai 2019, la SARL (durée limitée de 20 ans et susceptible de prorogation) a pour objet de favoriser le développement de la Nordstad par la viabilisation, l'acquisition, la vente, la location ou tous autres moyens, de terrains situés sur le territoire des communes composant la Nordstad ainsi que d'effectuer toutes études et activités préparatoires à cette valorisation, dans un sens favorable à l'intérêt général en respectant les principes du développement durable et plus précisément les prémisses de l'aménagement du territoire.

La SARL est ainsi l'interlocuteur pour les projets de développement urbain durable du territoire de la Nordstad qui englobe les communes de Bettendorf, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Schieren. La réalisation de projets de développement et de construction qui favorisent l'utilisation rationnelle des ressources et une mixité sociale, économique et écologique en harmonie avec une meilleure qualité de vie et en concordance avec les attentes citoyennes actuelles et de demain, sont au cœur de ses démarches et ambitions.

### Conseil de gérance

La société est gérée par le Conseil de gérance dont le Département de l'aménagement du territoire assure la présidence. Les pouvoirs du Conseil de gérance sont définis par les Assemblées des associés. Il se réunit régulièrement et peut inviter d'autres experts à la réunion si nécessaire. Il est l'organe de décision pour la mise en œuvre de la mission de la société. Le Conseil de gérance a pour mission de discuter des grandes lignes de fonctionnement de la société: d'ordre organisationnel,

financier et temporel. Quatre réunions du Conseil de gérance se sont tenues en 2024: les 19 février, 3 juin, 21 octobre et 16 décembre. Au cours de l'année 2024 la composition du Conseil a changé. Ainsi le nouveau représentant du ministère des Finances est M. Pascal Scheer.

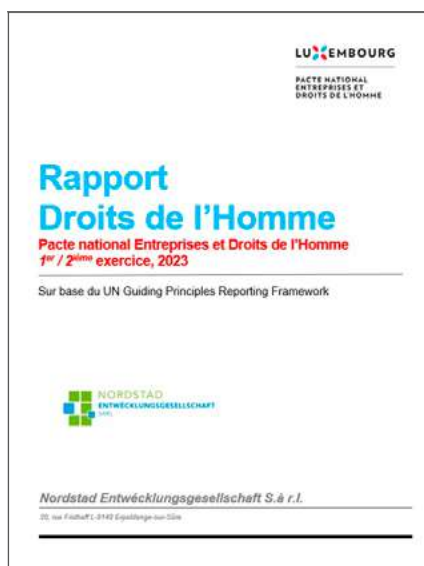
À la suite du départ de Monsieur Dittmer, la NEG a recruté un nouveau Directeur. Monsieur Daniel Peters a ainsi pris ses fonctions au mois de février 2024.

### Déménagement de la NEG

Fin mars 2024, la NEG a déménagé de ses anciens locaux vers de nouveaux bureaux au Startlokal à Fridhaff. Ce déménagement permet de renforcer la coopération avec le SINO.

### Pacte national Entreprises et Droits de l'Homme

Dans le cadre de la signature du Pacte, la NEG s'est engagée à rédiger un rapport annuel quant au respect des droits de l'homme au sein de la société, et des instruments mis en place afin de veiller à un respect continu des engagements. Le premier rapport de la NEG pour l'année 2024 a été introduit en avril 2024.



### Plan de travail

Au cours de l'année 2024, le nouveau Directeur a élaboré un plan de travail qui se décline en deux axes de développement :

#### 1. Axe de développement facilitateur

Les projets retenus sur cet axe sont :

- ▶ Actualisation Masterplan ZAN 2035+

Suite à la concrétisation du concept mobilité au cours des derniers mois, la NEG a été missionnée pour actualiser le masterplan.

- ▶ Groupe de travail réseau ZAN

A la demande des communes d'Erpeldange-sur-Sûre et de Diekirch, il est proposé de constituer un groupe de travail ayant pour mission la planification et préparation des infrastructures de réseaux sur l'axe central.

#### 2. Axe de développement Entwicklungsgesellschaft

La NEG souhaite se positionner davantage en tant que développeur. Pour ce faire, la NEG a mené au cours de l'année 2024 une analyse sur les opportunités existantes. Plusieurs possibilités de rachat de terrains/ projets se sont présentés à la NEG et une étude plus approfondie a été menée pour certains sites. Il a également été décidé de mettre en place un groupe de travail NEG – *Entwicklungsgesellschaft* qui devra analyser en détail les volets constellation, mode opératoire, financement en lien avec d'éventuelles futures acquisitions foncières.

### Projets

#### PAP Accès Walebroch (Nord)

La NEG a poursuivi les échanges avec les propriétaires de ce PAP en vue de permettre une introduction auprès de la commune.

Ainsi, une réunion entre les propriétaires du PAP Sud et le collège échevinal de la Commune d'Erpeldange-sur-Sûre a eu lieu en juin 2024, afin de présenter le potentiel du territoire, le concept de développement, le concept d'assainissement et le concept de mobilité du PAP.

Comme pour les autres projets en préparation sur l'axe central, les défis relevés sur ce dossier sont notamment la mobilité ou encore les réseaux d'eaux pluviales et usées.

### ZAN 2035+

Une première réunion avec le bureau d'études, chargé de l'actualisation du Masterplan ZAN2035+ a eu lieu début octobre 2024.

La première phase de la mission consiste en une intégration des nouveaux éléments du concept de mobilité dans le plan directeur.

Dans une deuxième phase seront intégré également l'étude Sport und Bewegung in der Nordstad ainsi que d'autres bâtiments/ équipements d'utilité publique.

A la demande des services techniques des communes de Diekirch et la Commune d'Erpeldange-sur-Sûre, celles-ci seront également concertées en vue de l'actualisation de ZAN 2035+.

## 3.3. Forum Régional Centre

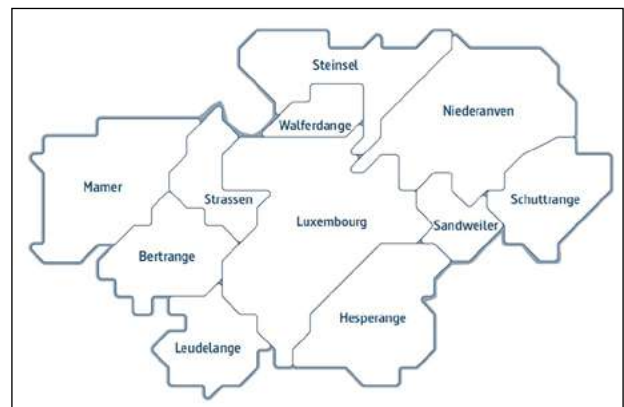
L'espace d'action de l'Agglo-Centre tel que proposé par le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) comprend les communes de Bertrange, Hesperange, Leudelange, Luxembourg, Mamer, Niederanven, Sandweiler, Steinsel, Strassen et Walferdange, qui font partie de l'espace de planification actuel de l'Agglo-Centre pour lequel une vision territoriale a été élaborée, ainsi que les communes de Contern, Kopstal et Schuttrange qui présentent des liens fonctionnels étroits avec l'ensemble de ces communes.

Au-delà des défis communs à tous les espaces d'action à dominante urbaine et périurbaine, l'enjeu principal de l'espace d'action de l'Agglo-Centre consiste à mettre en place un développement urbain qui limite son expansion territoriale continue et diffuse en réduisant l'artificialisation du sol et en préservant la biodiversité.

Finalement, l'espace d'action de l'Agglo-Centre constitue un vaste ensemble fonctionnel avec de nombreuses interdépendances qui gagnerait à

être appréhendé davantage dans une logique multiniveaux et transversale et, plus spécifiquement, sur la base d'une structure de coordination stable ayant comme mission le développement coordonné et intégré de son territoire.

Le Forum régional Centre ([Regionalforum Zentrum, RFZ](#)) constitue une plateforme d'échange intercommunale, multiniveaux et plurisectorielle dont l'objectif principal est de promouvoir la coopération territoriale dans l'Agglo-Centre en vue de contribuer à la mise en œuvre des objectifs d'un aménagement du territoire durable et plus spécifiquement, celui du développement de stratégies et projets communs.



Les communes partenaires  
du Forum régional Centre - © RFZ

En signant la «Lettre d'intention concernant la pérennisation du Forum Régional Centre» en date du 29 septembre 2022, le ministre de l'Aménagement du territoire et les représentants des communes de Bertrange, Hesperange, Leudelange, Mamer, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen et Walferdange ainsi que de la Ville de Luxembourg se sont engagés à la pérennisation du projet de la plateforme du Forum régional Centre.

Les onze communes signataires s'engagent à prévoir une enveloppe budgétaire annuelle de 25.000 euros par commune pour la période 2022-2026 en vue d'initier des stratégies et projets communs. Pour la même période, l'État du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à assurer les frais de fonctionnement du Bureau du RFZ qui a pour mission de faciliter la mise en œuvre de ce processus de collaboration.

En 2024, le Comité de pilotage politique s'est réuni en février pour adopter la documentation « Vision Territoriale Agglo-Centre: Priorités pour la mise en œuvre à travers le RFZ » et faire le suivi des projets en cours.



Les membres du Comité de pilotage politique du Forum régional Centre lors de leur réunion en février 2024 © DATer

### Échanges et journées thématiques

Les journées thématiques forment les noyaux centraux du Forum régional Centre et constituent les points de départ de la coopération intercommunale en lien avec le sujet respectif. L'objectif de ces journées thématiques réside dans l'approfondissement de la thématique afin de repérer les défis communs aux communes et de dégager des actions pouvant être mises en œuvre sur le terrain. Les journées thématiques visent également à faciliter un échange entre les différents acteurs concernés et à identifier des projets concrets pour assurer la poursuite d'une coopération intercommunale et multiniveaux. Les journées thématiques s'adressent aux représentants politiques et techniques des acteurs communaux et étatiques ainsi qu'aux parties prenantes.

La troisième journée thématique, organisée le 25 avril 2024, était consacrée aux « Concepts énergétiques ». Cette journée avait pour objectif de favoriser les échanges sur les concepts énergétiques à l'échelle des quartiers afin d'identifier les problèmes et difficultés rencontrés par les communes. Elle a débuté par une présentation de la Direction générale Énergie du ministère de l'Économie sur les « Obligations et évaluations à réaliser sur la base de la directive européenne sur l'efficacité énergétique ». La Klima-Agence a ensuite abordé la « Planification thermique dans le contexte du Pacte Climat et les outils mis à disposition des communes ». Un conseil externe a introduit la thématique des

concepts énergétiques au niveau des quartiers. La journée s'est clôturée par la présentation de deux exemples de concepts énergétiques de quartiers luxembourgeois: le projet « Porte de Hollerich » présenté par la Ville de Luxembourg et le PAP « Bommertert » présenté par la Commune de Leudelange.

Le 3 octobre 2024, une visite du chantier du futur quartier « Rout Lëns », situé à la frontière entre Esch-sur-Alzette et Audun-le-Tiche en France, a été organisée. Cette visite faisait suite à la journée thématique sur les concepts énergétiques et visait à offrir un aperçu de la mise en œuvre d'un concept énergétique innovant dans un quartier luxembourgeois. La matinée s'est déroulée en deux parties: d'abord, une présentation du site et du concept d'énergie par les responsables du projet, suivie d'une visite du chantier avec un accent particulier sur les forages géothermiques en cours.

Le Bureau du Forum régional Centre a accompagné la journée thématique et la visite en assurant la modération et a également rédigé un document de synthèse qui sera publié au début de l'année 2025.



Publication de la Journée thématique « Concepts énergétiques »

L'identification d'actions concrètes, au niveau intercommunal ou régional, dans ce domaine se poursuivra en 2025.

Le Forum régional Centre peut également servir de plateforme pour les acteurs externes souhaitant présenter et promouvoir leurs programmes sectoriels ou autres projets et initiatives. Dans ce cadre, le DATer a utilisé cette opportunité pour introduire la nouvelle plateforme Raum+ et expliquer l'approche adoptée pour l'actualisation des données.

En 2024, une nouvelle méthode a été mise en place pour les réunions du Comité technique, permettant aux communes de partager et de s'échanger sur leurs bonnes pratiques. Les communes ont été invitées à proposer des sujets spécifiques et les premiers échanges ont porté sur les chambres meublées, les équipements techniques collectifs et les conventions d'exécution du PAP NQ.

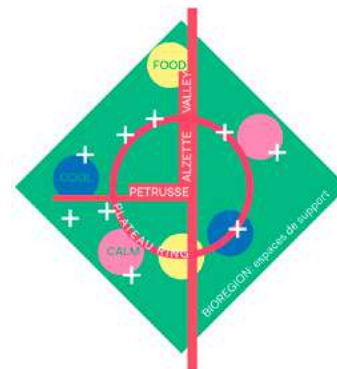
## Projets phares

### Ceinture Verte

Dans la continuité des réflexions menées dans le cadre de la consultation internationale «Luxembourg In Transition» entre 2020 et 2022, le DATer a mandaté un bureau d'études pour développer un concept et accompagner la mise en valeur d'une ceinture verte autour de l'Agglo-Centre.

La préservation et la création d'espaces vitaux multifonctionnels à travers une ceinture verte permettent de réguler le microclimat urbain, de protéger et d'améliorer la biodiversité ainsi que de servir de lieu de récréation et de rencontre ainsi que de production agricole locale.

Le diagnostic territorial de l'étude, présenté sous forme cartographique dans un «Atlas», définit le périmètre de la ceinture verte en considérant l'Agglo-Centre comme une bio-région. Il précise également les cinq fonctions essentielles de cette ceinture verte à travers l'identification des espaces vitaux.



Portées, périmètre et concept de la Ceinture verte de l'Agglo-Centre © DATer

Trois grandes étapes caractérisent le projet :

1. La recherche de données et l'établissement d'un diagnostic territorial pluridisciplinaire ;
2. La définition et l'identification du périmètre et d'une vision pour la ceinture verte ;
3. Le montage opérationnel par le biais de projets pilotes et de mesures concrètes.

L'intégration du projet de ceinture verte comme projet phare dans la «Vision territoriale de l'Agglo-Centre» a permis de poursuivre le montage opérationnel comme troisième étape dans les processus du Forum régional Centre et d'explorer, avec les communes, des pistes concrètes pour la mise en œuvre du concept.

Dans ce cadre, le DATer a organisé des échanges bilatéraux avec les communes du RFZ entre novembre 2023 et janvier 2024 :

- ▶ Novembre 2023: Walferdange
- ▶ Décembre 2023: Bertrange et Strassen, Ville de Luxembourg, Leudelange, Mamer
- ▶ Janvier 2024: Niederanven et Schuttrange, Hesperange, Steinsel

Des échanges complémentaires sur des projets spécifiques ont eu lieu avec le Syndicat d'initiative et de tourisme de la commune de Walferdange et les services de la Ville de Luxembourg. Le DATer a aussi transmis un questionnaire aux communes pour identifier des actions de mise en œuvre concrète avec un accent particulier sur les problèmes ou blocages qui pourraient survenir et le soutien que le RFZ pourrait offrir. Ce dialogue avec les communes, mené à travers divers formats d'échange, a permis au DATer de valoriser l'engagement des communes et d'établir une vue d'ensemble des projets et mesures communaux en cours de réalisation.

Le projet a également été présenté aux acteurs étatiques concernés dans le cadre d'une concertation interministérielle en mai 2024.

En tirant parti des dynamiques locales, le DATer poursuivra en 2025 son soutien pour le développement d'actions concrètes qui sont portées par les communes et l'accompagnement de la mise en œuvre du concept de la ceinture verte dans l'Agglo-Centre.

### Développement urbain et zéro artificialisation nette (DUZAN)

Un élément commun à l'ensemble des défis majeurs identifiés dans l'Agglo-Centre concerne la densification voire l'intensification du territoire urbanisé. Il s'agit de repenser les principes de développement urbain pour le quartier existant et les nouveaux quartiers afin de garantir une haute qualité de vie et de bonnes conditions de salubrité en corrélation avec l'objectif de réduire l'artificialisation du sol.

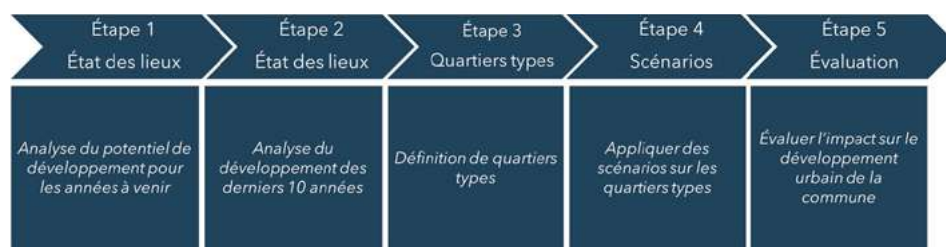
C'est ainsi que les partenaires du Forum régional Centre ont décidé de monter un projet global combinant les deux projets phares « Repenser le développement urbain (Qualités, instruments et mise en œuvre) » et « Instruments pour limiter l'artificialisation du sol » sous le nom de « DUZAN (Développement Urbain et Zéro Artificialisation Nette) ».

De manière générale, le projet DUZAN vise à mener une discussion critique par rapport aux questions suivantes :

- ▶ Comment et de combien les communes devraient-elles densifier le tissu existant afin de réaliser les objectifs de réduction d'artificialisation du sol repris dans le PDAT ?
- ▶ Quels sont les leviers pour préparer le terrain et quels instruments devraient être mis en place afin de pouvoir gérer au mieux les impacts de la croissance démographique et d'emplois projetée, tout en respectant en même temps les objectifs de réduction de l'artificialisation ?
- ▶ Comment opérationnaliser de manière simplifiée ces objectifs dans un outil qui peut être utilisé au niveau communal ?

Ainsi, le but du projet est de créer un outil (tableau interactif) et un référentiel de densité (catalogue), qui permet, d'une part, de visualiser l'impact des seuils d'artificialisation définis dans le PDAT sur le développement des communes et, d'autre part, de simuler différents scénarios de densification pour atteindre le développement souhaité.

Le projet DUZAN repose sur un processus itératif divisé en cinq étapes (modules). Cette méthodologie a été développée au sein d'un groupe de travail composé des quatre communes pilotes.



Étapes (modules) du projet DUZAN © RFZ

En 2024, le projet a été mené de manière simultanée dans les communes de Bertrange, Leudelange et Schuttrange par différents bureaux d'études, sous la coordination du Bureau du RFZ, en coopération étroite avec le DATer. Trois réunions techniques ont été organisées afin de clarifier l'approche, comparer et vérifier les premiers résultats et harmoniser la forme des réalisations. Le projet sera clôturé au cours du premier semestre de l'année 2025 et les résultats seront présentés lors d'une réunion du Comité de pilotage politique.

### Communication

En 2024, le DATer a continué à alimenter le [site web du RFZ](#).

## 3.4. Zone verte interurbaine

En tant qu'espace interstitiel entre les deux agglomérations du Luxembourg, celle de la capitale et celle de la Région Sud, la zone verte interurbaine – « Interurbane Gréngraum » – souffre d'un manque de profil et/ou d'identité claire.

Cadré au sud par l'agglomération transfrontalière du bassin minier, avec ses paysages souvent post-industriels mais dorénavant majoritairement préservés, cet espace hétérogène se développe au nord jusque contre l'agglomération du centre. Le territoire initialement agricole intègre aujourd'hui d'importants sites de production artisanale, agricole mais aussi tertiaire, ainsi que des hauts lieux de consommation et de commerce, le tout équipé et fragmenté d'un dense réseau d'infrastructures.

Si le périmètre de cet espace se définit par le développement (sub) urbain des deux agglomérations, ses limites, ses interfaces, ses zones tampons restent notamment à définir, même si le Plan sec-

toriel paysages (PSP) identifie clairement la zone verte interurbaine (ZVI).

L'étude conceptuelle de la ZVI – lancée conjointement par le Département de l'aménagement et le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable – est partie d'un portrait prospectif de territoire, d'un diagnostic SWOT et d'esquisses d'actions à élaborer lors d'une phase opérationnelle hors marché. Eu égard notamment à de nouveaux projets d'infrastructure, il s'agissait de comprendre et d'identifier les menaces et faiblesses afin de révéler les opportunités et forces de cet espace.

De nouvelles expériences et interfaces ont été esquissées en 2024 afin de promouvoir une nouvelle compréhension spatiale et territoriale, générant une nouvelle appréciation prospective de ce patrimoine paysager et productif.

L'étude conceptuelle, achevée fin 2024, pourra par la suite être approfondie par les acteurs concernés à un stade de planification subséquent.

## 3.5. Luxembourg South-West

En 2019 une première étude a été lancée par le DATer, le département de la Mobilité et des Transports et la Ville de Luxembourg afin d'établir une vision d'ensemble sur cette partie du territoire et un périmètre d'étude élargi de 750 ha a pu être retenu qui comporte les terrains se trouvant à l'intérieur de la ceinture des autoroutes A6 et A4 ainsi que les surfaces y attenantes. Par ailleurs, l'étude a établi un plan guide coordonné et intégratif pour le contexte écologique, le développement urbain et le concept de mobilité.



©PACT Sàrl

En 2023, le DATer a lancé le groupe de travail "South-West" qui comporte des représentants des différents ministères et administrations compétents ainsi que des représentants de la Ville de Luxembourg. Il a pour mission de présenter les différentes planifications sur ce territoire ainsi que de s'échanger sur les nouveaux développements avec pour objectif de disposer d'une vue globale ainsi que d'assurer un développement urbanistique cohérent et durable.

Afin de mieux soutenir les travaux du groupe, le DATer a chargé un bureau d'études avec une mission d'assistance comprenant, entre autres, une mise-en-commun de l'état actuel afin de faciliter la coopération entre les acteurs, d'assurer un suivi des planifications en cours et d'organiser les interfaces. À travers une vue globale des quatre plans directeurs sectoriels, ainsi que de leurs relations spatiales et temporelles, un plan d'action a été établi en coopération avec les acteurs impliqués. Celui-ci vise, dans une première phase, la concentration sur les projets ponctuels et la priorisation de certaines parties du territoire pour résoudre des blocages sans entraver le développement global de la zone. Dans une phase ultérieure, il sera nécessaire de travailler sur un plan d'action urbanisation à savoir de veiller à disposer d'un projet global partagé pour les surfaces libres.

Sur initiative du DATer, le groupe de travail s'est réuni en printemps 2024 pour discuter notamment des développements récents sur le territoire en question et de coordonner les suites afférentes.

### 3.6. Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud

L'espace d'action de la Région Sud comprend les communes-membres du syndicat PRO-SUD, ainsi que les communes de Dippach, Reckange-sur-Mess et Roeser caractérisées par certains liens fonctionnels qu'elles présentent avec la Région Sud. Il se caractérise par son passé industriel qui est à l'origine de tout un mouvement migratoire avec le recrutement d'une main-d'œuvre au sein du pays et à l'étranger.

La Région Sud a réussi une reconversion certaine depuis quelques décennies avec des projets de développement urbanistique ambitieux, notamment grâce à la reconversion de friches industrielles en quartiers plurifonctionnels innovants et à la préservation de son environnement profondément marqué par les Terres rouges en tant qu'écosystème particulier unique. Celui-ci a par ailleurs été reconnu par le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO et a officiellement été intégré en octobre 2020 dans le réseau mondial des réserves de biosphère.

Le ministre de l'Aménagement du territoire et les membres du bureau du [Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du sud, PRO-SUD](#) ont signé en date du 25 février 2021 la convention territoriale État - PRO-SUD pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud. Cette convention précise les objectifs et missions, les modalités de coopération et la gestion financière et administrative de la stratégie de développement pour les communes de la Région Sud à mener conjointement entre l'État et le syndicat intercommunal PRO-SUD. Elle permet notamment de renforcer la région par des projets communs dans les domaines du développement urbain, de la biodiversité et de la participation citoyenne.

La nouvelle convention souligne par ailleurs l'importance de la mise en œuvre des objectifs de la « [Minett Unesco Biosphere](#) » qui permet d'exploiter davantage l'alliance unique entre culture industrielle et lieu d'habitat pour promouvoir le développement durable au profit des habitants.

### Stratégie de développement - Une vision de développement régional partagée

Initiée par le DATer dans le cadre de l'élaboration du Programme directeur d'aménagement du territoire et élément clé des travaux de la convention de coopération territoriale, la [vision territoriale pour la Région Sud](#) propose des pistes pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement territorial tenant compte des résultats de la consultation citoyenne PDAT de 2018 et ceux issus de la consultation citoyenne menée dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour la Minett UNESCO Biosphere.

Un spot a été réalisé présentant les objectifs de la vision territoriale et peut être consulté sur la chaîne YouTube du Pro-Sud / Minett UNESCO Biosphere :

#### Vision Territoriale Minett UNESCO Biosphere

L'objectif global de la vision territoriale consiste à promouvoir une dynamique territoriale durable basée sur un concept régional et une vision partagée de l'évolution territoriale de la région. Elle peut également servir de point de départ pour une vision territoriale transfrontalière qui permettra de planifier, de coordonner et d'optimiser l'utilisation du sol à l'échelle transfrontalière.

#### Minett Unesco Biosphere „Mission Net Zero“

Le 21 avril 2023, lors du vingtième anniversaire de PRO-SUD, les communes-membres du Syndicat PRO-SUD, la ministre de l'Environnement et le ministre de l'Aménagement du territoire ont signé une déclaration d'intention ayant comme objet la mise en œuvre commune d'une « Minett UNESCO Biosphere » (MUB) climatiquement neutre d'ici 2050. L'objectif général est de renforcer l'engagement de la région aux objectifs européens de décarbonation pour atténuer les changements climatiques, renforcer la résilience et accroître les capacités d'adaptation aux effets produits par ces

changements et de réduire de 55 % les émissions de CO<sub>2</sub> dans les communes du sud d'ici 2030. Les signataires y déclarent leur intention de travailler ensemble pour définir une approche territoriale et régionale « climatiquement neutre ».

### Programme de travail pluriannuel de la convention de coopération territoriale État-Prosud

Une démarche collaborative, associant documents stratégiques existants, consultations bilatérales avec les communes et la Klima-Agence a été clôturée par l'organisation d'un atelier régional « Forum régional Région Sud » en janvier 2024 réunissant acteurs communaux et étatiques. Les résultats de ce processus collaboratif ont contribué à l'élaboration d'un plan d'action régional, base pour le programme de travail pluriannuel de la convention de coopération territoriale État - PRO-SUD.

### Monitoring carbone et énergie

Le plan d'action a été validé par le bureau PRO-SUD et s'est concrétisé par le recrutement d'un coordinateur dédié au sein du PRO-SUD. Toutes les communes membres se sont engagées dans la démarche en garantissant l'accès aux données énergétiques nécessaires, la participation aux réunions techniques, ainsi que le support de la mise en œuvre des actions identifiées :

- ▶ Un plan d'action énergie et la définition d'objectifs, de priorités et de mesures au niveau régional ;
- ▶ Un cadre pour le monitoring carbone de la région (sur base des méthodes définies au niveau national) ;
- ▶ L'analyse des ponts entre disciplines et applications des outils développés tels que la carte bioclimatique et l'étude des maillons manquants du réseau cyclable régional ;
- ▶ L'analyse des besoins de sensibilisation citoyenne pour encourager la mise en place des énergies renouvelables.

## Carte bioclimatique

L'objectif de la carte bioclimatique est de fournir aux techniciens des communes du PRO-SUD des informations climatiques urbaines temporellement pertinentes, montrant les effets possibles du changement climatique attendu au niveau territorial. Cette analyse dresse un état des lieux de la température des îlots de chaleur et des corridors d'air frais. Les conclusions de l'analyse proposent des stratégies d'adaptations pour améliorer le développement urbain.

L'étude climatologique a été réalisée pendant 18 mois. Le DATer a intégré les résultats sur le portail public géoportail. Les conclusions ont été revues et validées avant d'être présentées au grand public lors d'une [conférence de presse le 18 octobre 2024](#) en présence du ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire



Conférence de presse de présentation de l'étude climatologique © DATer

## Interreg North-West Europe – Cool Neighbourhoods

Cool Neighbourhoods se concentre sur la lutte contre ces risques thermiques à un niveau très local, les îlots de chaleur, afin d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers à risque. Les partenaires du projet travaillent collaborativement sur les actions et développement d'outils tels que :

- ▶ La mise en œuvre d'un programme de formation et des plans de quartier visant à réduire le stress thermique et à améliorer la qualité de vie;

- ▶ Le développement d'un « indice de qualité de vie » pour quantifier l'impact et permettre la comparaison des quartiers pour les interventions futures;
- ▶ La préparation de la mise en place de projets pilotes « démonstrateurs », tels que l'installation d'un mur végétal sur la façade d'une école au centre de la Ville de Differdange.

## Réseau cyclable régional – Missing Links

La mobilité étant un pilier essentiel de la décarbonation au Luxembourg, une analyse du réseau cyclable régional dans la Région Sud a été entamée avec pour objectif de promouvoir la fluidité régionale en accompagnant l'optimisation du réseau cyclable pour encourager l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail.

En 2023, dans le cadre de la campagne « Mam Vélo op d'Schaff », une enquête a été réalisée, suivie en 2024 d'interviews qualitatives et de trois groupes de travail organisés avec des citoyens à Dudelange, Esch-sur-Alzette et Differdange. Une conférence sur le sujet a été organisée le 27 juin au Musée FERRUM, en collaboration avec la commune de Kayl dans le cadre de leur exposition Vélo Cité pendant laquelle des représentants du DATer ainsi que des cyclistes locaux ont notamment présenté leurs points de vue sur la transition des transports urbains.

En octobre 2024, les résultats des consultations et du travail sur le terrain ont été synthétisés dans une cartographie des maillons manquants puis présentés aux techniciens des services mobilités des communes. En complément, des avis sur les priorités des chaînons manquants ont été collectés, venant enrichir les différentes études déjà menées par les communes.

## Magasin de producteurs

Avec l'objectif de favoriser le développement d'une économie locale dynamique, cette initiative vise à renforcer et optimiser les circuits courts au sein de la région en créant un cadre d'échange entre les producteurs et les parties prenantes.

Cinq producteurs-artisans du Sud se sont engagés à créer le premier magasin de produits locaux au sein de la Minett UNESCO Biosphere. Cette initiative émerge des actions de sensibilisation menées par PRO-SUD sur la consommation locale et l'économie circulaire, ainsi que du soutien de la commune de Käerjeng.

### Promotion de produits locaux

En 2024, la marque «Mmmh...Minett!» a continué à servir d'outil de promotion pour un miel de la région dont les abeilles butinent dans une zone Natura 2000 entre Differdange et Esch-sur-Alzette. Cette initiative, lancée en 2022, vise à mettre à l'honneur des spécificités du territoire et favorise la commercialisation d'articles emblématiques de la région.

L'objectif est d'élargir la portée de la marque «Mmmh...Minett!» en l'associant à un éventail plus diversifié de produits régionaux, bien que cette démarche reste un défi difficile. La reconduction du marché lors de la Journée de la Biodiversité est envisagée, afin de continuer à renforcer les liens directs entre producteurs et consommateurs.

### Projet Tutti Frutti

Le projet Tutti Frutti vise à promouvoir les vergers communaux de la Région Sud en tant qu'espaces de biodiversité et de collecte libre. Il permet ainsi de lutter contre le gaspillage alimentaire et de renforcer le lien entre les citoyens et leur patrimoine naturel.

Ce projet a permis de recenser et de cartographier environ 80 vergers publics dans les communes du PRO-SUD. Ces vergers regroupent plus de 2.600 arbres fruitiers. La carte interactive en ligne a rendu ces vergers accessibles à tous. Elle a été enrichie par des actions de communication et de sensibilisation, notamment via l'opération Gielt Band menée par le ministère de l'Agriculture et les ateliers éducatifs du programme MINELL. Une signalétique uniforme en matériaux durables a été installée aux entrées de plusieurs vergers, pour faciliter le repérage. Des codes QR offrent aussi des informations supplémentaires.

### MINELL – Minett Natur an Ëmwelt Léier Lab

En 2024, le Naturlab a organisé 38 activités, attirant plus de 700 participants, principalement issus d'écoles primaires et secondaires. Parmi les sorties marquantes pour les primaires, figuraient la découverte de la forêt au printemps, les visites des «Minetter Schof» et des ateliers culinaires avec des herbes sauvages. Deux grands projets pédagogiques ont dominé toute l'année: le projet pilote de l'Aire Terrestre Éducative (ATE) à Rumelange et la co-création d'Escape Games avec des écoles de la région.

### YOU ARE THE BIOSPHERE et MINETT MASH-UP: DE PODCAST

«You ARE the biosphere» était une campagne de sensibilisation destinée à informer la population locale et les visiteurs de la région du sud du Luxembourg sur leur rôle au sein de la Minett UNESCO Biosphere. Un jumeau numérique de la campagne a été développé et relayé via les réseaux sociaux et un site internet dédié ([www.youarethebiosphere.lu](http://www.youarethebiosphere.lu)) pour toucher un public encore plus large.

Le podcast «Minett Mash-Up» met en avant la Région Sud en dévoilant ses richesses: traditions, culture, histoire, patrimoine industriel ainsi que les paysages urbains et ruraux uniques du Minett. Le podcast est produit en étroite collaboration avec le Centre National de la Culture Industrielle (CNCI) et le Musée vun der Aarbecht (MUAR). En 2024, l'équipe s'est entièrement consacrée au patrimoine industriel de la Grande Région.

### Journées de la Biodiversité et de la Géodiversité

Les Journées de la Biodiversité et de la Géodiversité ont eu lieu au printemps et en automne. Elles visent à intéresser et à sensibiliser les familles et le grand public aux thématiques de la protection de la nature et du patrimoine géologique de notre région.

La Journée de la Biodiversité, «En Dag an der Natur», est organisée chaque année, par la ville d'Esch-sur-Alzette, au Centre Nature et Forêt d'Ellergronn. La journée de la Géodiversité de l'UNESCO, des explorations géologiques étaient proposées à travers tout le pays.

## Communication digitale

La communication numérique de la Minett UNESCO Biosphere a continué d'être l'un des vecteurs principaux la stratégie de communication, en permettant une transmission rapide et efficace des informations sur le développement et les activités de la réserve de biosphère et du syndicat intercommunal. La présence sur les réseaux sociaux est primordiale pour mobiliser les citoyens et pour encourager leur implication active dans les projets participatifs.

## LES ESPACES D' ACTIONS À DOMINANTE RURALE

### 3.7. Convention de coopération territoriale État – Syndicat « De Réidener Kanton »

#### Vision territoriale « De Réidener Kanton »

Afin de répondre à l'objectif du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) qui promeut le polycentrisme et la déconcentration concentrée, et pour tenir compte des initiatives de coopération territoriale actuelles émanant du canton de Redange, une convention de coopération territoriale État – Syndicat « De Réidener Kanton » a été signée le 12 mai 2022 entre le DATer et le Syndicat Intercommunal Kanton Réiden.

À la suite de la fusion des communes de Grosbous et de Wahl en 2023, le canton de Redange regroupe désormais neuf communes, à savoir les communes de Beckerich, Ell, Grosbous-Wahl, Preizerdaul, Rambrouch, Redingen, Saeul, Useldingen et Vichten.

Courant à partir du jour de la signature jusqu'au 31 décembre 2026, la convention a, entre autres, pour objectifs de :

- ▶ Rehausser l'attractivité du canton de Redange en améliorant les conditions d'existence et la qualité de vie de sa population ;
- ▶ Préserver les activités traditionnelles du canton selon sa vocation agricole, artisanale, commerciale ainsi que de promouvoir son développement dans les domaines économique, social, culturel, éducatif et touristique, le tout dans le respect de l'environnement naturel et bâti existant et dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire mise en œuvre aux échelons national, régional et communal ;
- ▶ Soutenir toute initiative de caractère public ou privé ayant pour but la réalisation des activités précitées.

Afin de réaliser les objectifs retenus, un programme de travail pluriannuel est élaboré par les parties prenantes en vue d'élaborer une stratégie commune de développement (vision territoriale « De Réidener Kanton » à l'horizon 2035) et de mettre en œuvre des projets concrets accompagnés d'actions de sensibilisation et de communication. La vision territoriale « De Réidener Kanton » devra répondre aux spécificités des défis et enjeux et ainsi proposer une stratégie de développement territoriale opérationnelle tenant compte des potentiels et des caractéristiques propres à ce territoire.

Le processus d'élaboration de la vision territoriale comporte plusieurs étapes, dont la première consiste dans un diagnostic territorial avec une analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) du canton de Redange. À partir des potentiels de développement identifiés sur cette base, il s'agira de définir des objectifs pour le futur pour différents domaines d'action, de donner à ceux-ci une dimension spatiale et de définir des plans d'actions (projets concrets), et tout ceci dans un processus participatif avec les acteurs locaux. Le résultat de ces travaux sera une vision territoriale commune orientée vers l'avenir.

Le diagnostic complet ainsi que son résumé sont disponibles en ligne :



**Diagnostic territorial – Vision territoriale 2035-2050**

La première partie de l'année 2024 a été dédiée au processus participatif. La concertation avec les responsables politiques communaux de chaque commune, débuté en octobre 2023, a été finalisé en janvier 2024. S'en est suivi la participation citoyenne, divisée en deux parties. En premier lieu, une enquête en ligne a été menée entre le 15 janvier et le 1<sup>er</sup> mars 2024. Le questionnaire était disponible en quatre langues (luxembourgeois, français, allemand et anglais) et au total, 6 % des habitants du canton ont participé à l'enquête. Afin d'approfondir les résultats de l'enquête, deux ateliers avec les citoyens ont été organisés par la suite auxquels tous les résidents du canton étaient invités. Le premier atelier a eu lieu le 20 avril à Redange, le deuxième s'est tenu le 27 avril à Folschette. Les mêmes quatre thématiques, résultant de l'évaluation de l'enquête, ont été abordés lors des deux ateliers (Culture villageoise et le vivre ensemble / Identité régionale / Habiter, vivre, s'approvisionner / Économie et commerce locaux).

Le processus de la consultation politique et citoyenne a été documenté par le Syndicat «De Reidener Kanton» dans une brochure (en langues [allemande](#), [anglaise](#) et [française](#)) disponibles en ligne.



Brochures « Résultats de la concertation publique et citoyenne » - © Kanton Réiden

Un comité politique élargi, en présence du ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire s'est tenu le 21 mai 2024 à Redange. Les résultats de la consultation politique et de la participation citoyenne ont été validés à cette occasion et un échange entre les responsables politiques communaux et le ministre a eu lieu.



Comité politique élargi du 21 mai 2024 - © DATer

Parallèlement à la participation citoyenne et à la concertation avec les responsables politiques, une première version de la partie textuelle de la vision territoriale contenant les axes stratégiques et les idées de projets correspondants a été élaborée. Entre octobre et décembre 2024, des réunions avec les responsables politiques des différents ressorts du SIRK ont été organisées afin de discuter les axes stratégiques et les idées de projet.



Handlungsfelder der Raumvision «Kanton Réiden»

Il est prévu de finaliser la vision territoriale jusqu'à l'été 2025, afin de pouvoir entamer la mise en œuvre à travers la réalisation de projets à partir de l'automne 2025.

### Stratégie régionale pour la répartition des bornes électriques

En 2023, un bureau d'étude a été chargé d'une étude „Entwicklung einer kantonalen Strategie zur Einführung von Ladestationen für Elektroautos“ pour les communes faisant partie du syndicat intercommunal «De Réidener Kanton». L'étude tient compte de la croissance de la population (horizon 2035), des modes d'habitation (maisons unifamiliales, appartements, etc.), du degré de motorisation en milieu rural, de la croissance des voitures électriques, des différents systèmes de recharge (rapide, lent, etc.), des bornes déjà existantes ou bien des parkings publics et privés. Ainsi, le nombre de bornes nécessaire a été calculé pour chaque commune. Ensemble avec les services techniques des communes et CREOS, un plan de répartition des bornes a été établi pour chaque village. Les frais d'installation ont été calculés en tenant compte d'une progression linéaire de l'équipement de recharge dans la région.

En avril 2024, l'étude a été présentée par le bureau aux responsables des services techniques des communes en présence de la Klima-Agence, ainsi qu'aux échevins du Klimateam régional. Par la suite, un appel d'offre a été lancé par le syndicat intercommunal Kanton Réiden pour l'installation des bornes.

### Communication

Le SIRK (Syndicat Réidener Kanton) publie 4 fois par an un magazine qui est distribué toutes-boîtes. En 2024, le syndicat s'est donné une nouvelle stratégie de communication pour tous ses services, ceci afin de renforcer la présence du syndicat dans la région. Dans chaque numéro de son magazine, le syndicat a profité pour communiquer sur le processus d'élaboration de la Vision territoriale pour la région.

## 3.8. Convention de coopération territoriale État – Syndicat «Wiltz et alentours»

Eu égard aux objectifs du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) qui identifie les communes de Boulaide, Esch-sur-Sûre, Goesdorf, Lac de la Haute-Sûre, Wiltz, Winseler comme faisant partie de l'espace d'action «Eislek» et qui définit la commune de Wiltz comme Centre de développement et d'attraction (CDA) régional, le DATer a discuté et préparé une nouvelle convention avec les communes précitées sur base de l'article 26 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire. La convention est également signée par le Syndicat pour l'aménagement et la gestion du parc naturel de la Haute-Sûre (PNHS) qui constitue un outil essentiel pour le développement rural et est considéré comme interlocuteur pour les communes et le DATer. Cette convention vise l'élaboration d'une vision territoriale partagée (à l'horizon 2035 et 2050) transposant et approfondissant les objectifs du PDAT. Sa durée est de 5 ans à courir dès sa signature. Ainsi les projets entraînant une répercussion sur le développement territorial, identifiés dans le cadre de la vision territoriale, seront accompagnés par le DATer.

La signature définitive de la convention est prévue pour début 2025.

### Diagnostic territorial pour l'espace d'action Éislek

En 2024, le Dater a finalisé un premier diagnostic territorial pour l'espace Éislek. Le périmètre englobe l'ensemble du territoire, tel que défini dans le PDAT. Ce territoire coïncide avec les délimitations du Parc naturel de la Haute-Sûre et du Parc naturel de l'Our, y compris les communes candidates d'adhésion des deux parcs naturels (Commune de Goesdorf et Commune de Weiswampach). Toutes les données et cartes ont été élaborées à la fois pour l'ensemble de l'espace d'action Éislek ainsi que pour chaque parc naturel individuellement.



Diagnostic territorial pour l'espace d'action Éislek  
(© pact s.à.r.l.)

D'une part, le diagnostic représente le document de base dans le cadre du renouvellement des deux parcs naturels précités, processus prévu tous les dix ans par les règlements grand-ducaux respectifs. D'autre part, le diagnostic servira en tant que point de départ dans le cadre de l'élaboration de visions territoriales, processus inscrit dans le PDAT.

Le travail de collecte, de traitement, d'analyse et de visualisation des données de base pour le territoire concerné a été effectué de fin 2023 et jusqu'en été 2024. Le document comprend des informations par rapport à/au/aux:

- ▶ la situation socio-économique;
- ▶ la mobilité;
- ▶ équipements et services publics;
- ▶ tourisme;
- ▶ l'environnement;
- ▶ l'agriculture;
- ▶ l'énergie;
- ▶ patrimoine culturel;
- ▶ la coopération transfrontalière;
- ▶ bâtiments publics vacants et aux réserves foncières (Raum+ et PAG);
- ▶ activités dans le domaine de l'économie circulaire;
- ▶ initiatives de participation citoyenne;
- ▶ activités pédagogiques et de sensibilisation.

En outre, une identification des défis, enjeux, potentiels et spécificités de l'espace d'action Éislek dans le contexte national et transfrontalier a été effectuée.

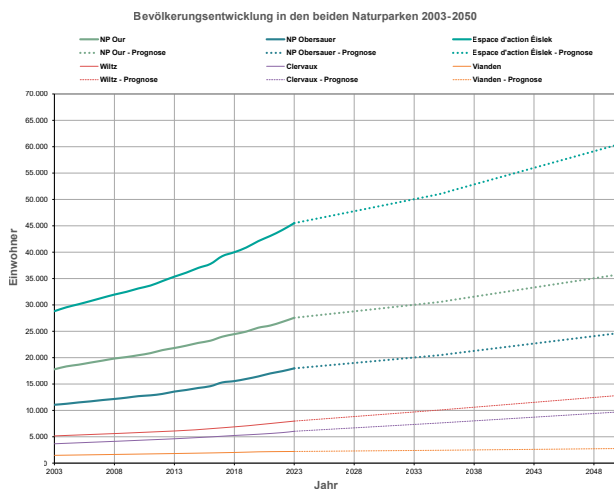
Ci-après quelques chiffres-clés caractérisant l'espace d'action Éislek.

Au cours des 20 dernières années la population a augmenté de presque 58 % (1.1.2023: 45.490 habitants):



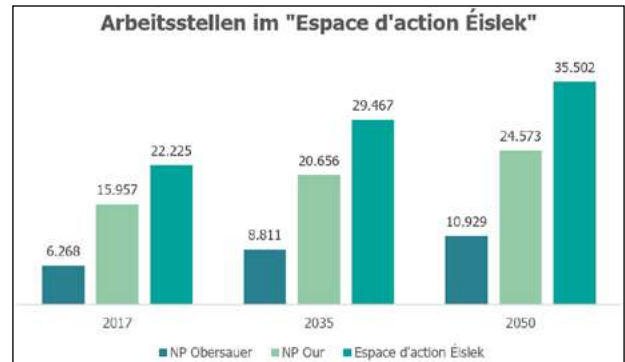
Diagnostic territorial pour l'espace d'action Éislek (© pact s.à.r.l.)

Les projections, basées sur les données du STATEC et ramenées au niveau des communes, prévoient pour l'espace d'action Éislek une croissance de la population de 12 % jusqu'en 2035 et de 17 % jusqu'en 2050. Cela correspond à 50.938 habitants en 2035 et à 60.378 habitants en 2050.



Diagnostic territorial pour l'espace d'action Éislek (© pact s.à.r.l.)

Concernant le nombre d'emploi, les projections du STATEC d'ici 2035, prévoient une augmentation de 32,5 % portant le nombre total d'emplois à 29.467 emplois. Pour la période de 2035 à 2050, la croissance prévue est de 20,5 %, ce qui porterait le nombre d'emplois à 35.502 dans l'ensemble de l'espace d'action Éislek.



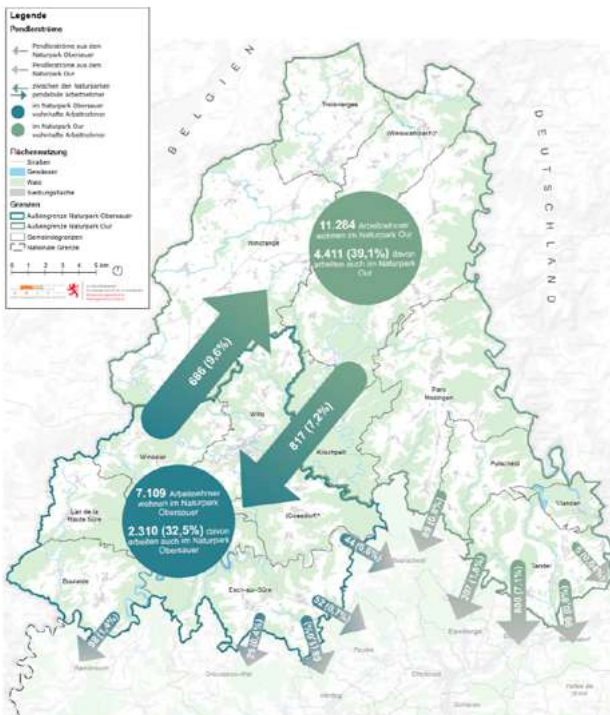
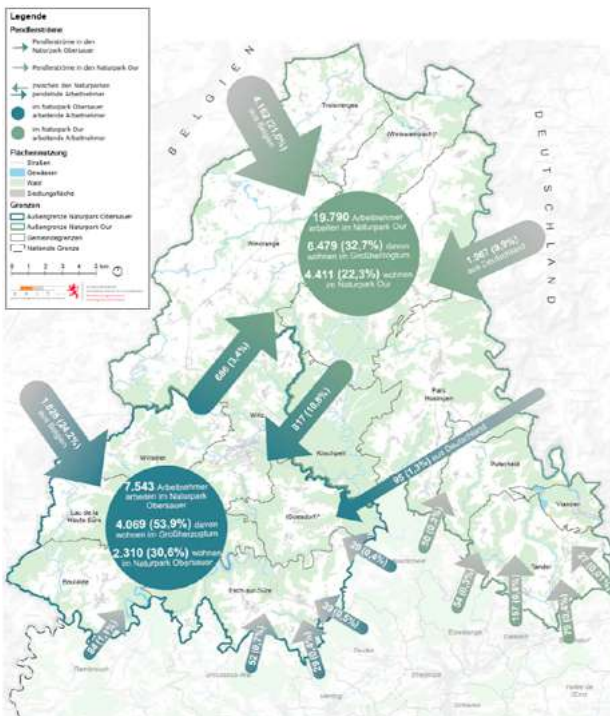
Diagnostic territorial pour l'espace d'action Éislek (© pact s.à.r.l.)

Parmi les 18.393 employés résidant dans l'espace d'action Éislek (01.01.2022):

- ▶ 17 % occupent un emploi sur le territoire du Parc naturel de la Haute-Sûre;
- ▶ 28 % occupent un emploi sur le territoire du Parc naturel de l'Our;
- ▶ Environ 14% des employés se déplacent vers Luxembourg-Ville.

Parmi les 27.333 employés travaillant dans l'espace d'action Éislek (01.01.2022):

- ▶ 11,4 % résident dans le Parc naturel de la Haute-Sûre;
- ▶ 18,6 % résident dans le Parc naturel de l'Our;
- ▶ Au total 5.990 frontaliers se déplacent vers l'espace d'action depuis la Belgique et 2.062 frontaliers depuis l'Allemagne.



Diagnostic territorial pour l'espace d'action Éislek  
(© pact s.à.r.l.)

Les localités de Wiltz, de Troisvierges et de Clervaux constituent les principaux nœuds de transport de l'espace d'action Éislek. Une ligne ferroviaire relie l'espace d'action à la Ville de Luxembourg et à Liège en passant par Clervaux et Troisvierges. Une deuxième ligne connecte Wiltz à Kauten-

bach. Plusieurs lignes de bus transfrontalières traversent l'espace d'action. Elles desservent les villes de Prüm, Gerolstein et Bitburg en Allemagne ainsi que Bastogne et Saint-Vith en Belgique.

L'espace d'action Éislek fait partie de plusieurs zones fonctionnelles transfrontalières avec la Belgique et l'Allemagne, ce qui souligne l'interdépendance et met en évidence l'importance de la coopération au-delà des frontières.

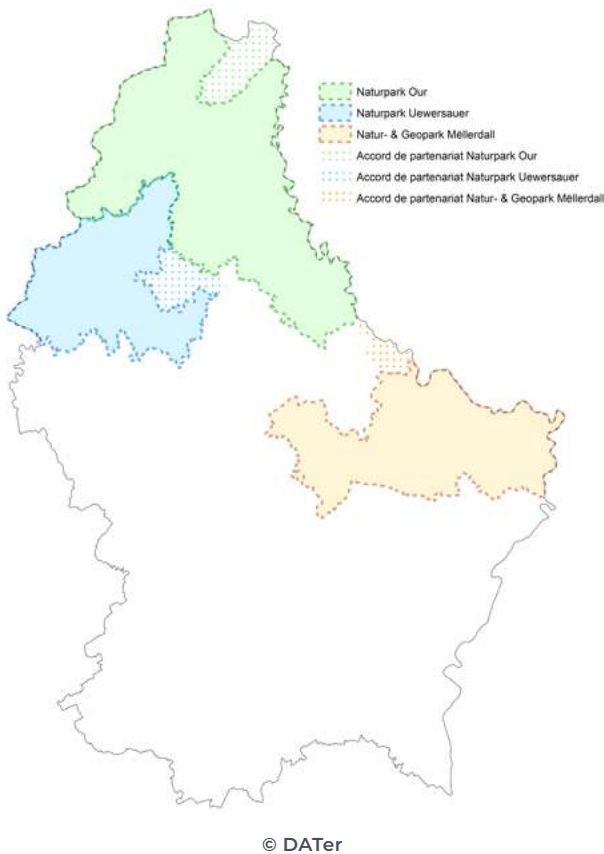
### 3.9. Les espaces ruraux et parcs naturels

Les parcs naturels jouent un rôle important dans la mise en œuvre du développement régional en milieu rural. Les trois parcs naturels luxembourgeois, à savoir le [Parc naturel de la Haute-Sûre](#) (PNHS), le [Parc naturel de l'Our](#) (PNO) et le [Parc naturel Mëllerdall](#) (PNM) couvrent une surface d'environ 870 km<sup>2</sup>, ce qui correspond à un tiers de la surface du pays, et comprennent ainsi 24 communes et plus de 61.000 habitants.

Chaque parc naturel est instauré en vertu de la loi modifiée du 10 août 1993 relative aux Parcs naturels. Les objectifs sont fixés à l'article 2 de la loi précitée:

- ▶ La conservation et la restauration du caractère et de la diversité du milieu naturel, de la faune et de la flore indigènes;
- ▶ La sauvegarde de la pureté de l'air et des eaux ainsi que de la qualité des sols;
- ▶ La conservation et la restauration du patrimoine culturel;
- ▶ La promotion et l'orientation d'un développement économique et socio-culturel intégrant les aspirations légitimes de la population en ce qui concerne leurs possibilités d'emploi, leur qualité de vie et d'habitat;
- ▶ La promotion et l'orientation d'activités de tourisme et de loisirs.

Le graphique suivant montre les territoires ayant le statut de Parcs naturels :



La gestion des parcs naturels est assurée par un syndicat mixte État-communes fonctionnant selon les règles de la [loi modifiée du 23 février 2001](#) concernant les syndicats de communes. Les organes sont le comité, le président et le bureau. Les attributions du comité sont celles qui incombent à un conseil communal dans une commune. Les attributions respectivement du président et du bureau sont celles qui sont exercées respectivement par le bourgmestre et le collège des bourgmestre et échevins dans une commune.

Sur initiative du DATer, les trois parcs naturels ont du personnel commun pour mieux coordonner les activités. Les domaines d'activités sont les suivants :

- ▶ La communication ;
- ▶ La promotion du programme Natur genéissen ;
- ▶ La gestion quotidienne de l'École du Goût à Brandebourg ;
- ▶ La Naturparkschoul.

Les bureaux exécutifs des trois parcs naturels se réunissent deux fois par an pour discuter les sujets communs. En 2024, ces réunions ont eu lieu le 26 juillet à Beaufort et le 18 octobre à Brandebourg. En tant que membre des trois bureaux exécutifs, le DATer a participé à ces réunions.

Le Parc naturel de la Haute-Sûre et le Natur- & Geopark Mëlldall participent tous les deux au projet Interreg Grande Région « Sous nos pieds » qui est co-financé par le DATer. Le projet a débuté officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et durera jusqu'au 31 décembre 2027. Le projet regroupe 8 parcs naturels de la Grande Région (Belgique, France, Luxembourg). L'objectif du projet consiste à renforcer la connaissance du patrimoine naturel et culturel de la Grande Région, notamment le patrimoine géologique et industriel, et de le valoriser afin de le faire découvrir au plus grand nombre de personnes. Ainsi, il est prévu de :

- ▶ Dresser l'inventaire de la géodiversité et de la biodiversité en Grande Région et de retracer l'histoire de l'exploitation des richesses naturelles et du patrimoine industriel lié ;
- ▶ Rassembler les différents acteurs transfrontaliers à travers la mise en place de rencontres, workshops, symposium international, transfert de compétences ;
- ▶ Assurer la valorisation du patrimoine géologique, industriel, architectural et culturel en rendant les sites accessibles tout en développant de nouvelles offres transfrontalières de tourisme durable, offrant des expériences uniques et respectueuses de l'environnement.

Le 1<sup>er</sup> août 2024, le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire a rencontré à Boulaide des représentants des parcs naturels luxembourgeois afin de s'informer sur leur implication dans des projets Interreg au cours des dernières années. À cette occasion, le ministre a également eu la possibilité de visiter l'exposition « Notre héritage commun ».

## 3.10. Suivi des activités des parcs naturels

### Élaboration d'indicateurs permettant le monitoring des actions menées par les parcs naturels

En 2017 a été mis en place un premier système de monitoring des actions des parcs naturels. Celui-ci consiste en 26 indicateurs d'action qui doivent servir comme base pour documenter les projets et actions des parcs naturels. Chaque année, chaque parc naturel rend un rapport au département de l'aménagement du territoire renseignant des actions menées pour chaque indicateur.

En 2021-2022, le DATer, en concertation avec les parcs naturels et avec le soutien de prestataires externes, a effectué une analyse du système de monitoring actuel afin d'évaluer l'efficacité et la pertinence de ce dernier et de formuler des recommandations d'amélioration éventuelles. Dans ce contexte a également été effectué un benchmarking de systèmes de monitoring des activités de parcs naturels en Belgique et en France. Cette analyse a mené à la conclusion que le système de monitoring actuel des parcs naturels luxembourgeois ne répond pas aux objectifs visés initialement.

Une adaptation ponctuelle du système actuel n'étant pas jugée opportune à long terme, fin 2022, le DATer a mandaté des prestataires externes avec l'élaboration d'un nouveau système de monitoring des actions menées par les parcs naturels luxembourgeois sur base du rapport de cette analyse. Au cours des années 2023 et 2024, une proposition pour ce nouveau système a été élaborée en concertation avec les parcs naturels au cours de plusieurs ateliers. Les documents suivants ont été élaborés: une arborescence des objectifs politiques, thématiques et opérationnels, ainsi qu'un ensemble d'une trentaine de fiches indicateur avec un tableau de bord correspondant. La mise en pratique de cette proposition sera testée en 2025.

### 3.10.1. Parc naturel de la Haute-Sûre, PNHS

Le DATer est représenté au bureau et au comité du syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de la Haute-Sûre et y assure la vice-présidence. En 2024, le bureau s'est réuni 19 fois tandis que le comité s'est réuni 6 fois.

#### La commission nationale et la commission régionale du Lac de la Haute-Sûre

Depuis 2020, les commissions nationale et régionale du Lac de la Haute-Sûre («Stauséikommis-sioun») se réunissent avant et après la saison balnéaire, qui dure de mai à septembre, pour préparer respectivement tirer le bilan de la saison. La commission nationale réunit des représentants des ministères et administrations concernés et est présidée par le ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions. De façon complémentaire, les acteurs locaux se retrouvent régulièrement au sein de la commission régionale du Lac de la Haute-Sûre, présidée par le PNHS. À la suite des élections municipales du 11 juin 2023 et législatives du 8 octobre 2023, la composition des deux commissions a été renouvelée.

L'interaction entre ces commissions améliore la coordination et collaboration multi-niveaux entre les différents acteurs actifs dans la région du Lac de la Haute-Sûre: DATer, ministère du tourisme, ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Administration de la gestion de l'eau, Administration de la nature et des forêts, Administration des ponts et chaussées, Corps grand-ducal d'incendie et de secours, Police grand-ducale, Office Régional du Tourisme Éislek, Syndicat des eaux du barrage d'Esch-sur-Sûre, PNHS ainsi que les communes limitrophes du lac (Boulaide, Esch-sur-Sûre, Commune du Lac de la Haute-Sûre, Winseler et Wiltz).

Suivant le règlement grand-ducal du 19 mai 2009 déterminant les mesures de protection spéciale et les programmes de surveillance de l'état des eaux de baignade, la baignade au Stauséi est possible à partir de six plages.

Depuis juin 2021, grâce au soutien financier du DATer, un Ranger est présent sur les plages autour du lac de la Haute-Sûre pour informer, sensibiliser

et, si nécessaire, alerter les visiteurs en cas de manquements aux règles. En outre, il se déplace dans les cinq communes membres du Parc naturel de la Haute-Sûre (Boulaide, Esch-sur-Sûre, Commune du Lac de la Haute-Sûre, Winseler et Wiltz) ainsi que dans la commune candidate d'adhésion, Goesdorf, et accomplit, entre autres, sa mission de personne de contact. 2024 a été la quatrième saison du Ranger au sein du PNHS. Son travail est apprécié par les visiteurs et son action sur le terrain ainsi que les expériences qu'il en a tirées et rapportées aux commissions susmentionnées contribuent à l'amélioration de la gestion du lac de la Haute-Sûre.

La réunion de la commission nationale s'est tenue le 30 mai 2024, présidée par le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire. À cette occasion, la saison balnéaire 2024 a été préparée et les défis concernant les alentours du Stauséi ont pu être discutés.

Lors de la réunion de la commission régionale le 12 novembre 2024, le bilan de la saison balnéaire a été établi et considéré comme étant largement positif avec peu de situations exceptionnelles. En effet, l'été 2024 a été marqué par des précipitations et des températures moyennes. Cependant, surtout lors des week-ends ensoleillés, le Lac de la Haute-Sûre a comme d'habitude attiré de nombreux visiteurs nationaux et de la Grande Région. Mais grâce à des améliorations continues des infrastructures, la gestion des visiteurs s'est également améliorée. Ainsi des aires de grillade ont été aménagées sur la plage de Lultzhausen au printemps 2024. Par rapport à l'été 2023, les incidents liés à des barbecues illégaux ont fortement diminué sur cette plage.

### Besuchermanagementkonzept

Le Parc Naturel de la Haute-Sûre a élaboré l'étude « Besuchermanagementkonzept » (BMK) qui vise la gestion des visiteurs dans la région du Lac de la Haute-Sûre. Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures proposées par l'étude, des groupes de travail thématiques (Mobilité, Tourisme, Communication et Protection des eaux potables) ont été créés. Un prestataire externe a été chargé avec la coordination des groupes de travail. Ils étaient composés par des représentants des ministères, administrations et syndicat compétents dans les différents domaines et se sont réunis au printemps et en automne 2024. Les résultats préliminaires ont été présentés au sein de la commission régionale

du 12 novembre ainsi que lors d'une séance d'information pour les communes en janvier 2025.

Un des objectifs communs de tous les acteurs concernés est d'améliorer l'expérience touristique et la qualité de vie des habitants vivant autour du lac ainsi que de garantir la sécurité de toutes les parties, sans pour autant que la protection de la nature et de l'eau (potable) n'en souffre.

### Le chemin « L'histoire de la Haute-Sûre » autour du barrage de la Haute-Sûre

Le 29 août 2024 a eu lieu l'inauguration du projet « L'histoire de la Haute-Sûre » à Liefrange en présence du ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire. Ce projet du Parc naturel de la Haute-Sûre comprend douze panneaux d'information installés autour du lac de barrage et mettant en avant différents aspects de la création et des effets du barrage de la Haute-Sûre.

Les thèmes des panneaux vont du tourisme à la nature en passant par la construction du barrage, les modifications du paysage et la production d'électricité. Chaque panneau traite d'un thème particulier et est illustré par des documents d'époque rassemblés grâce à la contribution de nombreux habitants de la région passionnés d'histoire. Cette initiative souligne les grands changements que le barrage a apporté à la région et met en évidence son importance, puisqu'il fournit aujourd'hui de l'eau potable d'à peu près 80 % des ménages luxembourgeois.

La plupart des panneaux d'information se trouvent le long du Circuit du Lac, un sentier de randonnée de 44 km, et peuvent être visités lors d'une randonnée difficile. Pour une exploration plus confortable, la navette du Lac de la Haute-Sûre est disponible le week-end ainsi que les jours fériés et permet d'effectuer la randonnée par étapes. Les panneaux, dont la forme de voile et le cadre en bois robuste assurent une reconnaissance unique, sont rédigés en trois langues: allemand, français et anglais. Le projet invite les habitants et les visiteurs à découvrir et à vivre la riche histoire et les changements paysagers de la région de la Haute-Sûre. Le projet a été financé par le DATer.



Inauguration du projet « L'histoire de la Haute-Sûre »  
autour du barrage de la Haute-Sûre © DATer

### 3.10.2. Parc naturel de l'Our, PNO

Le DATer est représenté au bureau et au comité du syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de l'Our et y assure la vice-présidence. En 2024, le bureau s'est réuni 8 fois tandis que le comité s'est réuni 5 fois.

#### Processus de renouvellement et d'élargissement du Parc naturel de l'Our

Le statut du parc naturel a été renouvelé pour une durée de dix ans par le règlement grand-ducal du 17 mars 2016 portant renouvellement et modification du statut du Parc naturel de l'Our (PNO). En 2024, le Parc naturel de l'Our a entamé son processus de renouvellement pour la prochaine décennie. La loi modifiée du 10 août 1993 relative aux parcs naturels met en place le cadre pour le renouvellement des parcs naturels au Luxembourg et prévoit l'élaboration d'une étude préparatoire suivie par l'élaboration d'une étude détaillée.

Pour accompagner ce processus de renouvellement, le PNO a mis en place un groupe de travail dans lequel le DATer était représenté. Il s'est réuni six fois pendant l'année 2024 afin de contribuer à l'élaboration de l'étude préparatoire et de l'étude détaillée. La prolongation du statut du PNO pour une nouvelle période de dix ans est en même temps l'unique moment où l'adaptation du périmètre du parc naturel est possible. Les communes de Weiswampach et de Bourscheid font

partie des études susmentionnées. La commune de Weiswampach est une commune candidate d'adhésion depuis 2021. Lors d'une délibération en juin 2024, la commune de Bourscheid a donné son accord de principe pour une adhésion au PNO et participe par conséquent aux études pour le renouvellement et l'élargissement du parc naturel.

L'étude préparatoire a été finalisée en juillet 2024 et a été transmise au DATer pour transmission au Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT) et au Conseil supérieur pour la protection de la nature (CSPN). Les avis des deux conseils ont été transmis au parc naturel en décembre 2024.

En 2025, il s'agit d'adapter l'étude préparatoire sur base des avis et de finaliser l'étude détaillée. La procédure de consultation et d'approbation, ainsi que la procédure réglementaire, seront ensuite lancées.

### 3.10.3. Parc naturel et Geopark Mëllerdall, PNGM

Le DATer est représenté au bureau et au comité du syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel et du Geopark Mëllerdall et y assure la vice-présidence. En 2024, le DATer a régulièrement participé aux réunions du bureau (13 réunions en 2024) et du comité (5 réunions en 2024).

### La candidature comme UNESCO GLOBAL GEOPARC

Depuis le 13 avril 2022, le territoire du Natur- & Geopark Mëllerdall est officiellement reconnu comme UNESCO GLOBAL GEOPARK (UGG), reconnaissance devant être renouvelée tous les quatre ans. En 2024, le NGPM a continué ses efforts de promotion de la région en tant que UGG. Ainsi, le NGPM organise annuellement une semaine «Geopark» avec un bon nombre d'activités qui connaissent un succès certain dont notamment des visites guidées, des promenades, des tours à vélo, des activités pour les jeunes, etc.

Chaque année, le NGPM met en place un sentier géologique et instructif autour d'un géotop dans la région. Le Géosite de l'année 2024 se situe à Beaufort (Haupteschbaach/Halerbaach) et lors de l'inauguration du sentier interactif, le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire a profité de l'occasion pour s'échanger avec les responsables du parc et de visiter l'exposition d'accueil sur le développement du patrimoine géologique, naturel et culturel particulier de la région à Beaufort.



Le ministre en visite au Parc Naturel et du Geopark Mëllerdall © DATer

#### 3.10.4. Parc naturel germano-luxembourgeois

Fondé en 1964 par le Land de Rhénanie-Palatinat et le Grand-Duché de Luxembourg, le [Parc naturel germano-luxembourgeois](#) fut à l'époque le premier parc naturel transfrontalier en Europe. Son animation est confiée à une association, la «Vereinigung Deutsch-Luxemburgischer Naturpark» et l'accent est mis sur la protection de la nature et sur le tourisme doux. Le Parc naturel germano-luxembourgeois est à l'origine d'un certain nombre de randonnées et de ponts piétonniers traversant la Sûre et l'Our.

Le parc a été distingué par le [Diplôme Européen des Espaces Protégés](#) du Conseil de l'Europe en 1973. Il s'agit d'une distinction internationale accordée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe à des espaces naturels et semi-naturels ou des paysages ayant un intérêt européen exceptionnel pour la conservation de la diversité biologique, géologique ou paysagère et faisant l'objet d'une gestion exemplaire. Après une [visite d'évaluation](#) sur place par des experts internationaux en septembre 2019, le Diplôme, accordé pour une durée limitée, a été [renouvelé en septembre 2020](#).

L'accord de coalition (2018 – 2023) du Gouvernement prévoyait que la gestion du parc naturel germano-luxembourgeois fasse l'objet d'une évaluation en concertation avec la Rhénanie-Palatinat. Lors de la dernière réunion conjointe des gouvernements de Rhénanie-Palatinat et du Luxembourg, le 5 novembre 2019 au Luxembourg, il a été décidé de créer un groupe de travail ayant pour mission d'évaluer le fonctionnement (gouvernance, projets, budget) actuel du parc naturel et de faire des propositions pour l'avenir. Le Département de l'aménagement du territoire avait la présidence de ce groupe de travail.

En 2020-2021, un [diagnostic territorial](#) du territoire concerné a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif. Ainsi, les quatre domaines d'action prioritaires suivants ont été identifiés :

- ▶ Développement régional transfrontalier ;
- ▶ Protection de la nature et des paysages ;
- ▶ Tourisme et loisirs ;
- ▶ Communication et éducation au développement durable.

En outre, l'analyse contient des propositions de projets potentiels prioritaires dans ces domaines.

Afin de mettre en œuvre ces recommandations, les partenaires visent entre autres un co-financement européen dans le cadre du programme Interreg VI Grande Région qui offre notamment l'opportunité de soutenir l'implémentation de stratégies territoriales de zones fonctionnelles transfrontalières (voir chapitre 7.1.10.).

Le 25 juin 2024, le DATer a participé à l'assemblée générale de l'association «Vereinigung Deutsch-Luxemburgischer Naturpark» à Bitburg.

# **L'observation et la prospec- tive territoriale**

# **04**

## 4.1. Observatoire du développement spatial, ODS

Commandité par le DATer et mis en œuvre par le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), l'observatoire a pour missions d'analyser les dynamiques spatiales qui affectent le territoire luxembourgeois permettant ainsi de mieux comprendre les mécanismes du développement spatial et de fournir des éléments d'évaluation de l'efficacité des mesures politiques adoptées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi concernant l'aménagement du territoire de 2018, du programme directeur d'aménagement du territoire de 2023 et de l'IVL de 2004 (*Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept für Luxemburg*). L'Observatoire du développement spatial est donc un outil d'aide à la décision.

Il est également important qu'il serve d'outil de communication et de sensibilisation du grand public. Le travail s'inscrit ainsi dans la continuité du premier rapport de 2008 sur le suivi du Développement Territoire du Luxembourg à la lumière des objectifs de l'IVL.

En 2024, le DATer et le LISER ont conclu une nouvelle convention cadre de coopération pour la période 2024-2027. Elle vise à offrir un cadre de travail harmonisé pour les travaux et collaborations qui unissent le LISER et l'État et à marquer leur volonté d'œuvrer, à travers leurs travaux et collaborations, à l'atteinte des objectifs liés aux missions du DATer.

Concernant le programme de travail de l'observatoire en 2024, le LISER a :

- ▶ Élaboré un rapport sur les déplacements domicile-travail des citoyens pour la préparation d'un cahier thématique;
  - ▶ Élaboré un rapport sur la notion de « ville du quart d'heure »;
  - ▶ Poursuivi les travaux sur l'artificialisation du sol et son impact sur le logement et le volet transfrontalier y relatif;
  - ▶ Conçu un système de monitoring du Programme directeur d'aménagement du territoire avec une liste d'indicateurs;
- ▶ Effectué des travaux cartographiques sur la valeur agricole et horticole des sols;
  - ▶ Contribué à la mise à jour du projet RAUM+;
  - ▶ Élaboré une analyse socio-économique des communes du Luxembourg avec les données de l'Inspection générale de la sécurité social (IGSS);
  - ▶ Poursuivi les travaux concernant la mise en réseau de ses propres données produites et de celles de l'Observatoire de l'Habitat;
  - ▶ Contribué à l'accompagnement conceptuel et méthodologique du projet TRANSITER.

## 4.2. Système d'information géographique du DATer, SIG-DATer

Tout au long de l'année 2024, les différentes couches du système d'information géographique ont été actualisées et complétées.

Le DATer a par ailleurs contribué au projet de modification du plan directeur sectoriel « Transports » (PST) sur le territoire de la Nordstad en intégrant les données géospatiales relatives aux nouveaux projets à intégrer et aux adaptations des projets existants. Ce travail s'inscrit dans le cadre du Concept de mobilité Nordstad 2035 et de la Vision territoriale Nordstad 2035 – 2050, qui visent notamment le déplacement de la voie ferrée afin de libérer un potentiel urbanistique le long de l'axe central Ettelbruck-Diekirch, favorisant ainsi le développement de logements abordables ainsi que d'activités économiques et de loisirs.

Un autre volet a consisté à mettre à jour la couche des périodes de construction des bâtiments, disponible sur le géoportail national et en téléchargement sur Open Data. Cette actualisation, portant sur la période de 2018 à 2021, a été réalisée en s'appuyant sur les données relatives à la couverture du sol. Elle permet ainsi de suivre et de visualiser de façon très intuitive l'évolution des nouvelles

constructions et l'étalement urbain. Une prochaine mise-à-jour pour la période 2021-2024 pourra être effectuée dès la disponibilité de la version 2024 des données sur la couverture.

Une autre publication sur le géoportail concerne la carte bioclimatique des 11 communes de la Minett Unesco Biosphere identifiant les îlots de chaleur urbaine, les zones de génération d'air froid et les flux d'air froid dans la Région Sud à l'échelle d'une grille de 5x5m. Ces données sont issues de l'étude "Stadtklimaanalyse für die Region PRO-SUD" réalisée par la société GEO-NET de Hanovre et le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST).



### Raum+, un outil méthodologique de qualité au service la planification territoriale

Projet commun du DATer - Observatoire du développement territorial et du département du Logement - Observatoire de l'Habitat, Raum+ est un outil méthodologique pour apprécier et répertorier les réserves foncières au Grand-Duché de Luxembourg : il permet ainsi d'établir une vue d'ensemble territoriale, quantitative et qualitative des réserves foncières.

Après un premier recensement de l'ensemble des réserves foncières de l'ensemble des communes entre 2020 et 2022, ainsi que la publication d'un rapport intermédiaire en novembre 2021 et d'un premier rapport complet en juillet 2023, les premiers entretiens de mise à jour de ces données ont été réalisés au cours du second semestre 2024.

Ces échanges ont été organisées avec un total de 33 communes des trois agglomérations – Agglo-Centre, Région Sud et Nordstad – ainsi que les communes Centres de développement et d'attrac-

tion (CDA) régionaux situés en dehors de ces trois zones. Il s'est avéré que la mise à jour des données ensemble avec les responsables communaux a pu être effectuée de manière rapide et efficace, grâce à leur disponibilité sur une plateforme centrale. Les entretiens de recensement pour les autres communes sont programmés pour le premier semestre 2025.

Comme prévu dès le lancement de ce projet, une mise à jour régulière via des entretiens de recensement est programmée tous les trois ans avec les acteurs locaux, tout en offrant la possibilité d'actualiser les données en continu selon les besoins.

À l'occasion d'une présentation de l'outil Raum+ lors d'un workshop dans le cadre de la Semaine nationale du logement, une brochure d'information a été élaborée. Destinée principalement aux responsables politiques des communes, elle vise tout particulièrement les nouveaux élus issus des dernières élections communales, qui ne connaissent peut-être pas encore le projet dans tous ses détails.

Par ailleurs, le DATer a travaillé au cours de l'année 2024 sur l'évolution de la plateforme existante en visant à enrichir ses fonctionnalités et à élargir ses possibilités d'utilisation. Ce travail s'est appuyé sur l'intégration des retours d'expérience et des besoins supplémentaires exprimés par les différents utilisateurs.

### Système d'information géographique pour la Grande Région (SIG-GR)

Le DATer a poursuivi ses travaux relatifs au Système d'information géographique pour la Grande Région (SIG-GR) dans le domaine de l'aménagement du territoire (cf. chapitre 7.1.3. Système d'information géographique pour la Grande Région, SIG-GR).

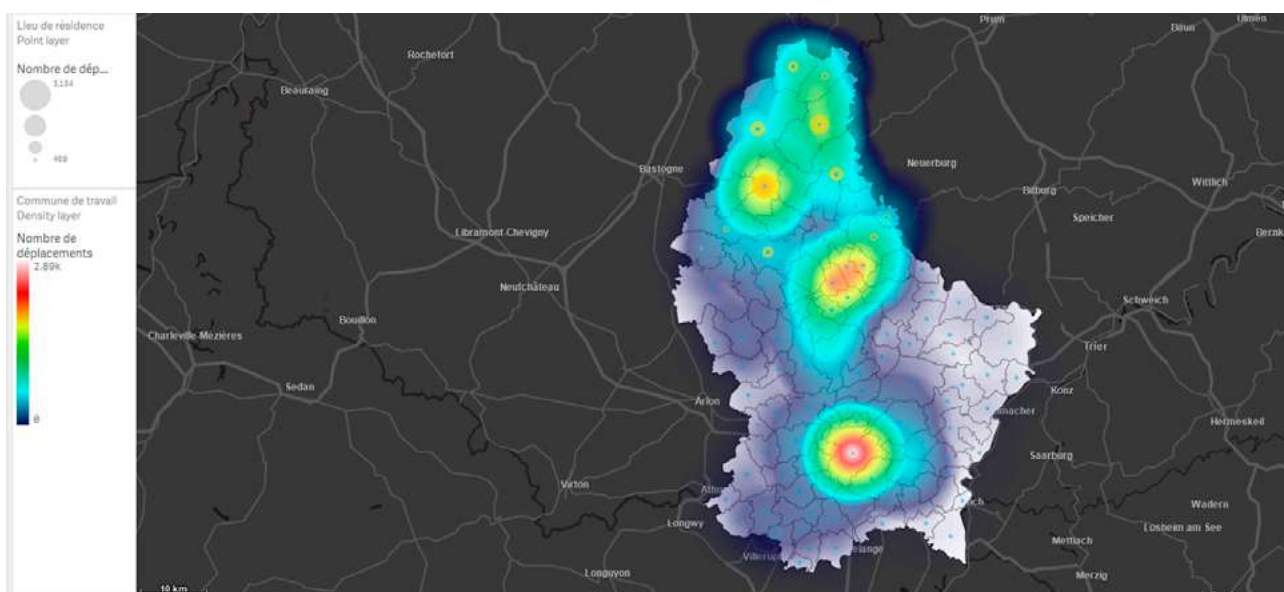
Par ailleurs, le DATer a également continué à participer aux travaux du Comité de coordination de l'infrastructure luxembourgeoise de géo données (CC-ILDG).

### Déplacements domicile travail

Dans le cadre de l'Observatoire du développement territorial, une publication prévue en 2025 portera sur les déplacements domicile-travail et la répartition des emplois au Grand-Duché de Luxembourg.

Afin de faciliter la visualisation et l'analyse de ces flux, le DATer a développé une série de tableaux de bord interactifs.

La capture d'écran ci-dessous présente une carte en *heatmap*, illustrant les principaux lieux de travail des résidents de l'espace d'action Eisleck. Elle met en évidence trois principaux pôles d'attraction en matière d'emplois pour les résidents de l'espace d'action Eisleck. Une partie d'entre eux travaille au sein même de la Région Nord, tandis que d'autres se déplacent vers d'autres pôles d'emploi dont notamment la Nordstad ainsi que la Ville de Luxembourg et ses environs.



**Les autres  
champs  
d'action  
nationaux**

**05**

## 5.1. Conseil supérieur de l'aménagement du territoire, CSAT

En 2024, le Conseil supérieur de l'aménagement du territoire s'est réuni en séance plénière à cinq reprises, au cours desquelles il a notamment eu l'occasion de se prononcer et de rédiger un avis au sujet de la nouvelle étude préparatoire du Parc naturel de l'Our.

## 5.2. Études d'impact environnemental, EIE

En 2024, le DATer a reçu une dizaine de demandes d'avis de la part de l'Administration de l'environnement et de la part du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en application de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (sans distinction s'il s'agit de demandes d'avis sur le champ d'application et le niveau de détails du rapport d'évaluation ou une demande d'avis sur le rapport d'évaluation). Elles se répartissent comme suit :

- ▶ Six relatives à des projets d'infrastructures d'énergie renouvelable ;
- ▶ Une par rapport à un projet de station d'épuration ;
- ▶ Trois concernant un ou plusieurs plan(s) d'aménagement particulier exécutant des zones se situant en intégralité ou partiellement dans une zone superposée soit du plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques » (PSZAE), soit du plan directeur sectoriel « logement » (PSL) ou des projets réalisés endéans une zone superposée ;
- ▶ Une par rapport à l'aménagement et à l'extension d'une zone d'activités économiques sise partiellement dans le PSZAE ;
- ▶ Une par rapport à un projet d'extension d'une décharge pour déchets inertes existante ;
- ▶ Quatre par rapport à des projets du tram.

## 5.3. Comité de pilotage du Centre écologique « Parc Housen »

Le Centre écologique «Parc Housen» se trouve dans la commune Parc Hosingen. L'infrastructure au Centre écologique se présente comme suit :

1. La surface utilisée pour la formation et autres, louée sur base journalière à des tiers don:t
  - a. Quatre salles de formation et un hall polyvalent ;
  - b. Un hébergement avec 56 lits ;
  - c. Une salle de restauration avec cuisine.
2. Les bureaux du Parc naturel de l'Our avec une exposition permanente sur la région.

Depuis 2008, la gestion du Centre écologique est confiée par convention au SISPOLO (Syndicat intercommunal Hosingen et Putscheid). La gestion du Centre écologique est suivie par un comité de pilotage, qui regroupe divers ministères et administrations (aménagement du territoire, finances, environnement, bâtiments publics, éducation, intérieur, sports, nature et forêts). Le comité de pilotage avise notamment le budget prévisionnel et le décompte annuel établi par le SISPOLO pour le Centre écologique. La présidence du comité de pilotage est assurée par le DATer, qui gère aussi le budget pour couvrir le découvert annuel (quelques 250'000 Euro/an) du Centre écologique.

En 2024, le comité de pilotage s'est réuni le 28 février et le 25 octobre pour discuter des questions de gestion du centre, d'une part, et pour valider le budget de gestion, d'autre part. En outre, plusieurs visites sur place ont eu lieu pour discuter avec l'Administration des bâtiments publics, le gestionnaire (SISPOLO) et le locataire (Parc naturel de l'Our) des améliorations et des réparations à faire sur le bâtiment.

Il a été décidé d'aménager au premier étage une cuisine et une salle de réunion pour le personnel du Parc naturel de l'Our. En outre, l'Administration des bâtiments publics a aménagé des armoires - bibliothèques au milieu du couloir au premier étage avec une ouverture permettant d'accéder

aux deux côtés des bureaux. À l'extérieur du bâtiment, un hangar couvert a été installé servant comme stockage pour le matériel du parc naturel. Au sous-sol, une salle, utilisée jusque-là comme cave, sera aménagée en vue d'y accueillir des classes vertes. En plus, l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du centre a été décidée afin de pouvoir profiter comme auto-consommateur de l'électricité produite.

## 5.4. Conceptualisation d'un tiers-lieu public en milieu rural

*"Most needed are those 'third places' which lend a public balance to the increased privatization of home life. Third places are nothing more than informal public gathering places. The phrase 'third places' derives from considering our homes to be the 'first' places in our lives, and our work places the 'second.' What suburbia cries for are the means for people to gather easily, inexpensively, regularly, and pleasurably -- a 'place on the corner,' real life alternatives to television, easy escapes from the cabin fever of marriage and family life that do not necessitate getting into an automobile." Ray Oldenburg (urban sociologist), The Great Good Place (1989).*

Dans un contexte de digitalisation croissante, de diminution de l'offre physique de différents services en milieu rural et d'une société de plus en plus individualiste, la vision de la maison citoyenne consiste à créer une structure régionale ou locale qui réunira de nombreuses fonctions en un seul lieu. Le but est d'offrir aux citoyens la possibilité, en un même lieu, d'être accueillis par un agent, d'obtenir des informations par rapport à divers sujets, d'effectuer des démarches administratives et de rencontrer leurs concitoyens.

D'un côté, il s'agit donc de proposer aux citoyens une série de services dans divers domaines et de créer ainsi une forme de guichet unique pour tous types d'informations et de démarches administratives. Cette offre ne remplacera pas les services des administrations communales, mais sera complé-

mentaire à ceux-ci. Il s'agit d'une offre en amont, un soutien aux citoyens qui ont besoin d'aide.

De l'autre côté, la volonté est de créer un espace public accessible et accueillant à disposition de la population. Les citoyens peuvent s'y rencontrer, s'échanger, passer du temps ensemble ou organiser et participer à des événements (point de rencontre jeunes entreprises, cours d'appui, repair café, etc.).

En même temps, le concept propose la possibilité d'offrir un soutien aux entreprises locales, par exemple à travers un point de rencontre entrepreneurs ou l'organisation de coworking spaces locaux et régionaux.

Ce processus de conceptualisation a été accompagné par un prestataire externe. Lors de plusieurs réunions de travail au cours des années 2023 et 2024 avec les représentants du DATer en charge du dossier, un catalogue de services et d'activités possibles a été élaboré. Parmi les services et activités proposés, les communes pourront ultérieurement choisir les éléments qui leur semblent nécessaires, adéquats et faisables.

En mars 2024 a eu lieu un échange avec l'organisation ASTI asbl, qui travaille dans le domaine des tiers-lieux sous l'angle de la vie sociale. Une visite du tiers-lieu « Ôpen », situé dans la commune de Junglinster, a été effectuée par les représentants du DATer en charge du dossier. Par la suite, le document a été finalisé en automne 2024.

L'idée est de faire vivre le concept en le présentant à différentes communes au cours de l'année 2025.

**La coopération  
intergouver-  
nementale  
européenne et  
internationale**

**06**

## 6.1. La cohésion territoriale au niveau européen

La présidence belge du Conseil de l'Union européenne (1<sup>er</sup> semestre 2024) a joué un rôle crucial dans l'évolution de l'Agenda territorial 2030 (TA2030) en faisant avancer l'évaluation approfondie des progrès réalisés à travers une série d'ateliers pratiques. Cette revue stratégique menée par ESPON s'inscrit dans une perspective à long terme et vise à positionner l'Agenda territorial dans le cadre de la préparation de la politique de cohésion post-2027, tout en explorant la possibilité de renouveler le TA2030 d'ici 2025.

Dans ce contexte, la présidence belge a présenté les résultats de deux études portant sur la relation entre l'objectif de zéro artificialisation nette des sols (en anglais: *no net land take*) et les enjeux de réindustrialisation ainsi que d'accès au logement abordable. Elle a aussi initié une discussion approfondie sur la mise en œuvre de la zéro artificialisation nette dans neuf pays européens, au cours de laquelle le DATer a pu présenter les objectifs et les stratégies du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT).

Les résultats de ces travaux ont également contribué à affiner la synthèse de politique préparée par ESPON intitulée «No net land take trajectories - Policies and practices across Europe». Ce document met en lumière les enseignements clés tirés des pays analysés, tout en proposant des pistes de transition verte adaptées aux différents niveaux territoriaux.




[La synthèse de politique préparée par ESPON](#)


No net land take trajectories: Policies and practices across Europe

Sous la présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne (2<sup>e</sup> semestre 2024), la revue stratégique de l'Agenda territorial 2030 menée par ESPON a été finalisée. Dans le cadre des conclusions de la présidence, les directeurs généraux en charge de la cohésion territoriale ont réaffirmé leur engagement à promouvoir l'application des principes territoriaux à tous les niveaux de gouvernance et dans toutes les politiques de l'Union européenne, tout en reconnaissant les résultats de la revue stratégique et l'application de l'Agenda territorial 2030 comme cadre pour une dimension territoriale renforcée. De plus, ils ont salué l'initiative de la future présidence polonaise visant à trouver des solutions pour intégrer l'approche territoriale dans la conception des politiques post-2027.



 La revue stratégique de l'Agenda territorial 2030 menée par ESPON  
[Stocktaking Review of the Territorial Agenda 2030](#)



 La synthèse de politique préparée par ESPON  
[Delivery of services of general interest in lagging regions and areas with special needs](#)

À travers plusieurs sessions dédiées au sujet, la présidence hongroise a également souligné l'importance de services publics accessibles, abordables et de haute qualité pour la cohésion territoriale en Europe. À la demande de la présidence hongroise, le programme ESPON a préparé une synthèse de politique intitulée « La fourniture de services d'intérêt général dans les régions défavorisées et les zones à besoins spécifiques » qui offre une analyse comparative sur l'accès à cinq types de services d'intérêt général (éducation, soins de santé, services sociaux, transports publics régionaux et commerces de détail) et des bonnes pratiques des régions européennes.

## 6.2. L'action pilote « Analyse des impacts des réglementations européennes sur différents territoires »

Ces dernières années, les réglementations nationales et européennes, essentiellement sectorielles, ont interagi d'une manière assez aléatoire avec les stratégies et politiques de développement territoriales / spatiales. En l'absence de politique d'aménagement du territoire au niveau de l'Union européenne, les politiques pertinentes sont élaborées dans différents secteurs.

Le Luxembourg a décidé de participer, comme partenaire observateur, à une étude destinée à mesurer l'impact effectif des réglementations européennes sur les différents territoires européens. Cette étude découle de l'hypothèse que des réglementations européennes, souvent sectorielles, ont, malgré leur applicabilité générale à tous les territoires européens, des impacts variés en

raison de la diversité des géographies et des cadres de gouvernance nationaux et régionaux.

Cette étude vise donc à soulever l'intérêt de passer de politiques aveugles / neutres sur le plan territorial à des politiques tenant compte des spécificités territoriales et soutenant (également) les objectifs découlant de la politique de cohésion territoriale. Elle devrait idéalement aider à ébaucher des pistes de planification politiques et de mise en œuvre plus inclusives et proches des besoins territoriaux spécifiques.

Cette étude, démarrée en mai 2024 par une collecte documentaire auprès des cinq pays partenaires et de trois pays observateurs du projet, devrait déboucher, fin 2025, sur un rapport avec des recommandations concrètes sur la façon d'améliorer la prise en compte des éléments spatiaux / territoriaux dans l'élaboration de documents législatifs et politiques sectoriels européens.

### 6.3. La politique urbaine au niveau européen

La présidence belge du Conseil de l'Union européenne (1<sup>er</sup> semestre 2024) a poursuivi l'échange d'expériences dans le domaine des politiques urbaines nationales en présentant des projets et concepts novateurs au niveau des trois régions belges.

En ce qui concerne la gestion courante de l'Agenda urbain pour l'Union européenne (AUUE), les directeurs-général en charge des affaires urbaines ont pris acte des rapports d'évaluation ex-ante sur les thèmes des villes sensibles à l'eau et de la décarbonisation des bâtiments, et ont approuvé le lancement de l'appel à candidatures pour les partenariats dédiés à ces thèmes. Ils ont également décidé d'initier, sous la présidence polonaise, une évaluation ex-ante sur le thème des villes compactes et d'explorer avec les États membres et la Commission européenne, le potentiel des « autres formes de coopération », moins institutionnalisées et plus flexibles que les partenariats thématiques de l'AUUE.

Lors de la réunion conjointe des directeurs-général en charge de la cohésion territoriale et de la

politique urbaine, EUKN a présenté un rapport, commandé par la présidence belge, qui traite de l'impact de certaines politiques et législations de l'Union européenne, notamment dans le domaine environnemental, sur l'utilisation des sols en milieu urbain. Le rapport analyse également comment les partenariats de l'AUUE ont traité la question de l'artificialisation des sols dans leurs plans d'action.



La publication de EUKN

[The impact of EU regulation and policies on land use in cities](#)

Dans ses conclusions, la présidence belge a mis en avant le rôle crucial de l'approche territoriale, de la planification spatiale et de la gouvernance métropolitaine pour relever les défis urbains futurs. Elle a également lancé un appel au Parlement européen et à la future Commission européenne pour une politique urbaine européenne ambitieuse pour la période 2024-2029, en englobant les points suivants:


1. Établir un dialogue et une implication systématique des gouvernements locaux au niveau européen.
2. Assurer une meilleure intégration et coordination des affaires urbaines au niveau européen.
3. Adopter des réglementations européennes plus favorables aux villes.
4. Rendre les financements européens plus accessibles et adaptés aux besoins urbains.

5. Promouvoir la gouvernance multiniveaux et métropolitaine.
6. Changer de paradigme vers un nouveau modèle durable pour les villes.

La présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne (2<sup>e</sup> semestre 2024) a consacré plusieurs sessions au thème des villes accueillantes pour les familles, une priorité de la politique urbaine nationale de la Hongrie en réponse aux défis démographiques des petites villes. Elle a également abordé la révision de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

La discussion sur les « autres formes de coopération » dans le cadre de l'AUUE a conduit à la proposition de tester le concept par le biais d'une coopération dédiée aux compétences dans la transition urbaine, en lien étroit avec le Partenariat de l'Agenda urbain pour les emplois et les compétences. Dans le même contexte, les directeurs-général en charge des affaires urbaines ont approuvé les plans d'action finaux des Partenariats de l'Agenda urbain pour le verdissement des villes et pour le tourisme durable.



 Le plan d'action du Partenariat de l'Agenda urbain pour le verdissement des villes  
[Greening Cities Partnership – Action Plan \(October 2024\)](#)

À la suite de l'appel à candidatures, les directeurs-général ont aussi validé la sélection des membres des Partenariats de l'Agenda urbain pour les villes sensibles à l'eau et pour la décarbonisation des bâtiments.

## 6.4. Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE

Le DATer a poursuivi son engagement dans les travaux de l'OCDE et a représenté le Grand-Duché de Luxembourg aux réunions du Comité des politiques de développement régional et de ses sous-groupes (Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux, Groupe de travail sur la politique urbaine, Groupe de travail sur la politique rurale).

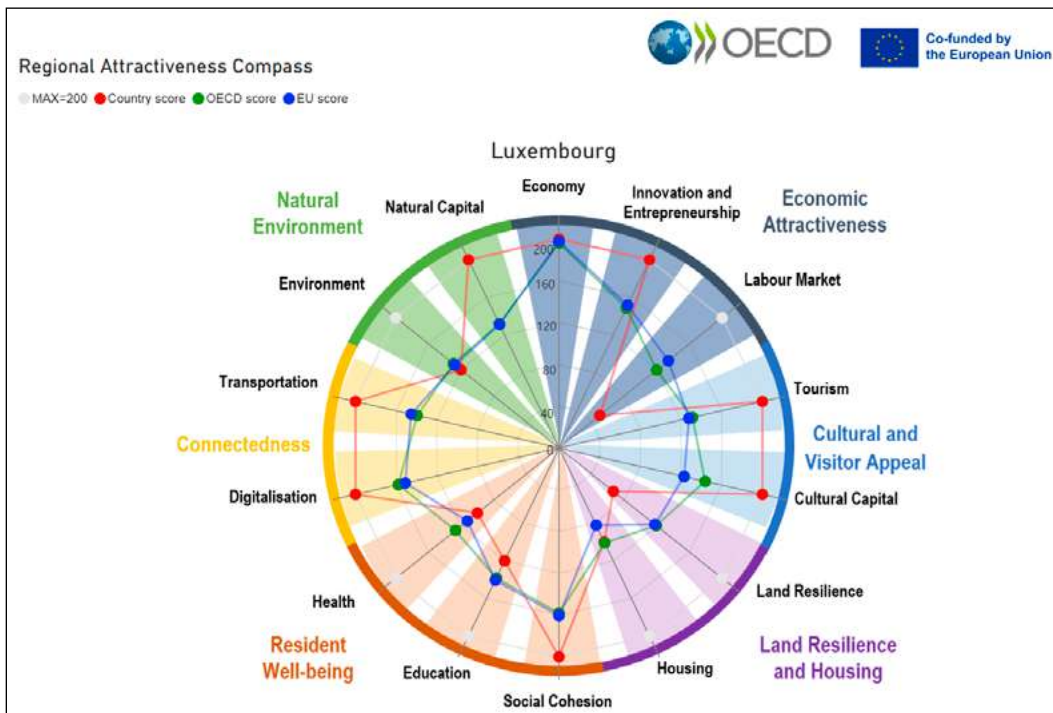
### Comité des politiques de développement régional

En mai 2024, le Comité des politiques de développement régional a célébré sa 50<sup>e</sup> réunion. Depuis 1999, ce comité joue un rôle clé dans l'accompagnement des pays membres pour concevoir et mettre en œuvre des politiques territoriales visant à améliorer les conditions de vie et le bien-être des citoyens dans toutes les régions, villes et zones rurales.

En 2024, l'OCDE a présenté le « [Regional Attractiveness Compass](#) » qui constitue un outil interactif pour explorer et évaluer les forces et faiblesses d'une région en matière d'attractivité pour les investisseurs, les talents et les visiteurs. La méthodologie de l'OCDE sur l'attractivité régionale repose sur une cinquantaine d'indicateurs, couvrant six domaines, afin de créer un « compas » d'attractivité propre à chaque région.

Le compas d'attractivité régionale du Luxembourg – considéré comme une région NUTS 1 – confirme son attractivité dans des domaines clés tels que l'économie, l'innovation et l'entrepreneuriat, le tourisme, le capital culturel, la cohésion sociale, la digitalisation, les transports et le capital naturel.

Dans ces domaines, le Grand-Duché affiche une performance supérieure par rapport à d'autres régions des États membres de l'UE et de l'OCDE. En ce qui concerne le domaine de la résilience territoriale, le pays dispose encore d'une marge de progression.

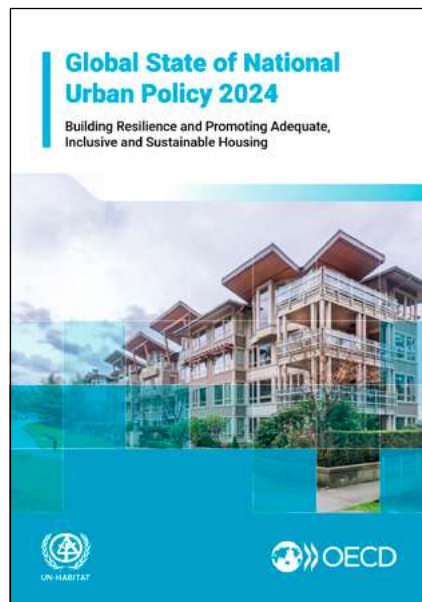


Le « compas » d'attractivité régionale pour le Luxembourg  
 « OECD Regional Attractiveness Compass »

### Groupe de travail sur la politique urbaine

En 2024, l'OCDE et l'agence UN-HABITAT ont publié la troisième édition du rapport « [Global State of National Urban Policy](#) » qui dresse un état des lieux des politiques urbaines nationales (PUN) à l'échelle mondiale dans le contexte de l'Objectif du développement durable 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Le rapport présente une nouvelle méthodologie pour catégoriser les PUN selon leurs champs thématiques et leurs cadres de mise en œuvre.

Le DATer a pris en charge la préparation de la contribution luxembourgeoise et a identifié, suivant la stratégie territoriale pour les espaces urbains du Programme directeur d'aménagement du territoire, le logement abordable, la préservation des espaces verts et l'adaptation au changement climatique en milieu urbain comme défis centraux de la politique urbaine nationale.



Le rapport de l'OCDE et de l'agence UN-HABITAT sur l'état mondial des politiques urbaines nationales  
 « [Global State of National Urban Policy 2024](#) »

Dans le cadre de ses travaux sur la dimension urbaine du changement climatique, l'OCDE a publié en 2023 le rapport « [Global Monitoring of Policies for Decarbonising Buildings](#) » qui offre une analyse des efforts menés par les 28 pays membres à travers les continents pour décarbo-

ner et renforcer la résilience de leurs bâtiments. En examinant les objectifs politiques, les mesures et les tendances, le rapport fournit des perspectives sur la manière dont les pays élaborent des stratégies efficaces pour la décarbonation du secteur du bâtiment.

Les recommandations de ce rapport peuvent servir d'inspiration aux démarches de la Région Sud dans le cadre de sa « Mission Zéro Carbone » et au programme de rénovation énergétique de la Ville de Differdange.

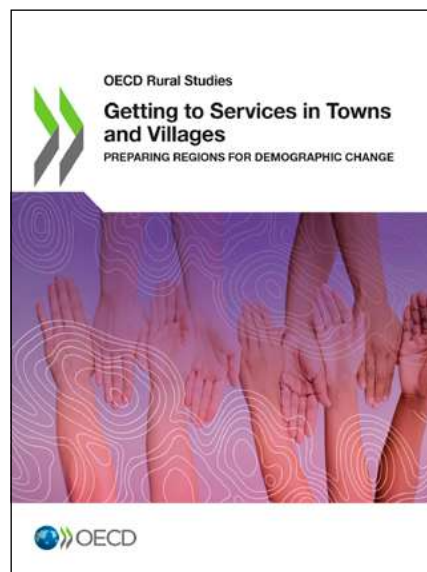


 Le rapport de l'OCDE sur les politiques de décarbonation des bâtiments  
« [Global Monitoring of Policies for Decarbonising Buildings](#) »

### Groupe de travail sur la politique rurale

En 2024, l'OCDE a publié le rapport « [Getting to Services in Towns and Villages](#) » qui met en évidence les interactions complexes entre les caractéristiques géographiques, les infrastructures de transport et l'offre de services dans le cadre du développement des régions rurales confrontées à des défis démographiques. Le rapport quantifie l'interaction entre la situation géographique et l'accès aux services en fonction de la taille des petites villes et des villages, la disponibilité de certains services publics et privés, ainsi que l'accessibilité en voiture ou en transport public.

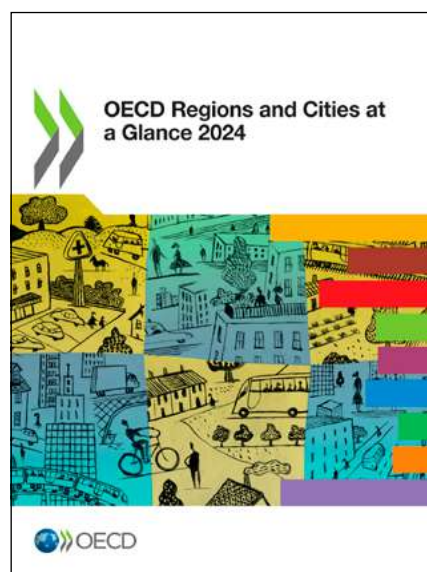
Les disparités territoriales en matière d'accès physique aux services méritent d'être analysées dans le cadre de l'armature urbaine du Luxembourg, en lien avec les enjeux de centralité et d'accessibilité.



 Le rapport de l'OCDE sur l'accessibilité aux services dans les petites villes et villages  
« [Getting to Services in Towns and Villages](#) »

### Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux

Le groupe de travail sur les indicateurs territoriaux a publié le rapport « [\\*OECD Regions and cities at a glance 2024\\*](#) » (Panorama des régions et des villes de l'OCDE 2024). Sur le site du rapport, il est possible d'afficher les [indicateurs principaux pour le Luxembourg](#). Une nouvelle plateforme interactive pour les données locales a été mise en place par l'OCDE: [OECD Local Data Portal](#).



Le Panorama des régions et villes de l'OCDE 2024

## 6.5. Comité interministériel de coordination de la politique européenne, CICPE

Le DATer participe au Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE). Le ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi que la Représentation permanente auprès de l'Union européenne y informent régulièrement sur les évolutions politiques européennes.

Le CICPE a tenu trois réunions en 2024 abordant les grands dossiers européens ainsi que les thèmes suivants :

- ▶ État de la transposition des directives du marché intérieur en droit luxembourgeois ;
- ▶ Programme des présidences de la Belgique et de Hongrie et les questions protocolaires en relation avec la présidence ;
- ▶ Suivi des Conseils européens ;
- ▶ Mise en œuvre du « semestre européen » ;
- ▶ Autres grands dossiers européens.

## 6.6. Les structures pour la mise en œuvre de la coopération territoriale

### Groupements européens de coopération territoriale, GECT

Un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) est un instrument juridique avec personnalité juridique propre instauré par le [Règlement modifié \(CE\) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006](#) relatif à un groupement européen de coopération territoriale. Il vise à faciliter la coopération transfrontalière et internationale.

Le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions est l'autorité de notification au sens de la loi du 19 mai 2009 portant diverses mesures d'application du règlement (CE) n°1082/2006 susmentionné. En tant que tel, il constitue une étape indispensable dans la procédure de création ou de modification d'un GECT ayant son siège au Grand-Duché de Luxembourg ou l'adhésion de membres luxembourgeois à des GECT ayant leur siège dans un autre État membre de l'Union européenne.

Le DATer compte les groupements avec participation luxembourgeoise suivants :

- ▶ Le GECT « Interreg-Programme Grande Région » (pour le programme Interreg IV A Grande Région), ayant son siège à Metz ;
- ▶ Le GECT « Alzette-Belval », ayant son siège à Audun-le-Tiche ;
- ▶ Le GECT « Secrétariat du Sommet de la Grande Région », ayant son siège au Grand-Duché de Luxembourg ;
- ▶ Le GECT « ESPON », ayant son siège au Grand-Duché de Luxembourg ;
- ▶ Le GECT « Autorité de gestion Programmes Interreg Grande Région », ayant son siège au Grand-Duché de Luxembourg.

En 2024, les travaux de modification de la convention et des statuts du GECT « Alzette-Belval » en vue de permettre à la Ville de Rumelange de devenir membre ont été achevés. De même, les travaux en vue de transformer l'association sans but lucratif « Université de la Grande Région » en un GECT avec siège au Luxembourg et une antenne opérationnelle à Saarbrücken ont été entamés par les universités membres avec la collaboration du DATer.

### Luxembourg European Research and Administration Support - LERAS GIE

Le DATer héberge la structure et en assure la gestion de la part de l'État, qui a été fondée en 2015. Les membres fondateurs du groupement sont l'État et l'Université du Luxembourg. Le groupement a pour objet la création d'un pôle de gestion administrative d'activités et a la charge de mettre en œuvre ou de gérer :

- ▶ Les activités en relation avec des programmes de l'Union européenne;
- ▶ Les projets de recherche que ses membres auront décidé seuls ou conjointement avec d'autres partenaires;
- ▶ Le suivi de politiques sectorielles.

Le LERAS GIE est un organisme à but non lucratif et dans les faits, les mandats ou projets qui sont confiés au LERAS GIE, sont des projets des membres de l'assemblée. Les conventions relatives aux différents mandats sont conclues soit entre le LERAS GIE et l'Université, soit entre le LERAS GIE et l'État.

### Contrôles des projets Interreg

Conformément au règlement (UE) n° 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 arrêtant des dispositions particulières relatives à l'objectif coopération territoriale européenne (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments financiers externes, les États membres désignent un contrôleur chargé d'effectuer les vérifications de gestion.

Pour la période de programmation actuelle, les contrôles des partenaires luxembourgeois dans les programmes Interreg sont effectués sous l'autorité du ministre compétent pour l'aménagement du territoire et sont organisés au sein du Département de l'aménagement du territoire.

# **La coopération transfrontalière**

# **07**

## 7.1. La coopération multilatérale au niveau de la Grande Région

### 7.1.1. Comité de coordination du développement territorial, CCDT

Présidé par le DATer, le [Comité de coordination du développement territorial \(CCDT\)](#), groupe de travail du Sommet de la Grande Région, est chargé du suivi de l'ensemble des dossiers relatifs au développement territorial de la Grande Région. Il travaille en étroite coopération avec les autres groupes de travail du sommet en fonction des thématiques abordées.

Le comité de coordination du développement territorial s'est réuni le 19 janvier 2024 afin de discuter la possibilité de déposer un projet lors du 3<sup>e</sup> appel à projets du programme Interreg Grande Région 2021 - 2027. Ce projet abordera la thématique de la création d'un Observatoire du logement pour la Grande Région.

La métropolisation luxembourgeoise a créé des dynamiques d'interdépendance et de spécialisation fonctionnelle entre les territoires transfrontaliers. La polarisation économique du Grand-Duché de Luxembourg s'accompagne ainsi d'une intensification des flux résidentiels en direction des régions frontalières. Cela se traduit par une augmentation de la demande en logements, une hausse des prix immobiliers, des mouvements migratoires (transfrontaliers et internes aux territoires) impliquant une aggravation des ségrégations socio-spatiales et, par conséquent, une pression accrue sur l'utilisation des sols et l'étalement urbain.

Afin d'être en mesure de mieux répondre à ces défis, ce projet a pour objectif de renforcer la gouvernance transfrontalière à l'échelle de l'aire fonctionnelle du Luxembourg dans les domaines phares de l'habitat et de l'urbanisme durables, de l'aménagement du territoire et de l'accès au logement. Pour ce faire, une démarche de co-création associant des autorités publiques aux niveaux locaux, régionaux et nationaux et des partenaires scientifiques issus des cinq versants de la Grande Région est privilégiée.

Fin décembre 2024, le projet DIALOG (*Dynamiques Institutionnelles et Acteurs du Logement: Observation et Gouvernance transfrontalière*) a été déposé dans l'axe 4 du programme Interreg Grande Région (*Une Grande Région qui améliore la gestion de la coopération transfrontalière et encourage les échanges interculturels entre les citoyens*).

### 7.1.2. Système d'information géographique pour la Grande Région, SIG-GR

Mis en place en 2010, la plus-value d'un [SIG-GR](#) bilingue et transfrontalier réside en particulier dans la mise à disposition, pour l'ensemble de la Grande Région, de données géographiques transfrontalières, harmonisées et donc comparables. Le SIG-GR se distingue en ce sens des systèmes régionaux respectivement nationaux, qui produisent des analyses qui ne sont, en principe, pas compatibles au niveau transfrontalier et qui s'arrêtent en général aux frontières nationales.

Le SIG-GR remplit deux objectifs distincts qui sont d'ordre informatif et analytique :

- ▶ **Volet informatif** : Le SIG-GR doit permettre d'assurer une meilleure visibilité de la Grande Région et de ses projets à travers la mise en ligne des cartes thématiques pour le grand public via le géoportail [www.sig-gr.eu](http://www.sig-gr.eu) du SIG-GR ;
- ▶ **Volet analytique** : Le SIG-GR doit permettre de rassembler et d'harmoniser les données existantes, mais surtout de développer des indicateurs territoriaux au niveau grand-régional et de guider ainsi les acteurs dans leurs prises de décision.

Par ailleurs, avec la création du géoportail sur lequel l'ensemble des données produites sont publiées, tout un chacun peut accéder et rechercher des informations géographiques transfrontalières puisque l'ensemble des données produites sont mises à disposition du grand public.

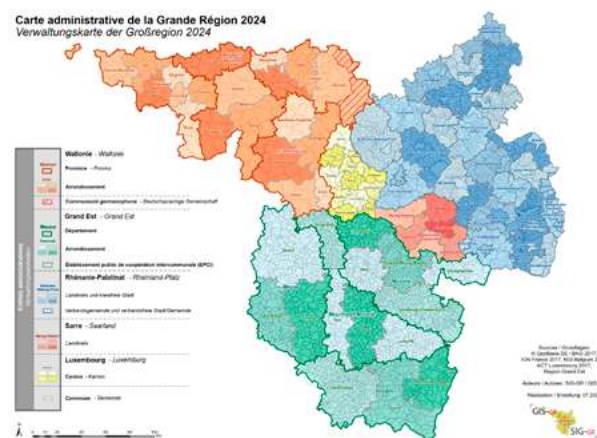
Ci-dessous, un aperçu non exhaustif des activités en 2024 :

- ▶ Convention SIG-GR : les partenaires du SIG-GR ont signé la nouvelle convention de partenariat qui assure le financement du SIG-GR pour la période entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2028.
- ▶ Recrutement : un nouveau chargé de mission SIG-GR a été recruté en juillet 2024 afin d'assurer la mise en œuvre des missions techniques du SIG-GR.
- ▶ Compte LinkedIn : En octobre 2024, un [compte LinkedIn](#) a été créé pour le SIG-GR. Ceci permet d'informer un grand nombre d'acteurs sur les publications, nouveautés et autres activités du SIG-GR.
- ▶ Réalisation de la brochure [« La Grande Région en 6 cartes 2023-2024 »](#) : A l'occasion du XIX<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région sous présidence rhénan-palatine, le Système d'Information Géographique de la Grande Région (SIG-GR) a produit une nouvelle brochure avec six cartes réalisées en 2023 et 2024.
- ▶ Sommet de la Grande Région : le SIG-GR a participé avec son nouveau roll-up, sa nouvelle brochure et un grand écran affichant le dashboard des festivals de cinéma de la Grande Région au [XIX<sup>e</sup> Sommet des Exécutifs de la Grande Région](#) à Mayence. Le Ministre-Président de Rhénanie-Palatinat, Monsieur Alexander Schweitzer a félicité le SIG-GR pour ces travaux.
- ▶ Publication des [«chiffre du mois»](#) en coopération avec le réseau des offices statistiques de la Grande Région et l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE). Depuis janvier 2020, les trois instances se sont associées dans ce projet qui vise à mettre en avant chaque mois un chiffre particulier sur la Grande Région.

- ▶ Réalisation et mise à jour de [cartes thématiques](#) : soutien des groupes de travail, projets Interreg et autres structures de la Grande Région par la réalisation de nombreuses cartes thématiques commentées et illustrant des enjeux importants pour la prise de décision politique dans la coopération transfrontalière.

Ci-dessous quelques-unes des cartes réalisées :

- [Carte administrative de la Grande Région 2024](#)

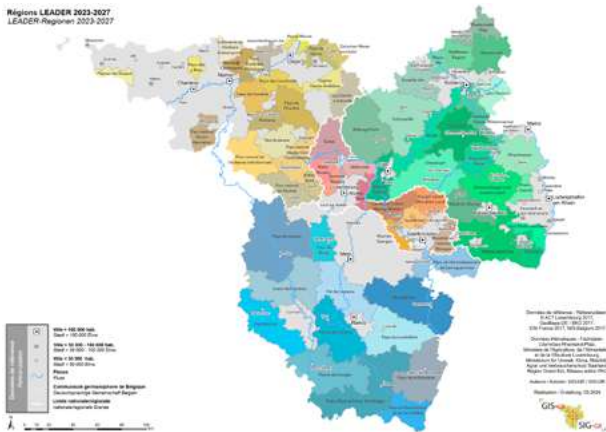


- [Cartes des documents d'aménagement du territoire de la Grande Région et du Rhin supérieur en 2024](#) (coopération avec GeoRhena et le Comité de coordination du développement territorial de la Grande Région)

- [Restaurants étoilés du Guide Michelin en 2024](#) (coopération avec le groupe de travail « Tourisme » du Sommet de la Grande Région)



- [Cartes des régions LEADER 2023-2027](#) (coopération avec le groupe de travail «Agriculture et forêts» du Sommet de la Grande Région)



- [Cartes de la qualité de l'air en Grande Région](#) pour la publication «Aperçu de la qualité de l'air de 2023 dans la Grande Région» (coopération avec le sous-groupe de travail «Qualité de l'air» du Sommet de la Grande Région)
- [Carte-puzzle géante "La Grande Région et moi"](#) (coopération avec le Centre européen Robert Schuman)
- [Cartes sur les dynamiques démographiques, les flux de travailleurs frontaliers et le chômage des jeunes](#) (coopération avec l'Observatoire inter-régional du marché de l'emploi)
- [Dashboard interactif des festivals](#) (coopération avec l'EuRegio SarLorLux+, le Secrétariat du Sommet et le groupe de travail «Culture» du Sommet de la Grande Région)

### 7.1.3. Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière, CIG

La Commission intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise a été créée le 26 janvier 2010 à Paris, en vertu de la convention signée entre la France et le Luxembourg pour le renforcement de la coopération transfrontalière. L'objectif est de faciliter les échanges entre les parties prenantes de la coopération transfrontalière françaises et luxembourgeoises et de proposer des solutions aux problèmes soulevés afin de faciliter la vie quotidienne

des populations locales. La première réunion de la CIG a eu lieu en avril 2011. Suite aux impulsions de la CIG, des groupes de travail ont été constitués pour définir des projets transfrontaliers.

En 2024, la CIG ne s'est pas réunie. En décembre 2024 a eu lieu une réunion du comité de pilotage chargé de préparer une prochaine CIG qui doit se tenir en 2025.

### 7.1.4. Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière, CICT

Le Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT) a été mis en place sur base de l'accord gouvernemental de coalition 2018-2023 qui prévoit que «*La coordination des positions et projets soutenus par le Luxembourg dans les différentes enceintes ou réseaux de coopération sera confiée à un Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT), sous présidence du Ministère ayant les affaires étrangères et européennes dans ses attributions*».

En ce sens, le comité organise la concertation des ministères dont les compétences et moyens sont engagés dans le cadre de la diplomatie de voisinage, il sert de forum interne pour des échanges de vues réguliers entre les départements ministériels et est chargé d'élaborer une politique cohérente de la coopération transfrontalière.

Le DATer a participé à l'ensemble des réunions du CICT depuis sa mise en place. En 2024, deux réunions en formation plénière ont eu lieu auxquelles le DATer a activement participé afin d'assurer la concertation interministérielle par rapport aux sujets transfrontaliers qu'il traite. Un accent a été mis sur le nouveau dispositif des zones fonctionnelles transfrontalières qui a été présenté et discuté tout comme l'état d'avancement des négociations au niveau du Conseil européen concernant le mécanisme *Facilitating cross border solutions* (FCBS).

### 7.1.5. Mission opérationnelle transfrontalière, MOT

Le Département de l'aménagement du territoire a rejoint début 2008 la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) qui est un centre de compétences français en réseau dans le domaine de la politique de coopération transfrontalière.

Au cours de l'année 2024, le DATer a participé aux réunions du Bureau en avril et en octobre.

La MOT a poursuivi ses travaux concernant l'analyse d'impact des législations sur les espaces transfrontaliers et a développé des recommandations pour la mise en œuvre d'études d'impact transfrontalier.

À la demande du DATer et afin de soutenir le processus d'intégration des parties prenantes françaises au niveau de la zone fonctionnelle du Concept de développement de la Moselle supérieure, la MOT a coanimé avec l'AGAPE un atelier de réflexion avec les acteurs de la zone afin d'analyser les options de coopération avec le versant français.

Toujours en coopération avec l'AGAPE, la MOT et le DATer ont organisé en novembre une conférence dédiée aux enjeux de la planification transfrontalière. Dans le cadre de tables rondes et de discussions avec le public, le point a été fait sur les différents documents de planification existants de part et d'autre de la frontière, les enjeux en matière de planification transfrontalière et les questions de gouvernance transfrontalière.

### 7.1.6. GECT Alzette-Belval

Afin de structurer le développement de la zone transfrontalière autour de Belval et de stimuler des contacts réguliers avec les nombreux intervenants du côté français, la création d'un GECT (Groupeement européen de coopération territoriale) avait été retenue par les deux États. L'assemblée générale constituante du GECT Alzette-Belval s'est tenue le 8 mars 2013. Côté luxembourgeois, le GECT comprend l'État (sous la conduite du ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions) ainsi que la Ville de Esch-sur-Alzette et les communes de Mondercange, de Sanem et de Schifflange dont l'adhésion a été autorisée par l'arrêté grand-ducal du 26 octobre 2011. La Ville de Rumelange a rejoint le GECT Alzette Belval en 2023, son

adhésion ayant été autorisée par l'arrêté grand-ducal du 25 juillet 2023 publié au Journal officiel le 14 août 2023.

Créé afin de disposer d'un outil pérenne pour renforcer le partenariat transfrontalier, le GECT a eu dès le départ la vocation de doter la collaboration franco-luxembourgeoise d'une assise politique forte, résolument tournée vers un avenir commun à traduire par la mise en œuvre de projets concrets, proches des citoyens et à leur service. Depuis 2013, le GECT Alzette Belval est devenu au quotidien :

- ▶ Un **outil d'information** pour les citoyens d'Alzette Belval et pour les institutions;
- ▶ Un **relais des attentes** locales (par un travail détaché des questions de compétences ou légitimité puisque conduit, en première instance, par le prisme territorial);
- ▶ Un **facilitateur** (grâce à un réseau opérant des deux côtés de la frontière et à sa position française et luxembourgeoise);
- ▶ Un **initiateur de projets transfrontaliers**, notamment financés par les fonds européens et tout particulièrement le programme Interreg Grande Région.

### Stratégie 2021-2027

La stratégie est un outil indispensable pour une action transfrontalière pérenne et soutenue. Pour la période 2021/2027, l'entrée thématique a naturellement été conservée autour de 7 angles d'approche :

- ▶ santé \_ plus fort ensemble
- ▶ Alzette Belval, pour une mobilité d'agglomération
- ▶ une vie quotidienne sans frontières
- ▶ Alzette Belval \_ un écrin vert à assumer et à valoriser
- ▶ Alzette Belval \_ un avenir commun et résilient
- ▶ Alzette Belval, laboratoire éducatif
- ▶ Alzette Belval, territoire totem de la coopération franco-luxembourgeoise

Pour cette nouvelle stratégie, le groupement se tourne également davantage vers une dynamique d'agglomération : les projets transfrontaliers seront toujours encouragés et soutenus, mais il est également prévu de traiter les projets que sur un versant pour avoir des retombées transfrontalières positives et de faire valoir des spécificités d'un des versants ou d'une des communes au profit de l'agglomération transfrontalière.



 [L'agglomération transfrontalière, ensemble!](#)

### Le GECT Alzette Belval – une zone fonctionnelle dans le cadre du programme INTERREG Grande Région

En 2023, le GECT Alzette Belval a signé une convention entérinant définitivement la mise en place de la zone fonctionnelle Alzette Belval dans le programme INTERREG VI Grande Région.

En 2024, la dynamique s'est intensifiée avec le lancement de deux nouveaux appels à projets, un au printemps et un à l'automne. Trois comités décisionnels se sont réunis et ont permis l'approbation de quatre projets structurants pour le territoire :

- ▶ ATRACT-AB: Accompagner la TRAnsi-tion du secteur Culturel dans le Territoire transfrontalier Alzette-Belval – Partenaires financiers: CCPHVA, Syndicat Pro-Sud, Ville d'Esch-sur-Alzette.
- ▶ ACTE: Alzette Belval, avec les Citoyens pour la Transition Ecologique – Partenaires financiers: GECT Alzette Belval, Transition Minett, Commune de Sanem, Commune d'Audun-le-Tiche, Ville de Villerupt.
- ▶ ABURCO: Alzette Belval, pour un devenir urbain coordonné – Partenaires financiers: GECT Alzette Belval, LISER, AGAPE.
- ▶ URBAFLOW: Démonstrateur transfrontalier de la ville durable – Partenaires financiers: VALO'Lab, ECOTA Conseil, VALO'Prest, CCPHVA, AGORA, POLYGONE, ECOTEC.

Un quatrième appel à projets a été lancé le 30 octobre et clôturé le 3 décembre. Il a permis de recueillir deux nouveaux projets de coopération transfrontalière.

Chaque appel à projets lancé fait l'objet d'une communication dédiée sur les réseaux et des réunions d'informations sont systématiquement proposées à la fois en distanciel et en présentiel, à des horaires variés afin de toucher le plus grand nombre de potentiels porteurs de projet.

Sur l'enveloppe globale de 5,5 millions d'euros de FEDER, 60,2 % du montant total a d'ores et déjà été programmé. LE GECT poursuit ses missions d'animation de la zone fonctionnelle et de suivi des projets, en espérant pouvoir en accompagner d'autres à l'avenir.

### Des projets dans plusieurs thématiques mais tous pour le mieux vivre ensemble

L'année 2024 a été une année chargée en projet pour le GECT Alzette Belval. Ci-dessous une liste non exhaustive des projets réalisés :

#### Jardinage sans frontières

Le 13 avril 2024, la première bourse aux graines transfrontalière s'est tenue dans le verger communal d'Audun-le-Tiche.

#### Journées européennes du patrimoine: Backstage d'Alzette Belval

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le parcours «Backstage d'Alzette Belval» a offert une immersion dans les coulisses de lieux culturels emblématiques tels que l'Artikuss (Sanem), la Kulturfabrik (Esch-sur-Alzette), l'Arche (Villerupt) et l'auditorium d'Audun-le-Tiche.

### Étude de faisabilité pour un corridor à haut niveau de service pour bus transfrontaliers

L'année 2024 a vu la finalisation des phases 2, 3 et 4 de l'étude de faisabilité technique d'un Corridor à Haut Niveau de Service (CHNS) reliant la gare d'Audun-le-Tiche et le hub de mobilité de Micheville et visant l'élaboration d'une stratégie globale de mobilité autour de cet axe. Lors du comité pilotage du 26 septembre 2024, les conclusions de l'étude ont été présentées aux élus parties prenantes de l'étude. Elles ont ensuite été finalisées dans un rapport transmis fin décembre à l'ensemble des membres du comité de pilotage. L'étude sera mise en ligne à la disposition du grand public. En 2025, le GECT Alzette Belval prendra les dispositions pour la concrétisation des dispositions de cette étude.

### Projet de recyclerie vélo transfrontalière sur le territoire du GECT Alzette Belval

Un projet d'Atelier - Chantier d'Insertion pour un service de récupération, recyclage et revente de matériel cyclable sur l'agglomération transfrontalière a été élaboré et présenté. L'idée est d'améliorer la qualité et la quantité de vélos disponibles sur le territoire.

La Haus Um Vélo à Belval ayant des idées similaires pour compléter son atelier d'autoréparation, des échanges sont engagés entre les deux structures.

Le projet a, pour l'heure, connu un certain nombre d'obstacles juridiques et techniques pour aboutir à sa concrétisation dès 2024, notamment sur le moyen réglementaire le plus adapté pour porter cette recyclerie. En effet, l'idée d'utiliser le format d'Atelier Chantier d'Insertion semble finalement difficilement compatible avec l'objectif transfrontalier. Le GECT Alzette Belval travaille sur d'autres formats permettant de porter ce projet.

### ACTE

Le projet Avec les Citoyens pour la Transition Ecologique (ACTE) vise à motiver, encourager puis construire avec les citoyens d'Alzette Belval « nos solutions pour le climat » sous la forme de nombreux projets citoyens pour être acteurs du changement.

Concrètement, les habitants seront encouragés, outillés et accompagnés pour aborder eux-mêmes

différents sujets problématiques de leur quotidien, problèmes que rencontrent également les habitants des communes voisines. Les différentes actions du projet permettront de rendre le territoire d'Alzette Belval plus résilient et répondront à l'orientation stratégique « Alzette Belval, un avenir commun et résilient ». Le projet se déroulera sur 3 ans du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2027 et est estimé à 1 million d'euros.

L'année 2024 a vu différentes actions engagées dans ce projet comme :

- ▶ La réalisation de différents supports de communication : site internet, vidéo, flyer, roll up, ...
- ▶ La rédaction d'une première trame méthodologique pour le projet;
- ▶ La réalisation de l'état des lieux de la participation citoyenne et la transition avec des interviews des communes et aménageurs;
- ▶ Deux évènements grand public de sensibilisation à l'occasion du lancement officiel du projet ACTE dans le cadre du Matgesfest début octobre à Belvaux et lors du festival du film italien à l'Arche à Villerupt par l'animation d'un temps d'échange à l'issue de la projection du film ANNA;
- ▶ Un premier challenge Ma Petite Planète animé avec une communauté de citoyens à Esch-sur-Alzette;
- ▶ Des fresques du climat proposées par le GECT aux élus et techniciens des communes du groupement et animées par le service écologique de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

### 7.1.7. Entwicklungskonzept Oberes Moseltal, EOM

Le concept commun de développement et de planification territoriale autour de la vallée de la Moselle met l'accent sur les aspects liés au développement socio-économique et au développement de l'habitat afin de promouvoir un développement intégratif et durable de l'espace frontalier mosellan.

Suite à des réunions conjointes bilatérales du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

avec le Land de Rhénanie-Palatinat respectivement avec le Land de la Sarre en 2014, sur base d'une [étude préparatoire](#) finalisée en novembre 2013, l'élaboration du concept a été lancée par les ministères compétents de l'aménagement du territoire du Luxembourg (Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, département de l'aménagement du territoire, DATer), de Rhénanie-Palatinat (Ministerium des Innern und für Sport, MDI) et de la Sarre (Ministerium für Inneres, Bauen und Sport, MIBS).

L'étude principale du EOM (versions [intégrale](#) et [synthétique](#)) a été effectuée entre 2016 et 2018 avec le soutien d'un prestataire externe sélectionné dans le cadre d'une procédure de marché public. La première étape consistait en une [analyse spatiale](#) comprenant une analyse AFOM des champs thématiques définis dans le contexte de l'étude préparatoire: l'aménagement du territoire, l'économie et l'énergie, les services d'intérêt général, la mobilité ainsi que les espaces naturels et la protection de la nature. L'analyse a également abouti à la réalisation de [quinze cartes thématiques](#). Sur cette base ont été élaborés une stratégie de développement, des recommandations d'actions ainsi que des principes directeurs.




[Étude EOM - version intégrale](#)  
[Étude EOM - version synthétique](#)  
[Étude EOM - analyse spatiale](#)

Ces analyses ont été accompagnées d'un processus participatif consistant en des ateliers thématiques adressés aux acteurs concernés des trois régions (2016-2017), une concertation avec les communes luxembourgeoises (2018) et un échange continu avec les Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER Miselerland et Moselfranken, dont les territoires se trouvent au cœur du territoire du EOM.

Les [principes directeurs](#) du EOM se basent sur les principes fondamentaux du développement durable, de la garantie des services d'intérêt public (Daseinsvorsorge) ainsi que du développement de la compétitivité de la région. Ils sont résumés par la carte représentée ci-dessous et se concentrent sur quatre domaines, à savoir les priorités de développement des différents sous-espaces, les centres de développement et les aires fonctionnelles, les zones fluviales (Flusslagen) ainsi que les infrastructures de transport et l'offre de mobilité. La [stratégie de déploiement](#) du EOM est axée sur plusieurs niveaux et propose des projets clés.

Après la conclusion des travaux théoriques et le lancement officiel de l'implémentation du EOM en septembre 2018, l'année 2020 a vu le début de la mise en œuvre pratique du EOM avec la **mise en place d'un management régional** en collaboration étroite avec les GAL LEADER Miselerland et Moselfranken afin de capitaliser sur l'expérience de ces derniers dans ce domaine et de créer des synergies.



 [EOM – principes directeurs](#)  
[EOM – stratégie de déploiement](#)  
[EOM – documentation de lancement](#)

Vu le bilan positif tiré de la phase pilote de deux ans, le management régional a été pérennisé en 2022 en profitant notamment des nouvelles opportunités de subvention de stratégies territoriales transfrontalières intégrées dans le cadre du programme Interreg VI GR (objectif politique 5). À cette fin, le DATer, en coopération avec tous les partenaires impliqués, a adapté les bases conventionnelles du EOM.

Ainsi, la coopération est encadrée par deux conventions:

- ▶ La première convention règle la mise en œuvre du EOM dans le cadre de l'objectif politique 5 du programme Interreg VI Grande Région, met en place le

management régional et le comité de suivi (Begleitausschuss) pour la mise en œuvre de l'EOM et définit les conditions cadres organisationnelles et financières correspondantes. Cette convention a été signée par les institutions impliquées directement dans la mise en œuvre du management régional (les trois ministères partenaires du EOM mentionnés ainsi que les GAL LEADER Miselerland et Moselfranken). Ces institutions forment le comité de suivi du EOM qui encadre la mise en œuvre du concept et qui est présidé par le DATer. En outre, des représentants des partenaires mentionnés ainsi que de la Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord et la Planungsgemeinschaft Region Trier (Rhénanie-Palatinat) se réunissent chaque mois («jour fixe») pour assurer la coordination interne ainsi que discuter les initiatives stratégiques à mettre en œuvre en vue de la réalisation concrète des objectifs du EOM.

- ▶ La deuxième convention encadre la coopération pour la mise en œuvre du EOM et crée le comité de pilotage (Lenkungsausschuss). Elle a été signée par les cinq signataires de la convention susmentionnée ainsi que les six autres institutions impliquées (les ministères responsables de l'implémentation du programme LEADER dans les trois versants, à savoir le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (Luxembourg), le Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau Rheinland-Pfalz, et le Ministerium für Umwelt, Klimaschutz, Mobilität, Agrar und Verbraucherschutz des Saarlandes; la Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord, la Planungsgemeinschaft Region Trier, ainsi que le GAL LEADER Land zum Leben Merzig-Wadern e.V. (Sarre). Ces institutions forment le comité de pilotage du EOM qui est présidé par le DATer et responsable de la sélection des projets sur proposition du management régional ainsi que de l'accompagnement stratégique à long terme du EOM.

En outre, le périmètre du EOM a été adapté pour sa future mise en œuvre afin d'éviter un chevauchement avec le Natur- & Geopark Mëllerdall (voir carte ci-dessous).



Concernant la mise en œuvre des projets du EOM, en 2022, le management régional a poursuivi les initiatives lancées en 2020-2021 dont certaines seront concrétisées dans le cadre de la mise en œuvre du EOM en tant que zone fonctionnelle du programme Interreg VI Grande Région. Les rapports d'activités du management régional [2020-2021](#), [2021-2022](#) et [2022-2023](#) donnent un aperçu des progrès effectués. En 2023, ces initiatives ont été poursuivies afin de permettre une mise en œuvre en tant que projets Interreg à partir de 2024.

Ainsi l'année 2024 était placée sous le signe de la concrétisation et du suivi des initiatives de projets qui ont été lancées au cours des années précédentes de l'EOM en tant que zone fonctionnelle. Le DATer, chef de file des trois ministères fondateurs de l'EOM, a activement accompagné et soutenu ce

processus par un encadrement stratégique et opérationnel de l'EOM.

L'une des initiatives, lancée déjà en 2023 et ayant connu une réalisation concrète en 2024, concernait l'intensification de la coopération transfrontalière sur la « Moselle des trois pays » entre les partenaires luxembourgeois, allemands et français. Cette initiative représente une partie de la planification stratégique de l'EOM pendant sa mise en œuvre en tant que zone fonctionnelle. L'objectif était de créer un lien avec les territoires voisins français dans l'espace d'observation du EOM.

À l'initiative du Département de l'Aménagement du territoire ainsi que de la CCB3F française, le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord (agape) et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) 57 - Moselle ont réalisé une étude sur l'espace d'observation français de l'EOM en collaboration avec la gestion régionale de l'EOM. Sur base de cette étude, un atelier transfrontalier sur la « Moselle des trois pays » a eu lieu le 31 janvier 2024 avec tous les acteurs de la région voisine afin d'identifier des thèmes et des objectifs communs. Après analyse et une évaluation de l'atelier, des besoins et des défis communs ont pu être identifiés, à la suite de quoi le comité de suivi ainsi que le comité décisionnel de l'EOM se sont prononcés en faveur d'une coopération plus intensive avec l'espace d'observation français et d'une formalisation de celle-ci.

La forme de la coopération a été spécifiée et consignée dans une lettre d'intention entre l'EOM, la Communauté de communes Bouzonville Trois Frontières, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs. L'accord prévoit entre autres un approfondissement de la collaboration sur la base de coopérations de projets, un jour fixe au niveau technique, un échange régulier et une évaluation des idées de projets potentiels.

En 2024, les dernières conditions cadres administratives liées au comité décisionnel de l'EOM, présidé par le DATer, ont été finalisées. Ainsi, le règlement intérieur du comité décisionnel a été finalisé par la gestion régionale avec l'aide du DATer.

Par la suite, trois comités décisionnels se sont tenus en juillet, septembre et décembre 2024, au cours desquels les projets suivants ont été présentés pour validation :

- ▶ « Brückenschlag DeLux » : étude de faisabilité abordant la construction potentielle d'une passerelle pour vélos et piétons ou d'autres modalités de connexion au-dessus de la Moselle ;
- ▶ TicketDeLux: Reconnaissance du « Deutschlandticket » pour les navetteurs des transports publics dans la région frontalière germano-luxembourgeoise ;
- ▶ Cercle de coordination transfrontalier des transports en commun : transport à la demande ;
- ▶ Valorisation de la région des trois frontières: Tri-Point ; Apach-Perl.

Le DATer a participé activement à la pré-évaluation des projets en fournissant une évaluation de chaque projet en amont de chaque comité décisionnel. Pour ce faire, un jury de pré-évaluation composé des membres du comité de suivi de l'EOM a été convoqué afin d'évaluer les projets comme recevables sur la base d'un barème de notation. Le cas échéant, le ministère luxembourgeois compétent a été consulté en amont de chaque jury de pré-évaluation.

Outre les projets déjà présentés au comité décisionnel, il y a également eu des initiatives de projets qui ont été mises en avant à l'initiative du DATer, celles-ci présentant un intérêt stratégique pour l'aménagement du territoire transfrontalier, notamment la « Stratégie pour les terrains à bâtir résidentiels » (« Wohnbaulandstrategie »).

Cette initiative de projet est un projet pilote qui a vu le jour pendant la phase d'étude principale de l'EOM grâce à un processus participatif visant, entre autres, un développement modéré de la construction résidentielle, l'utilisation prioritaire des potentiels de développement interne ainsi qu'une meilleure coordination transfrontalière du développement de la construction résidentielle. L'objectif est de soumettre cette idée de projet au cours du premier ou deuxième trimestre 2025 en tant que projet Interreg dans le cadre de la zone fonctionnelle EOM.

Outre l'accompagnement stratégique et opérationnel général de la mise en œuvre de l'EOM, le DATer informe également sur l'EOM, notamment par le biais de la mise en réseau ou de la communication sur la zone fonctionnelle via son [portail](#).

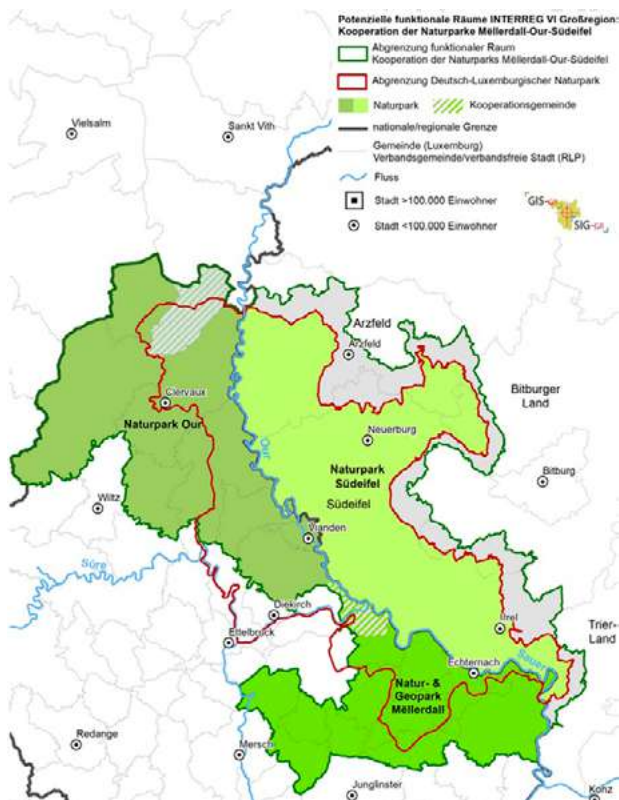
Par ailleurs, la gestion régionale de l'EOM s'est investie dans une large diffusion auprès du grand public et est notamment impliqué dans une plateforme d'information commune avec LEADER Miselerland, LEADER Moselfranken et Terroir Moselle: [Region3](#). De plus, un guide bilingue sur les systèmes communaux et leur fonctionnement a été publié en collaboration avec Euregio SaarLorLux, le GECT Alzette Belval, l'Eurodistrict Saarmoselle et Quattropole.

Pour clôturer l'année, un comité de suivi a été organisé sous la présidence du DATer, où l'état actuel de l'EOM a été présenté et où les prochaines étapes pour 2025 ont été retenues.

L'objectif consiste entre autres à poursuivre l'établissement de l'EOM, notamment par la poursuite d'initiatives de projets telles qu'un bateau de sauvetage pour les sapeurs-pompiers professionnels à Luxembourg et à Trèves ou l'automatisation du e-ferry à Oberbillig, ainsi que d'examiner la question de la pérennité de l'EOM au-delà de la période de programmation Interreg Grande Région 2021-2027.

### 7.1.8. Coopération des parcs naturels Mëllerdall-Our-Südeifel

Depuis 2021, une zone fonctionnelle transfrontalière issue du Parc naturel germano-luxembourgeois, baptisée « Coopération des parcs naturels Mëllerdall-Our-Südeifel » (MOS), est en cours de préparation en vue d'un co-financement européen dans le cadre du programme Interreg VI Grande Région. La zone est majoritairement composée des territoires du parc naturel de l'Our, du Natur- & Geopark Mëllerdall et du parc naturel Südeifel (Rhénanie-Palatinat).



Périmètre de la coopération des parcs naturels  
Mëllerdall-Our-Südeifel - © DATer

En 2022, le DATer et le Ministerium für Klimaschutz, Umwelt, Energie und Mobilität (MKUEM) de la Rhénanie-Palatinat ont mandaté des prestataires externes pour élaborer une stratégie transfrontalière et un modèle de gouvernance durable pour ladite zone fonctionnelle. L'élaboration de la stratégie pouvait s'appuyer sur le [diagnostic territorial](#) effectué pour le Parc naturel germano-luxembourgeois en 2020-2021.

En 2023, la stratégie pour la zone fonctionnelle a été élaborée au cours de cinq ateliers participatifs :

- ▶ 2 février à Hosingen : Vision territoriale (Leitbild) & objectif indicatif (Richtziel),
- ▶ 22 février à Beaufort : objectifs généraux (Grobziele) & spécifiques (Feinziele) ;
- ▶ 26 avril à Bitburg : acteurs et projets potentiels ;
- ▶ 6 juin à Echternach : système de gouvernance ;
- ▶ 7 novembre à Ralingen : validation de la stratégie et préparation de sa mise en oeuvre.

La [stratégie](#) retient les thèmes prioritaires suivants :

- ▶ Nature et environnement & empreinte écologique ;
- ▶ Transport & mobilité ;
- ▶ Identité régionale & qualité de vie.

En 2024, les travaux relatifs à la mise en place d'une gouvernance locale pour cette zone fonctionnelle se sont poursuivis. Le DATer a piloté les travaux relatifs à l'élaboration d'une convention de financement avec les partenaires allemands afin d'assurer le financement du management régional qui a été mis en place fin 2024.

### 7.1.9. Zones fonctionnelles transfrontalières

#### Zones fonctionnelles Luxembourg-Wallonie Nord et Sud

Le programme de coopération territoriale Interreg VI Grande Région soutient, dans le cadre de son axe stratégique « Une Grande Région plus proche des citoyens » et au cours de la période de programmation 2021-2027, la mise en œuvre de stratégies de développement territorial intégrées par le biais d'une gouvernance locale et transfrontalière dite « zone fonctionnelle ». Afin d'être éligible pour un tel soutien, un territoire transfrontalier défini en tant que zone fonctionnelle doit disposer d'une stratégie intégrée et d'un système de gouvernance capable de mettre en œuvre cette stratégie.

Dans le cadre du programme Interreg Grande Région, le Grand-Duché de Luxembourg, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ont proposé de définir deux zones fonctionnelles distinctes au nord et au sud de leur frontière commune. Elles couvrent, d'une part, la zone fonctionnelle sud entre Arlon (Wallonie) et Steinfort (Luxembourg) et, d'autre part, la zone fonctionnelle nord au sein des parcs naturels de la Haute-Sûre (Luxembourg) et de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier (Wallonie).

Les stratégies de coopération territoriale transfrontalières pour les deux [zones fonctionnelles transfrontalières Luxembourg-Wallonie](#) (« ZFT » par la suite) ont été finalisées en décembre 2023. Elles s'articulent autour de dix axes stratégiques, couvrant six thématiques essentielles, à savoir :

- ▶ Développement urbain;
- ▶ Services et équipements publics;
- ▶ Mobilité;
- ▶ Changement climatique, cycle de l'eau et biodiversité;
- ▶ Economie régionale, locale et circulaire;
- ▶ Tourisme.

Lors de la réunion inaugurale des ZFT le 11 mars 2024 à Arlon, les membres des Comités Décisionnels ont validé la gouvernance des ZFT, à savoir :

- ▶ Une Structure de gestion, soit quatre membres du service Stratégie territoriale d'IDELUX, assure la coordination administrative et stratégique des ZFT Luxembourg-Wallonie. Son rôle est notamment de mobiliser et d'accompagner les porteurs de projet, d'organiser des appels à projets, d'analyser les projets déposés pour soumettre des recommandations aux Comités décisionnels et de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des ZFT aux Autorités Interreg Grande Région.
- ▶ Deux Comités décisionnels ont été mis en place avec, chacun, 10 membres disposant d'une voix délibérative :
  - Un représentant de l'État du Grand-Duché de Luxembourg, ministère du Logement de l'Aménagement du territoire, Département de l'aménagement du territoire;
  - Un représentant du Ministre-Président de la Wallonie, ayant les fonds structurels dans ses compétences;
  - Quatre représentants de communes luxembourgeoises situées sur le territoire de la ZFT;
  - Quatre représentants de communes wallonnes situées sur le territoire de la ZFT.

Chaque membre du Comité décisionnel compte un représentant effectif ayant droit de vote et un représentant suppléant n'ayant droit de vote qu'en cas d'absence

du représentant effectif. La gestion des réunions (préparation, animation, suivi), est assurée, à tour de rôle par un représentant d'une des deux autorités qui cofinancent le Projet de gestion dans le cadre d'une Présidence tournante d'une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

- ▶ Le Bureau Exécutif Restreint (BER), composé des autorités co-finçant la Structure de gestion (DATer et Gouvernement de Wallonie), chapeaute la mission de la Structure de gestion.

Afin de pouvoir lancer le premier appel à projets, les Comités décisionnels des ZFT se sont réunis le 15 avril (ZFT Nord) et le 23 avril (ZFT Sud) pour présenter et discuter les modalités d'appel à projets et les critères d'instruction. Les documents précisant les conditions d'appel à projets ont été validés par procédure écrite à l'issue des deux réunions.

L'événement de lancement des appels à projets a eu lieu le 8 mai 2024 sous forme d'une visio-conférence. Les appels à projets continus pour les deux zones ont été lancés le 13 mai à 12h00.

Le délai pour le dépôt des projets pour la première session des appels à projets était le 12 juillet 2024. 5 projets (2 pour la zone Sud et 3 pour la zone Nord) ont été déposés pour cette première session. Les projets déposés ont été discutés lors des réunions des Comités décisionnels le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à Arlon (ZFT Sud) et le 10 octobre 2024 à Boulaide (ZFT Nord). Les plans de communication des ZFT ont été validés lors de ces séances.

Plusieurs ateliers ont été organisés par la structure de gestion pour expliquer aux porteurs de projets potentiels le dispositif des ZFT et la procédure des appels à projets.

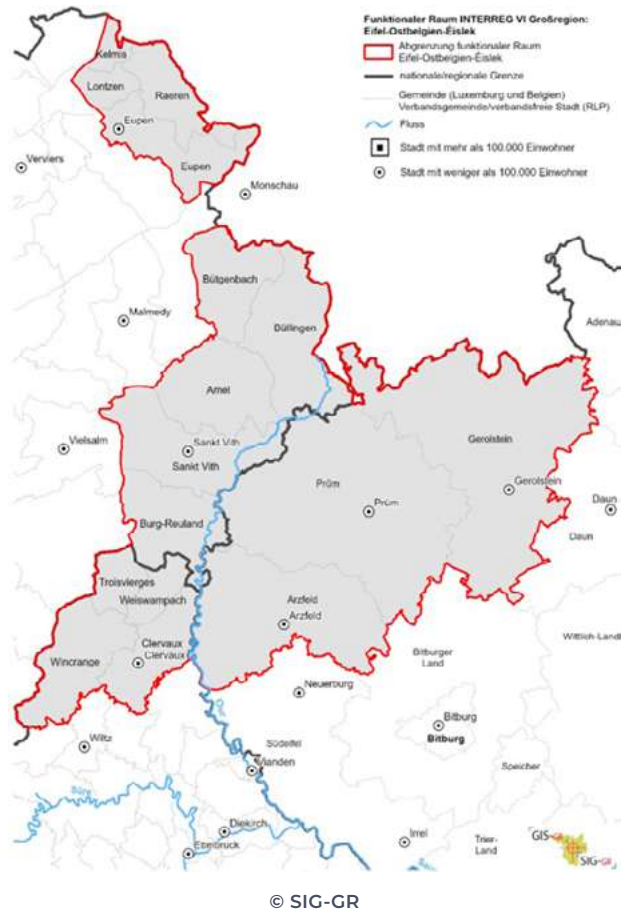


En juillet 2024, le Conseil de gouvernement luxembourgeois a donné son accord à la participation financière et à l'adhésion du DATer au GEIE. Le 9 octobre, tous les futurs membres ont confirmé à Gerolstein le contrat de fondation du GEIE «Verwaltungsstruktur Trinationale Region Eifel-Ostbelgien-Éislek EWIV», qui a été authentifié le 14 octobre 2024.

La création du GEIE a également marqué le début de l'opérationnalisation de la zone fonctionnelle EOE dans le cadre du Programme Interreg Grande Région, ainsi la convention entre la zone fonctionnelle EOE et l'Autorité de gestion du Programme a pu être signée en décembre 2024. Désormais, la zone fonctionnelle EOE a la possibilité de disposer dans un premier temps de la moitié des 5,6 millions de FEDER qui lui sont alloués par le Programme Interreg Grande Région, dans le but de réaliser des projets s'inscrivant dans la stratégie de la région tri-nationale. Après une évaluation de la mise en œuvre de la zone fin 2025, elle pourra potentiellement se voir attribuer le reste des fonds FEDER par le Programme Interreg Grande Région.

Parallèlement à la mise en place de la gouvernance, le DATer a travaillé à la mise en place de la gestion régionale avec le soutien des ministères partenaires. Dans ce contexte, un avis de vacance de poste pour un(e) gestionnaire régional(e) a été publié avec succès fin 2024, et en avril 2025, le management régional prendra officiellement ses fonctions.

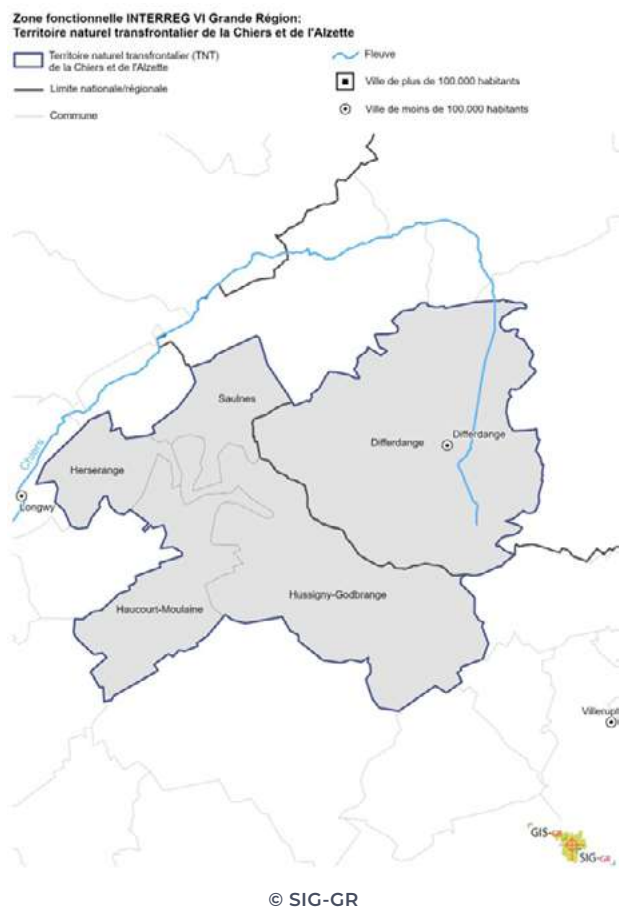
Afin de pouvoir lancer le premier appel à projets au premier trimestre 2025, le DATer a commencé les travaux préparatoires jusqu'à ce que la gestion régionale soit entièrement mise en place. Ces travaux préparatoires consistent entre autres à élaborer les documents nécessaires à l'évaluation des projets, les dispositions du premier appel à projets ainsi que le règlement intérieur du comité décisionnel auquel le DATer participera avec voix délibérative. L'année 2025 sera ainsi placée sous le signe de la mise en œuvre de la stratégie de la zone via la réalisation de projets.



### Territoire naturel transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette

En décembre 2024, après validation de la stratégie et du diagnostic territorial, le «Territoire naturel transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette» (TNT) a été officiellement lancé en tant que zone fonctionnelle dans le cadre du Programme Interreg VI Grande Région. Ce statut vise à structurer la coopération entre la Ville de Differdange et les communes françaises voisines (Saulnes, Hussigny-Godbrange, Herserange et Haucourt-Moulaine), en facilitant l'émergence de projets communs sur des enjeux locaux tels que l'environnement, la mobilité et la participation citoyenne.

La zone bénéficie d'un budget total de 5,26 millions EUR FEDER. Le DATer, en tant que co-financeur et membre du comité décisionnel, participe activement aux décisions et à la mise en œuvre de cette zone. Le premier appel à projets est prévu pour janvier 2025, marquant une étape clé pour le développement d'initiatives concrètes sur le territoire. Ce modèle de gouvernance transfrontalière vise à renforcer l'intégration territoriale et à optimiser l'accès aux financements européens pour le Luxembourg et ses partenaires français.



## 7.2. La coopération au niveau de l'Union du Benelux

Le Benelux joue un rôle important dans la concertation politique et l'information sur les développements dans ses trois composantes. Il veut s'ouvrir aussi, dans une certaine mesure, aux régions voisines puisque le Traité prévoit explicitement la possibilité pour les pays du Benelux de coopérer avec d'autres États membres de l'Union européenne ou avec leurs structures de coopération régionale. Le Luxembourg informe régulièrement les instances du Benelux sur les évolutions dans le pays ainsi que sur les travaux dans le cadre de la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région.

Le DATer participe aux travaux de la Commission spéciale pour l'aménagement du territoire, ensemble avec les Pays-Bas et les trois régions belges.

**Les programmes de  
la coopération territoriale  
européenne**

**08**

## 8.1. Politique de cohésion au niveau européen

S'agissant de la politique de cohésion au niveau européen, au cours de l'année 2024, les échanges au sein des réunions du Conseil de l'Union européenne ont principalement porté sur l'avenir de la politique de cohésion post 2027. En effet, lors de la réunion du Conseil Cohésion le 18 juin 2024, les ministres ont procédé à un échange de vues sur le lien entre la politique de cohésion et le programme stratégique de l'UE pour la période 2024-2029.

La politique de cohésion joue un rôle important en aidant l'UE à atteindre ses objectifs stratégiques au fil des ans, grâce à des investissements qui contribuent à la compétitivité, à l'inclusion sociale, aux transitions écologique et numérique et à la transformation industrielle dans les régions de l'UE. Comme le rappelle Enrico Letta dans son rapport intitulé "Much more than a market" ("Bien plus qu'un marché"), elle a également renforcé le marché unique et permis à toutes les régions d'en bénéficier.

Les ministres ont discuté de la manière de procéder afin que la politique de cohésion puisse continuer à contribuer aux objectifs stratégiques de l'UE à l'avenir et que toutes les régions, avec leurs spécificités et leurs différences, puissent participer à ce processus.

Les ministres ont également approuvé des conclusions relatives à la communication de la Commission sur le 9e rapport sur la cohésion publié le 27 mars 2024. Le rapport évalue l'état d'avancement de la cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE sur la base d'un large éventail d'indicateurs. Il met en évidence une remarquable convergence économique et sociale ascendante dans de nombreuses régions de l'UE au cours des dernières décennies, tout en relevant plusieurs disparités et défis qui subsistent.

Dans ses conclusions, le Conseil prend note des conclusions du 9e rapport sur la cohésion et rappelle les différents défis structurels et émergents qu'il convient de relever, tout en évitant de creuser les inégalités au sein de l'UE. Parmi ces défis, figurent les transitions écologique et numérique, le

changement climatique, les migrations, le besoin de compétitivité et d'autonomie stratégique de l'UE dans le contexte de la concurrence mondiale, ainsi que l'instabilité géopolitique aux frontières extérieures de l'Union.

Lors du Conseil du 28 novembre 2024, les ministres ont débattu de la manière de renforcer les principaux atouts de la politique de cohésion et d'améliorer à l'avenir la gestion partagée des fonds de cohésion conformément au principe de subsidiarité. L'échange de vues s'est fondé sur un document d'information de la présidence.

Au cours de la discussion, les ministres ont souligné l'importance qu'ils attachent à la gestion partagée, à la gouvernance à plusieurs niveaux et au principe de partenariat dans la politique de cohésion. Ils ont souligné la nécessité d'associer les acteurs locaux et régionaux à la conception et à la mise en œuvre de la politique afin de garantir son appropriation et son efficacité. Dans ce contexte, de nombreux intervenants se sont opposés à une éventuelle centralisation.

Dans le cadre des discussions en cours sur l'avenir de la politique de cohésion, le Conseil a également approuvé des conclusions sur le rôle de la politique de cohésion face aux défis démographiques de l'UE.

Dans ses conclusions, le Conseil se dit conscient que les défis démographiques peuvent avoir une incidence notable sur la cohésion économique, sociale et territoriale, ainsi que sur la résilience et la compétitivité de l'Union dans son ensemble.

En réponse aux crises naturelles qui ont frappé plusieurs États membres en 2024, la Commission européenne a proposé le règlement RESTORE (Regional Emergency Support for Reconstruction) en automne 2024, finalement adopté le 18 décembre 2024. Il offre aux États membres, en réponse à la survenue de catastrophes naturelles, une flexibilité supplémentaire et financièrement encadrée pour utiliser une partie des Fonds de cohésion afin de réparer les infrastructures et les équipements endommagés, de fournir une aide alimentaire et matérielle de base ainsi qu'une aide sociale et sanitaire, et de soutenir temporairement le financement de dispositifs de chômage partiel.

## 8.2. Actions de communication

### Évènements d'information

Le 6 mars 2024, un séminaire en ligne a été organisé par le DATer pour le programme Interreg Europe afin d'informer sur le 3<sup>e</sup> appel à projets et les outils proposés gratuitement par le «[Policy Learning Platform](#)», telles que la «[Good practice database](#)», le «[Policy Helpdesk](#)» et les «[Peer Reviews](#)». Le secrétariat commun et le témoignage d'une autorité publique régionale allemande ont pu enrichir le séminaire avec des exemples de projets concrets et l'expérience d'un «[peer review](#)».

Le 20 mars 2024, un webinaire d'information sur la priorité 4 «*Pour une meilleure gouvernance de la coopération transfrontalière*» a été organisé par le programme Interreg Grande Région pour promouvoir la soumission de projets potentiels dans cette priorité. Ensemble avec les agent.e.s du volet international du DATer et le point de contact luxembourgeois, une présentation de la priorité et de différents projets et initiatives a été faite.

Le 2 juillet 2024, le séminaire de lancement pour le 1<sup>er</sup> appel à projets classiques du programme Interreg Grande Région a eu lieu au sein du DATer. Tous les chefs de file de chaque projet approuvé par le Comité de suivi étaient sur place pour présenter leur projet, les différents organes du programme ont été présentés et les porteurs ont été informés sur différentes règles à respecter pour un bon déroulement de la mise en œuvre de leurs projets. L'Autorité de gestion, l'Autorité nationale et le Point de Contact Luxembourgeois ont participé à cet évènement festif.

Le 6 novembre 2024, le Point de contact et l'Autorité nationale ont organisé une séance d'information pour le 3<sup>e</sup> appel à projets classiques du programme Interreg Grande Région, qui a été lancé le 4 novembre et s'est terminé le 20 décembre 2024. Cette séance d'information s'est déroulée en ligne, et a rassemblé une dizaine de partenaires fortement intéressés avec des idées de projets déjà très concrètes. Le but de la réunion était d'informer sur les nouvelles règles pour le 3<sup>e</sup> appel, afin de guider les partenaires dans le processus de dépôt de leur dossier. Presque tous les participants de la réunion

ont soumis leur candidature ou se sont trouvés par la suite partenaires financiers dans un projet du 3<sup>e</sup> appel.

Pour promouvoir les petits projets du programme Interreg Grande Région, les Points de contact du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat, de la Sarre et de la Moselle ont organisé un évènement de type «[Interreg-Café](#)», initiée par le Point de contact de la Rhénanie-Palatinat. Le «[Interreg-Café transfrontalier](#)» s'est déroulé au Schengen Lycée à Perl en Sarre. Il y avait une trentaine de participants de chaque versant.

Les programmes Interreg ont été présentés lors du Project Design Forum le 13 juin à Luxembourg - une initiative commune de plusieurs programmes européens représentés dans le pays. Le Project Design Forum permet à chacune et chacun de présenter, de développer et d'approfondir des idées de projets, de rejoindre d'autres projets et de recevoir un soutien direct des Points de contact des différents programmes communautaires.

### Visite projets

Le 15 mai 2024, une visite avec la Représentation de la Commission au Luxembourg a eu lieu sur les sites du cigl Esch pour communiquer sur les atouts d'une participation dans un projet Interreg autour de «[KreaVert](#)». Dans le cadre des élections européennes, Stefan Lock, le chef de la représentation régionale à Bonn, David Lindemann, le chef de la chancellerie de la Sarre, ensemble avec des représentants des commissions respectives, de la presse, la directrice du GECT Interreg Grande Région et les Points de Contact concernés ont visité les sites du projet à Völklingen et à Esch-sur-Alzette pour promouvoir l'impact des projets soutenus avec des fonds européens dans la société. Malheureusement, la communication planifiée dans le cadre de cet évènement presse a dû être reportée à cause des inondations en Sarre survenues en mai 2024.

Le 1<sup>er</sup> août 2024, le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire et responsable des programmes de coopération territoriale européenne (Interreg) au Luxembourg, a rencontré des représentants des parcs naturels luxembourgeois impliqués dans plusieurs projets Interreg. Ces programmes européens de coopération territoriale constituent un levier financier non négligeable de

la politique d'aménagement du territoire pour promouvoir un développement régional cohérent et durable.

### Europe Day

Le 9 mai 2024 la Journée de l'Europe s'est déroulée au Parlement européen à Luxembourg. Les Points de contact Interreg Grande Région et ESPON étaient présents pour représenter l'ensemble des programmes européens gérés par le DATer (Interreg Grande Région, Interreg North-West Europe, Interreg Europe, ESPON, URBACT, Interact). Ils ont partagé leur stand avec les Fonds européens AMIF, BMVI, FSE+, FEDER et ISF. L'objectif principal était de faire connaître et promouvoir les programmes de coopération européenne.

### Interreg Cooperation Day

L'**Interreg Cooperation Day**, célébrée annuellement le 21 septembre, était placée sous le thème de la « gouvernance » en 2024. À travers l'identification, la diffusion et le transfert de bonnes pratiques dans les politiques de développement, cette thématique se présente sous différentes formes dans les programmes au Luxembourg.

Le DATer a publié un article sur les différents points de vue de la priorité de la gouvernance pour chaque programme représenté sous Interreg.

Interreg Grande Région a organisé le 20 septembre dans le cadre du Cooperation Day, ensemble avec les structures de la Maison de la Grande Région, une journée thématique sur la consultation Post2027 avec des présentations, des tables rondes et des ateliers de réflexion pour le public qui était sur place. Cet événement a eu lieu en présence du DATer et du Point de contact luxembourgeois qui a participé aux divers ateliers.

### Conférence annuelle ESPON

Dans le cadre des activités de coopération territoriale, le 21 novembre 2024 s'est tenue la conférence annuelle du Point de contact ESPON au Luxembourg sur la thématique des outils digitaux pour la planification territoriale. La conférence a mis en lumière la valeur ajoutée des outils numériques pour l'aménagement du territoire et a également examiné les défis à surmonter pour leur dévelop-

pement et les enjeux qu'ils posent pour l'aménagement du territoire au Luxembourg.

Le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire a souligné la plus-value essentielle des outils numériques pour la planification, dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de stratégies territoriales au niveau communal, régional et national.

### Réunion d'information ESPON pour le ministre de l'Aménagement du territoire

Le 19 décembre le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire a rencontré l'équipe du GECT ESPON afin d'évoquer les études territoriales en cours présentant un intérêt majeur pour le Luxembourg, notamment **[HOUSE4ALL]** sur l'accès à un logement abordable et de qualité pour tous les citoyens, **[CROSSGOV]** qui porte sur les mécanismes de gouvernance pour les domaines fonctionnels transfrontaliers ou encore **[OVERLAP]** sur les crises qui (re)façonnent l'avenir des marchés du travail régionaux. Ensemble ils ont envisagé des pistes de collaboration pour de futures analyses ciblées sur les priorités du ministère: logement, mobilité, digitalisation.

### Production de matériel de support pour la communication

Une nouvelle brochure d'information sur le programme ESPON a été conçue et imprimée à 200 exemplaires, afin d'être distribuée lors d'événements de communication (Journée de l'Europe, Semaine ESPON, conférences, etc.).

### Le site national «Fonds Européens» et la newsletter

Le Portail des Fonds européens est maintenant aussi accessible via [www.eufunds.lu](http://www.eufunds.lu). Des actualités sur les programmes Interreg ainsi que les appels à projets ont été régulièrement publiés sur ce portail et dans la **newsletter nationale Fonds Européens**. Les listes de projet des bénéficiaires luxembourgeois sont également disponibles dans la rubrique **«Publications»**. Dans le cadre de la communication avec les fonds structurels au Luxembourg, les Points de contact ont, ensemble avec les autres fonds, créé un compte commun sur les réseaux sociaux afin de mieux communi-

quer les activités des programmes Interreg, et de manière plus cohérente.

### La vidéo pour les élections européennes

Dans le cadre des élections européennes en 2024, les fonds structurels ont réalisé une [vidéo](#) de promotion afin de montrer au public les bénéfices en tant que citoyen du soutien de la commission dans le NextGenEU programme de la Commission. Pour ce faire, chaque fonds structurel (AMIF, ISF, FSE+, Interreg, FEDER et l'AMIF) a choisi des projets phares qui ont été réalisés dans la période Interreg V (2014-2020). Ensemble avec une agence de communication professionnelle, une vidéo de promotion des résultats des fonds structurels a été créée. Elle montre les contributions des fonds européens dans la mise en œuvre des objectifs spécifiques de la Commission (entre autres Une Europe plus verte, une Europe plus résiliente, Une Europe plus compétitive et intelligente, Une Europe plus sociale et inclusive, Une Europe plus sécurisée et plus efficace). Pour Interreg, les projets EmiSûre, KreaVert et Inter'red ont été sélectionnés pour figurer dans la vidéo.

### Brochure des programmes Interreg, avec ESPON et URBACT

Le DATer a travaillé au cours de l'année 2024 sur une brochure qui résume les modalités de chaque programme, afin de mieux guider les communes luxembourgeoises pour choisir le programme Interreg le plus adapté à leurs besoins ou pour participer à un projet.

### INFORM-Network

Les Points de contact de la Grande Région, North-West Europe, Europe et ESPON participent régulièrement à des réunions avec les responsables de la communication des programmes FSE+, FEDER, Interreg, BMVI, ISF et AMIF qui assurent la communication et la valorisation des actions auprès du grand public et des porteurs de projets sous diverses formes et via des canaux de communication divers (site Internet, Newsletter et vidéo au moment des élections européennes 2024 mentionnés plus haut). Dans ce contexte, les Points de contact participent à différents événements pour représenter les fonds européens au niveau national et international vis-à-vis à la Commission euro-

péenne. Dans ce cadre, la Commission organise les EU-INFORM meetings au niveau national.

### EU-Network Meeting

Le EU-Networking Meeting offre une plateforme d'échange unique pour les représentants luxembourgeois des programmes, institutions et fonds européens dans tous les domaines. Des représentants des programmes Interreg, CERV, European Enterprise Network, du Centre Européen des Consommateurs, Luxinnovation, Solvit et autres étaient présents pour échanger et explorer de nouvelles synergies possibles. Ils se sont donnés pour défi d'intensifier l'impact et les efforts d'échange et de mise en réseau des programmes européens sur le terrain.

En 2024, une séance s'est tenue le 25 avril à la Chambre de commerce, et une autre a eu lieu le 22 novembre au Parlement européen, notamment dans le nouvel espace Europa Expérience inauguré en mai 2024. Les Points de contact Interreg ont présenté les éléments de communication planifiés au cours de l'année.

### Réunion correspondants Interreg

Le 28 février, le DATer a invité les « correspondants Interreg » issus des différents ministères luxembourgeois dans ses locaux notamment pour leur faire part de l'état actuel de la mise en œuvre des programmes Interreg et pour recevoir un retour d'informations sur leur rôle dans la consultation des projets et dans la recherche de partenaires.

## 8.3. Interreg VI A Grande Région 2021-2027

### Volet Autorité nationale

En tant qu'Autorité nationale du [programme Interreg VI Grande Région 2021 - 2027](#), le DATer organise l'instruction nationale des projets. Ainsi, les fiches synthétiques déposées dans le cadre des appels à projets classique et des appels à petits projets comptant au moins un opérateur luxembourgeois sont envoyées aux correspondants Interreg compétents des différents ministères qui émettent

un avis thématique. Sur base de ces avis, l'Autorité nationale arrête sa position dans les réunions dites «Go / No Go».

En 2024, l'Autorité nationale a participé aux réunions du Comité de suivi programmes qui ont eu lieu les 2 mai et 24 octobre, ainsi qu'au Comité de suivi projets qui s'est tenu le 3 décembre. L'Autorité nationale a également participé à la réunion Go / No Go s'est tenu les 13 et 14 mai. Finalement, l'Autorité nationale a aussi participé au Comité de suivi petits projets le 3 juin à Bar-le-Duc. En outre, l'Autorité nationale a participé à 11 réunions du groupe de travail programme & projets, ainsi qu'aux réunions préparatoires pour les Comités susmentionnés.

L'Autorité nationale a participé les 25 et 26 novembre à Bruxelles au Harvesting Event, séminaire organisé par Interact. Quels sont les aspects de la coopération transfrontalière qui fonctionnent efficacement et qui devraient être maintenus? Quels sont les domaines qui doivent encore être améliorés? Ces questions - et bien d'autres - ont été au cœur de la consultation de la communauté Interreg NEXT, dans le cadre de l'effort global d'Interreg pour préparer le cadre réglementaire post-2027.

Concernant les activités du Point de contact luxembourgeois du programme Interreg VI Grande Région 2021-2027, ses principales tâches ont consisté à conseiller les partenaires de projet luxembourgeois lors de la soumission de leurs fiches synthétiques, demandes de concours et aux premières déclarations de créances, ainsi qu'à promouvoir le programme sur différents événements nationales et internationales.

Le Point de contact a également participé aux réunions des groupes de travail programme & projets, ainsi qu'aux réunions des Points de contact et aux réunions de communication entre les Fonds structurels européens. En 2024, les réunions des Points de contact avec le Secrétariat conjoint et l'Autorité de Gestion ont eu lieu les 6 février, 15 avril, 1<sup>er</sup> juillet et 4 novembre.

Outre son travail de sensibilisation pour les appels à projets différents, le Point de contact a aussi représenté le Programme sur des formations InterAct, des Comités décisionnels des zones fonctionnelles, et sur des comités d'accompagnement des

projets. Le Point de contact s'est engagé dans de nombreuses activités de communication visant à sensibiliser le public au 3<sup>e</sup> appel à projets classiques et au 2<sup>e</sup> appel à petits projets de la nouvelle période de programmation 2021-2027, notamment des événements communs avec les Points de contact des autres programmes, mais aussi la mise à jour du [site web du programme Interreg Grande Région](#) ainsi que du [site web commun des fonds européens au Luxembourg](#).

Les activités du Point de contact au niveau du programme Interreg Grande Région en concertation avec les Points de Contact des autres Programmes et fonds européens sont à lire en détail au Chapitre 8.2.

### Volet Autorité de gestion

À la suite de l'approbation du programme de coopération par la Commission européenne le 7 octobre 2022, l'Autorité de gestion Programmes Interreg Grande Région a continué à mettre en œuvre le programme de coopération en 2023.

### Le GECT – Autorité de gestion Programmes Interreg Grande Région

En 2024, l'équipe du Secrétariat conjoint du programme Interreg Grande Région qui soutient les travaux du GECT était composée d'un effectif total de 17 personnes. Au cours de 2024, un nouveau recrutement a été effectué afin de pourvoir un poste libéré à la suite d'un départ en cours d'année. La gestion et la formation du personnel sont assurées par la directrice, ses deux collaborateurs ainsi que de la secrétaire du GECT. L'assemblée du GECT s'est réunie en mars 2024 pour faire le point sur la situation de la structure et du programme.

### Appels à projets classiques

En 2024, le Programme a lancé un appel à projets classiques. Lors du premier appel à projets classiques, 13 projets ont été soumis. Les agents du Secrétariat conjoint ont analysé les projets par rapport à leur recevabilité, leur qualité et par rapport à leurs apports aux priorités du programme. Le Secrétariat conjoint a transmis ses recommandations au Comité de suivi du programme qui a décidé de retenir 12 projets pour un cofinancement FEDER.

Par conséquent, 127.246.783 millions € de FEDER, ont été programmés en 2024. Les projets concernés sont répartis sur les trois priorités thématiques suivantes du Programme :

- ▶ Une Grande Région plus verte;
- ▶ Une Grande Région plus sociale;
- ▶ Une meilleure gouvernance de la Grande Région.

Le troisième appel à projets a été lancé en novembre 2024. Les résultats de cet appel sont prévus pour octobre 2025.

### Appels à petits projets

En 2024, le programme a également lancé son deuxième appel à petits projets. Les petits projets ont été soumis dans le cadre de la priorité thématique «une meilleure gouvernance de la coopération» dans l'objectif spécifique dédié à renforcer la confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions interpersonnelles. Lors de cet appel, 22 projets ont été soumis. La décision du Programme est prévue pour avril 2025. Le Comité de suivi du mois de juin a statué sur les petits projets déposés lors du premier appel à petits projets. Ainsi, 13 petits projets ont été approuvés.

### Appels à projets des zones fonctionnelles

Dans le cadre de sa priorité thématique «une Grande Région plus proche des citoyens», le programme a pu conclure des conventions de partenariat avec quatre nouvelles zones fonctionnelles prévus dans le programme de coopération Interreg Grande Région qui s'ajoutent aux trois zones déjà existantes. Ces conventions règlent les relations entre le programme et les structures de gestion et de décision des zones fonctionnelles en vue de la mise en œuvre de projets à l'échelle locale bénéficiant à la population des zones fonctionnelles concernés. Dans ce contexte et afin de soutenir les travaux des structures de gestion, l'Autorité de gestion a organisé des réunions mensuelles de concertation avec ces structures de gestion. Les nouvelles zones fonctionnelles ont lancé leurs premiers appels à projets et une décision de cofinancement des projets soumis a été prise fin 2024.

### Travaux de mise en œuvre du programme

Le travail de concertation entre l'Autorité de gestion et les différents organes du programme s'est poursuivi tout au long de l'année. Ainsi, des réunions de travail avec les Autorités partenaires du programme, les Points de contact et les Cellules de contrôle du Programme ont été organisées. De plus, l'Autorité de gestion a également organisé et participé à une réunion du Groupe des auditeurs. Au total, l'Autorité de gestion a organisé 32 réunions techniques en 2024. Lors de ces réunions, les différentes procédures et aspects techniques de mise en œuvre du Programme, ont été discutés. Ceci a inclus des discussions sur les procédures de gestion des projets, des petits projets, des zones fonctionnelles ainsi que les procédures financières et du système de contrôle et de gestion. Lors de ces réunions les documents de guidance internes ainsi que ceux à destination des bénéficiaires du Programme ont pu être discutés et finalisés.

Afin de soutenir les projets dans la soumission de leurs demandes de concours FEDER, quatre formations (2x en français et 2x en allemand) concernant le nouveau système de gestion de projets «Jems» ont été organisés lors des différentes étapes d'instruction des projets.

Les Comités de suivi des programmes Interreg V A Grande Région et Interreg VI A Grande Région se sont réunis en mai, juin et décembre pour discuter, entre autres, de la gestion continue du programme et de l'approbation des projets soumis.

### Communication

En 2024, le programme a mis en œuvre deux événements au Luxembourg afin de favoriser une plus grande visibilité du programme. Ainsi, le programme a participé à la Journée de l'Europe qui s'est tenue au Parlement européen. En septembre, le programme a co-organisé avec d'autres structures de la Grande Région la journée de la coopération transfrontalière qui s'est tenue à Esch-sur-Alzette. Cette dernière a permis des échanges concernant des questions de gouvernance transfrontalière et a abordé dans le cadre d'ateliers les priorités au niveau de la coopération pour la période de programmation post 2027. Le programme Interreg Grande Région a également pu être présenté à plusieurs reprises lors de visites

officielles de représentants de gouvernements ou associations internationaux et transfrontalières.

Pour toute information complémentaire concernant les projets approuvés ou les activités du programme : [www.interreg-gr.eu](http://www.interreg-gr.eu).

## 8.4. Interreg North-West-Europe

Le programme de coopération transnationale [Interreg North-West Europe \(NWE\) 2021-2027](#) a été adopté par la Commission européenne en date du 24 août 2022 avec un budget d'environ 310 millions d'euros du FEDER. Il rassemble toutes les régions de la Belgique, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse ainsi qu'une partie des régions de l'Allemagne et de la France. Le programme Interreg NWE 2021-2027 vise conjointement à « Promouvoir une transition verte, intelligente et juste pour tous les territoires NWE dans le but de soutenir un développement équilibré et de rendre toutes les régions plus résilientes ».

### Objectifs et priorités du programme

Le programme est axé sur 5 priorités, chacune déclinée en objectifs spécifiques :



#### 1. Climat et environnement

- Adaptation au changement climatique et prévention des risques de catastrophes (OS 2.4)
- Protection de la nature et biodiversité (OS 2.7)



#### 2. Transition énergétique

- Efficacité énergétique (OS 2.1)
- Énergies renouvelables (OS 2.2)



#### 3. Économie circulaire

- Économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources (OS 2.6)



#### 4. Innovation et résilience

- Capacités d'innovation et utilisation des technologies de pointe (OS 1.1)



#### 5. Société inclusive

- Accès à l'emploi (OS 4.1)
- Accès aux soins de santé (OS 4.5)
- Culture et tourisme durable (OS 4.6)

### Participation du Luxembourg et réunions du Comité de suivi

Le Luxembourg est représenté dans le programme Interreg NWE par des représentants du DATer (Autorité nationale), du ministère de l'Économie et du Syndicat des Villes et des Communes du Luxembourg (SYVICOL). Les décisions concernant les projets suivent une procédure de candidature en deux étapes. Pour formuler l'avis du Grand-Duché de Luxembourg au sein du comité de suivi, une consultation est organisée avec les ministères concernés par chaque thématique.

En 2024, le programme a connu une activité intense en matière de développement et de sélection de projets.

- ▶ 28-29 mai 2024: Le Comité de suivi a évalué les candidatures de la première étape du quatrième appel à projets. Sur 101 demandes reçues, 42 projets ont été approuvés, dont 13 impliquant des partenaires luxembourgeois.
- ▶ 10-11 décembre 2024: Lors de la deuxième étape du quatrième appel à projets, le Comité de suivi a approuvé 25 projets sur 38 candidatures, dont 6 avec participation de 10 partenaires luxembourgeois.

### Résultats pour le Luxembourg

À la fin 2024, 29 partenaires luxembourgeois sont impliqués dans 20 projets, bénéficiant d'une contribution indicative de l'Union européenne de 8.206.563 € (informations détaillées sur les projets avec des partenaires luxembourgeois dans la liste des [bénéficiaires luxembourgeois](#)).

Parmi ces 20 projets, le DATer est impliqué dans le projet [IB-GREEN](#) (*Industrial and Business Parks – climate resilient & fit for future*) en tant que partenaire de projet qui vise à renforcer la résilience climatique des parcs d'activités économiques grâce à des infrastructures vertes et des solutions basées sur la nature (voir chapitre. 1.2.3.).

## Perspectives et coopération continue

Le programme Interreg NWE continue d'évoluer avec une dynamique forte de coopération transnationale. L'engagement du DATer et du Luxembourg se traduit par :

- ▶ Une participation active aux projets dans toutes les priorités du programme ;
- ▶ Un rôle renforcé dans les instances décisionnelles, permettant une orientation stratégique ;
- ▶ L'implication des ministères compétents, favorisant une cohérence entre les projets et les stratégies nationales ;
- ▶ Un soutien aux acteurs locaux, facilitant leur accès aux financements et aux ressources du programme.

## 8.5. Interreg Europe

Le programme de coopération [Interreg Europe \(2021-2027\)](#) a été adopté par la Commission européenne en date du 5 juillet 2022, avec un budget de 379 millions EUR. 29 pays – tous les États membres ainsi que la Norvège et la Suisse – participent au programme.

En 2024, par suite d'une décision du Comité de suivi et avec l'approbation de la Commission européenne, le programme a été élargi à sept nouveaux États partenaires, portant ainsi à 36 le nombre de pays participants. Cette extension a permis d'intégrer des partenaires d'Albanie, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie et Ukraine, grâce à un financement supplémentaire de 15 millions EUR provenant des fonds IPA (Instrument d'aide de pré-adhésion) et NDICI (*Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument*).

### Objectifs et priorités du programme

Dans le cadre de la priorité politique « une meilleure gouvernance de la coopération », Interreg Europe soutient les autorités publiques européennes dans **l'amélioration** de leurs **politiques régionales**. Contrairement aux programmes de coopération transfrontalière et transnationale (Interreg A et B), Interreg Europe (Interreg C) ne finance pas direc-

tement des infrastructures, mais facilite l'échange d'expériences et le transfert de bonnes pratiques entre régions européennes. Le programme contribue à tous les thèmes des 5 priorités politique de la politique de la cohésion de l'UE (2021-2027).



Le programme fonctionne à travers deux outils principaux :

1. Les **projets de coopération**, qui réunissent des partenaires régionaux pour identifier et adapter des solutions innovantes aux défis locaux.
2. La **Policy Learning Platform**, qui permet un accès direct à des ressources et à des experts pour améliorer la gouvernance publique.

### Participation du Luxembourg et réunions du Comité de suivi

Le Luxembourg est représenté par des représentants du DATer (Autorité nationale) et par un représentant du Syndicat des Villes et des Communes du Luxembourg (SYVICOL).

En 2024, le DATer a participé à trois réunions du Comité de suivi, l'instance décisionnelle du programme dans laquelle les États partenaires se réunissent pour discuter des orientations stratégiques, de l'évaluation des projets et des aspects financiers. Ces réunions se sont déroulées de la manière suivante :

- ▶ Sarajevo (juin 2024) : Cette réunion a notamment validé l'extension du programme aux sept nouveaux pays partenaires et discuté des premiers résultats de l'appel à projets restreint, permettant aux partenaires des nouveaux États partenaires d'intégrer des projets existants.

- ▶ Réunion en ligne (octobre 2024) : Cette réunion a principalement porté sur la réflexion post-2027, avec un échange approfondi sur les améliorations possibles du programme et ses perspectives.
- ▶ Budapest (décembre 2024) : Cette réunion a marqué la validation des résultats du troisième appel à projets, avec **l'approbation conditionnelle** de 113 projets sur 206 demandes. Le Comité a également discuté des développements futurs de la Policy Learning Platform et de son rôle dans la diffusion des résultats du programme.

### Résultats pour le Luxembourg

Grâce à sa participation active au programme, le Luxembourg a pu :

- ▶ Suivre et influencer les discussions sur l'avenir du programme après 2027, en mettant en avant l'importance du maintien d'un cadre de coopération large et flexible.
- ▶ Soutenir les actions de renforcement des capacités pour les acteurs locaux, notamment via la Policy Learning Platform, qui leur permet d'accéder à des ressources spécialisées et d'échanger avec d'autres régions européennes confrontées à des défis similaires.
- ▶ Garantir la participation des acteurs luxembourgeois aux projets approuvés dans le cadre du troisième appel.

### Perspectives et coopération continue

Le programme Interreg Europe continue d'évoluer avec un accent renforcé sur la capitalisation des bonnes pratiques et le suivi des résultats concrets issus des projets financés. Avec l'ajout de nouveaux pays partenaires, les opportunités de coopération pour les acteurs luxembourgeois s'élargissent, offrant ainsi de nouvelles possibilités d'apprentissage et d'échange pour améliorer les politiques publiques au niveau national et régional.

Le troisième appel à projets a été lancé le 20 mars 2024 et les 10 et 11 décembre 2024, le Comité de suivi a **approuvé sous réserve** 113 projets sur les 206 demandes reçues, dont 3 avec participation luxembourgeoise.

À ce jour, 4 partenaires luxembourgeois sont impliqués dans 4 projets, bénéficiant d'une contribution indicative de l'Union européenne de 635.000 €.

Aucun autre appel à projets n'est prévu dans cette période de programmation.

## 8.6. INTERACT

L'objectif du programme **INTERACT** est de soutenir la coopération territoriale européenne en assistant les opérateurs afin, d'une part, d'assurer et d'augmenter l'efficacité de la gestion des programmes de coopération territoriale et d'autre part, d'améliorer la compétence au niveau de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Le budget FEDER du programme s'élève à environ 35 millions €.

En 2024, le DATer a participé aux deux réunions du Comité de suivi Interact III ainsi qu'aux deux réunions du Comité de suivi Interact IV. Lors de ces réunions, le Programme Interact III a finalisé son processus de clôture. En parallèle, les activités du Programme Interact IV ont été mises en œuvre, avec un accent particulier sur l'amélioration des outils informatiques et le renforcement des actions de communication et de visibilité.

Le DATer suit attentivement les formations proposées par **l'Interact Academy** et encourage activement les agents à y participer, dans une démarche de renforcement des compétences et de partage des bonnes pratiques au sein des programmes Interreg.

Par ailleurs, le DATer a pris part à la 5<sup>e</sup> réunion des Points de Contact Nationaux à Vienne, qui a permis d'approfondir les synergies avec d'autres programmes européens. Ces échanges ont constitué une opportunité précieuse d'analyse comparative et de mutualisation des expériences, fournissant ainsi des orientations stratégiques pour renforcer la coopération territoriale au Luxembourg.

En outre, le DATer a maintenu en 2024 son soutien au développement et à l'utilisation de la base de données européenne Interreg [keep.eu](https://keep.eu), un outil essentiel pour la capitalisation des projets et l'amélioration de leur visibilité. Développée dans le cadre du programme Interact, la plateforme [keep.eu](https://keep.eu) centralise les données des programmes et projets Interreg, facilitant ainsi l'échange d'informations et la mise en réseau des acteurs de la coopération territoriale.

## 8.7. ESPON

**ESPON** est à la fois un réseau d'observation sur l'aménagement et la cohésion du territoire européen et un programme de recherche appliquée dans le domaine de l'aménagement du territoire.

L'objectif du programme est de fournir aux décideurs politiques européens, tant au niveau national que régional et local, de nouvelles connaissances sur les structures, tendances et perspectives territoriales ainsi que le constat des incidences des politiques qui ont déjà été appliquées aux régions et territoires européens. Le DATer est l'autorité de gestion du programme depuis 2000.

Le programme ESPON pour la période de programmation 2014-2020 («ESPON 2020»), est un outil d'information territoriale pour l'élaboration de politiques à destination de tous les États membres de l'Union européenne, des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) participant au programme (Suisse, Norvège, Islande et Liechtenstein) et de la Commission européenne. Suite à la création du GECT ESPON, toutes les activités du programme ESPON sont effectuées par ledit groupement. Le programme ESPON 2020 va se terminer en 2024 après la dernière campagne d'audit et devrait être formellement clôturé en 2025.

En juillet 2022, le nouveau programme ESPON pour la période de programmation 2021-2027 («ESPON 2030») a été approuvé par la Commission européenne avec un budget total d'environ 60 millions d'euros de FEDER et de cofinancement national. Il couvre les 27 États membres, la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande. Il vise à poursuivre et développer le soutien d'ESPON aux acteurs publics locaux, régionaux, nationaux et

européens en leur fournissant des analyses et données territoriales et ainsi contribuer à améliorer l'efficacité de leurs politiques de développement territorial. L'opération unique présentée par le GECT d'ESPON a été approuvée par le comité de suivi le 26 septembre 2022.

### Activités

En 2024, l'Autorité de gestion a tenu quatre réunions du Comité de suivi (en ligne et en présentiel) afin de coordonner le dialogue entre le comité et le GECT ESPON.

En 2024, aucuns nouveaux plans d'action thématiques («Thematic Action Plans») n'ont été ajoutés aux 8 déjà existants qui forment le cadre des activités d'ESPON, tant pour la production de données, que pour la transmission et le développement des connaissances auprès des autorités publiques.

Les plans d'action sont maintenant au nombre de huit et couvrent les domaines suivants :



Dans ce cadre, 6 projets européens de recherche et 8 analyses ciblées ont été initiés par le GECT ESPON (voir ci-après), ainsi que plusieurs études à la demande de pays membres d'ESPON et aussi diverses activités horizontales.

Enfin, deux séminaires ont été organisés en collaboration avec le GECT ESPON et les présidences du Conseil de l'Union européenne, sur les thèmes de l'utilisation des terres en Europe (Belgique) et de prestation de services dans les régions d'Europe (Hongrie).

Dans le détail, le GECT ESPON a lancé les projets suivants en 2024 :

1. S'agissant des projets de recherche qui offrent une perspective paneuropéenne sur certains enjeux de développement territorial, et des conseils sur la manière dont les politiques publiques peuvent y répondre :

- ▶ Dans le cadre du Plan d'Action Thématique « territoires européens et globalisation » : le projet STARTER (*Strategic Autonomy Rules for Trade in European Regions*) vise à mener une analyse des effets régionaux de « l'Autonomie Stratégique Ouverte » telle que promue par l'Union Européenne. Le projet vise en particulier à évaluer les effets résultant des concessions dans les accords de libre-échange, en particulier celles contribuant aux objectifs de diversification des matières premières stratégiques. En outre, ce projet vise à réaliser des études de cas régionales et sectorielles pour analyser l'impact de possibles chocs exogènes, en tenant compte des caractéristiques, des politiques et des conditions industrielles dans chacun des territoires analysés.
- ▶ Dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Vivre, travailler et se déplacer dans les espaces transfrontaliers » : les projets CROSSGOV (*Governance mechanisms for cross-border functional areas*), COREIB (*Collecting and analysing data for next generation of INTERREG programmes*) et TNCOOP (*Interreg Transnational Programmes: needs and opportunities for the future cooperation*) constituent la contribution majeure d'ESPO à la préparation des futurs programmes INTERREG pour la période post 2027. Dans le détail, CROSSGOV vise à développer la base de connaissances ainsi qu'à élargir la compréhension des territoires fonctionnels transfrontaliers, en fournissant une approche commune au niveau européen. COREIB, lui, vise à fournir un ensemble consolidé et actualisé de données territoriales au niveau NUTS 3 pour les régions situées sur les frontières internes (terrestres et mari-

times) des pays de l'UE, ainsi que pour les régions situées sur les frontières avec les pays de l'AELE (Liechtenstein, Norvège et Suisse). TNCOOP, enfin, fournira des bases de connaissances communes pour les autorités de gestion et pour la Commission européenne afin de nourrir la discussion sur les objectifs stratégiques et les priorités de la coopération transnationale pour la période post-2027.

- ▶ Dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Connectivité intelligente » : le projet DIGIREG (*Territorial perspectives of digital transition in European regions*) vise à fournir de nouvelles données sur le développement spatial des fractures numériques. Il analyse les facteurs derrière ces dynamiques afin de fournir un aperçu des tendances de la transition numérique dans différents types de territoires européens.
- ▶ Dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Adaptation aux impacts du changement climatique » : le projet READAPT (*Regreening Territorial Development for Climate Risk Adaptation*) vise à fournir de nouvelles connaissances sur le développement de solutions fondées sur la nature comme réponses aux conséquences du changement climatique, par le biais de nouveaux mécanismes de gouvernance territoriale intégrée à des échelles infranationales.

2. S'agissant des nouvelles études ciblées à la demande d'acteurs locaux :

- ▶ Dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Gouvernance des nouvelles géographies » : le projet MEDCOOPNET (*Mapping Mediterranean Cooperation Networks and Governance*) vise à fournir de nouvelles analyses sur les dynamiques de coopération autour de la Méditerranée, leur distribution géographique et thématique, leurs fondements institutionnels et financiers ainsi que leurs effets sur le développement durable de l'ensemble de la zone. Le projet PREPARED (*Policy Rethink: Enhanced Planning and Governance for North Sea-Rhine-Medi-*

*terranean Corridor*) vise à réaliser une analyse territoriale du Corridor Mer du Nord-Rhin-Méditerranée et à fournir des propositions pour le développement d'une approche spatiale et de gouvernance commune, pouvant servir de modèle pour d'autres corridors transeuropéens.

- ▶ Dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Populations et territoires »: le projet URDICO (*Urban Dimension of Cohesion Policy and other EU programmes*) met en lumière et compare la mise en œuvre de la dimension urbaine de la Politique de Cohésion ainsi que d'autres programmes de l'UE durant la période de programmation 2014-2020 et les premières années de la période 2021-2027.
- ▶ Dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Connectivité intelligente »: le projet DHAK (*The role of digital helpers in reducing digital inequalities*) vise à identifier les actions publiques nécessaires pour soutenir les aidants numériques (en termes de politiques, d'outils, d'informations, de guides, etc.). Il répondra à la question de savoir comment créer des communautés d'aidants, mieux les soutenir dans leur rôle, les autonomiser et promouvoir la diffusion des bonnes pratiques en partant des expériences conduites à Bordeaux et Bruxelles.
- ▶ Dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Adaptation aux impacts du changement climatique »: le projet GILL (*Methodology for Quantifying the Demand for Green Infrastructure at Local Level*) vise à remédier à l'absence d'une méthodologie standardisée pour quantifier la demande en infrastructures vertes au niveau local. Ce manque rend difficile pour les municipalités urbaines de planifier et de mettre en œuvre efficacement des projets d'infrastructures vertes, entravant ainsi les efforts d'adaptation au climat et d'amélioration de la biodiversité conformément aux lois et politiques de l'UE et des différents états membres.
- ▶ Dans le cadre du Plan d'Action Thématique « territoires européens et globalisa-

tion »: le projet RE-INDUSTRY (*Capacity Building for Re-industrializing Regions in a Globally Decarbonizing Economy*) met l'accent sur la situation de trois régions rurales et industrielles de Finlande et de Suède où la disponibilité d'énergie verte dans cette région permet un processus de réindustrialisation, ouvrant ainsi de nouvelles opportunités de développement pour ces territoires qui montrent des signes de risque d'être pris au piège de cercles vicieux de développement. Le projet vise à proposer une nouvelle approche de la politique industrielle, spécifiquement adaptée aux régions en réindustrialisation, en s'appuyant sur une approche innovante et proactive en matière de connectivité internationale et d'investissements directs étrangers (IDE).

3. Parmi les nouvelles études territoriales lancées à la demande des États membres, des institutions européennes ou encore des Présidences tournantes du Conseil de l'Union européenne, les études suivantes ont été engagées en 2024:
  - ▶ Une étude comparative pour le compte de la Présidence belge du Conseil sur la mise en œuvre des objectifs de zéro artificialisation nette dans une dizaine de pays européens (dont le Luxembourg).
  - ▶ Une étude pour le compte de la Présidence hongroise du Conseil sur l'accessibilité aux services publics, avec un focus sur les régions rurales et en déclin démographique.
  - ▶ Une étude pour le compte de la Présidence polonaise du Conseil sur la résilience des tissus économiques des régions est-européennes confrontées aux conséquences de la guerre menée par la Russie en Ukraine et des fermetures de frontières qui en ont résulté.
  - ▶ Une étude territoriale à la demande de la Suisse pour analyser les réponses possibles à la crise du logement dans les grandes villes suisses dans une perspective de politiques de planification régionales.

- ▶ Une étude à la demande de Malte pour analyser et mieux comprendre les coûts associés aux conditions d'insularité propre à cette île de méditerranée.
  - ▶ Enfin, une étude territoriale avec pour objectif de fournir un cadre méthodologique pour le développement d'un compte satellite du patrimoine culturel matériel en l'Europe.
- 4.** Par ailleurs, les projets suivant de nature plus transversale ont été engagés en 2024:
- ▶ La mise en œuvre d'une évaluation d'impact territorial pour anticiper la prochaine génération des programmes INTERREG NEXT. Étant donné qu'il n'existe pas encore de projet de proposition législative sur l'avenir d'INTERREG après 2027, il s'agissait le scénario hypothétique suivant: « Quel serait l'impact territorial si les programmes de coopération concernés n'étaient pas poursuivis à l'avenir ? ».
  - ▶ Concernant toujours les évaluations d'impact territorial, le GECT a initié en 2024 un dialogue compétitif avec différentes équipes de recherche afin de passer en revue les méthodes développées par ESPON il y a une dizaine d'années déjà et de rechercher les moyens de renforcer leur robustesse scientifique tout en les ouvrant à d'autres types d'acteurs publics, aux niveaux national, régional et local.
- 5.** Concernant le développement de la base de connaissances et de données d'ESPO, le GECT a mis en œuvre en 2024 les projets suivants en ayant recours pour la plupart aux ressources et l'expertise présente au sein de l'équipe:
- ▶ Un tout nouveau jeu de données concernant les tendances démographiques de long terme pour l'ensemble des pays et régions européennes.
  - ▶ La mise à jour d'indicateurs sur relatifs à l'économie circulaire (indicateurs produits initialement dans le cadre d'une étude réalisée dans le cadre du précédent programme).
  - ▶ La mise à jour également d'indicateurs produits dans le cadre d'une étude réalisée il y a 6 ans sur les territoires en déprise démographique.
  - ▶ La création d'une toute nouvelle base de données sur les villes européennes.
- 6.** En 2024, le GECT a publié trois nouveaux numéros du [magazine en ligne TerritoriALL](#) qui en est désormais à son quatorzième numéro et dont l'audience ne cesse d'augmenter.
- 7.** Enfin, le GECT a poursuivi son action à la fois de promotion du Programme mais également de développement du réseau d'acteurs locaux parties prenantes et bénéficiaires des projets de recherches conduits par ESPON. Ceci s'est traduit aussi par une implication renforcée en soutien des différentes institutions européennes (Commission, Parlement, Comité économique et social, Comité des régions, Banque européenne d'investissement) et organisations internationales (OCDE).
- 8.** En parallèle à la mise en œuvre de ces actions, le GECT continue de représenter le programme ESPON au sein de réunions, conférences et séminaires en présentiel ou en ligne sur un rythme quasiment hebdomadaire. En effet, la structure du nouveau programme confie aux points de contacts nationaux ESPON la majeure responsabilité de promouvoir auprès des acteurs locaux les résultats des projets de recherche, le GECT se concentrant sur la dissémination à l'échelle européenne ou transnationale.
- Dans ce contexte, en 2024, le GECT ESPON a organisé:
- ▶ Un évènement spécial lors de la Semaine Européenne des Villes et des Régions à Bruxelles en partenariat avec la Présidence hongroise du Conseil portant sur l'accessibilité des services publics;
  - ▶ Un webinaire à destination des acteurs locaux pour leur présenter les opportunités d'analyses ciblées à la demande;
  - ▶ Une formation à l'usage du portail et de la base de données ESPON;

- ▶ Un évènement dédié à la situation aux frontières est de l'Europe dans le cadre du Borders Forum à Paris, dont ESPON était l'un des principaux partenaires.

Dans le même temps, les Points de contacts nationaux ont organisé 23 événements (10 en ligne et 13 en présentiel) relatifs à différents plans d'action thématiques.

### Autorité nationale

En tant qu'Autorité nationale dans les programmes ESPON 2020 et ESPON 2030, l'engagement du DATer se résume largement à la participation aux réunions du Comité de suivi et du séminaire lors de la « Semaine d'ESPO ».

En 2024, le DATer a représenté le Luxembourg lors des réunions du Comité de suivi les 7 et 8 mars, les 4 et 5 juin, le 17 septembre et les 4 et 5 novembre.

Le séminaire ESPON dans le cadre de la présidence belge a été organisé les 3 et 4 juin 2024 à Mons. Cette édition s'est déroulée sous le thème de « *No net land take trajectories in Europe* ». Ce séminaire a exploré les enjeux liés à la réduction de l'artificialisation des sols et son impact sur divers aspects, notamment la biodiversité, les services écologiques, le logement abordable et le développement global.

Le séminaire ESPON dans le cadre de la présidence hongroise s'est tenu les 4 et 5 novembre 2024 à Budapest et était consacré au thème « *Ensuring quality services for all people and places* ». L'objectif central du séminaire a été d'explorer les moyens par lesquels la prestation de services peut être gérée efficacement, dans les régions en retard de développement et dans celles qui sont confrontées à des défis de développement particuliers.

En parallèle, le DATer a été activement impliqué en tant que membre du Comité de suivi dans plusieurs projets ESPON: House4All, CrossGov et Core-IB.

- ▶ House4All analyse les conditions du logement abordable en Europe et propose des solutions adaptées aux contextes territoriaux variés.

- ▶ CrossGov explore les défis et opportunités liés à la gouvernance transfrontalière, en mettant en évidence les mécanismes de coordination entre les différents niveaux administratifs.
- ▶ Core-IB se concentre sur l'intégration des infrastructures transnationales afin d'améliorer la connectivité et la résilience des territoires.

Les séminaires ont réuni des organisations et des chercheurs de premier plan en Europe, offrant une plateforme pour engager des discussions, partager des idées et explorer des approches novatrices pour relever les défis de la cohésion territoriale.

### ESPO Contact Point Luxembourg

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le *Luxembourg European Research and Administration Support* (GIE LERAS) a repris de l'Université du Luxembourg les tâches du Point de contact ESPON (ECP) pour le Grand-Duché de Luxembourg.

L'ECP représente le principal interlocuteur des acteurs locaux et nationaux ainsi que des chercheurs pour le programme ESPON au Luxembourg. Par le biais de newsletters régulières, de ses comptes sur les réseaux sociaux X, LinkedIn et de son site internet, il informe sur les actualités et résultats du programme ESPON.

Le 21 novembre 2024 s'est tenue la conférence annuelle du Point de contact ESPON au Luxembourg sur la thématique des outils digitaux pour la planification territoriale. La conférence a mis en lumière la valeur ajoutée des outils numériques pour l'aménagement du territoire à travers les études ESPON DIGIPLAN, DIGISER et l'outil LOR-DIMAS qui montrent les avancées numériques à travers l'Europe, et a également examiné les défis à surmonter pour leur développement et les enjeux qu'ils posent pour l'aménagement du territoire au Luxembourg.

Réunissant une quarantaine de participants, la conférence a été ouverte par le ministre du Logement de l'Aménagement du territoire, Claude Meisch, qui a souligné la plus-value essentielle des outils numériques pour la planification, notamment la numérisation, l'harmonisation des données et des plans et les outils de modélisation avan-

cés, afin de soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de stratégies territoriales au niveau communal, régional et national.

En 2024, l'ECP a participé aux réunions du réseau des Points de contact ESPON les 6 et 7 juin 2024 à Mons et les 7 et 8 novembre à Budapest, sous les Présidences du Conseil de l'Union européenne de la Belgique puis de la Hongrie. Ces réunions entre pairs ont pour objectif le partage et la mise en réseaux de connaissances et de bonnes pratiques afin de soutenir les Points de contact dans leurs tâches de diffusion des activités du programme.

## 8.8. URBACT

URBACT est un des quatre programmes interrégionaux de la Coopération territoriale européenne (CTE) qui est financé par le Fonds européen de développement (FEDER) et les États membres conjointement avec deux États partenaires (la Suisse et la Norvège) et cinq pays de l'Instrument de pré-adhésion à l'UE (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine du Nord et Serbie). L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) de la France assume la fonction d'autorité de gestion. Ayant déjà participé aux programmes URBACT I-III, le Grand-Duché de Luxembourg participe également au programme **URBACT IV** pour la période de programmation 2021-2027 qui a été approuvé par la Commission européenne le 19 septembre 2022.

Le programme URBACT IV, avec un budget total d'environ 108 millions d'euros du FEDER et de cofinancement national vise, à promouvoir le développement urbain durable intégré dans les villes européennes en facilitant l'échange d'expériences et le transfert de bonnes pratiques par le biais de réseaux transnationaux.

Actuellement, l'engagement du Luxembourg se résume à la participation du DATer aux réunions des comités de suivi des programmes URBACT III et IV.

Lors de la dernière réunion du comité de suivi du programme URBACT III, le Secrétariat a présenté une synthèse des résultats du programme dans les domaines des réseaux transnationaux, de la capitalisation, du renforcement des capacités, de la com-

munication et des points d'URBACT nationaux. Les États membres et partenaires ont approuvé une procédure et un plan de travail pour la clôture du programme.

En ce qui concerne le comité de suivi du programme URBACT IV, les États membres et partenaires ont, lors de leur réunion des 27 et 28 juin 2024 à Gand, approuvé des modifications du guide du programme et du règlement d'ordre interne afin d'inclure les pays IPA et NDICI dans le programme. Ils ont également validé la sélection de 10 réseaux de transfert d'innovation («Innovation Transfer Networks»). Cet appel à candidatures, ouvert du 10 janvier au 20 mars 2024, a reçu 19 candidatures de 109 villes provenant de 25 pays.

Le DATer a représenté le Luxembourg lors de la réunion du Comité de suivi des 29 et 30 octobre 2024. Lors de cette réunion, les États membres et partenaires ont approuvé le plan de travail pour le renforcement des capacités et ont lancé le programme d'apprentissage «URBACT Pioneers Accelerator» pour les villes des pays IPA. Ils ont attribué le label de «Bonne Pratique URBACT» («URBACT Good Practice») à 116 pratiques urbaines ayant un impact positif au niveau local, étant participatives et intégrées, pertinentes au niveau de l'Union européenne, et transférables à d'autres villes. Cet appel à candidatures, ouvert du 15 avril au 30 juin 2024, a reçu 249 candidatures de 184 villes provenant de 32 pays.

Les 116 dernières «Bonnes Pratiques URBACT» (édition 2024), qui seront mises en vitrine lors du Festival de la ville URBACT 2025, peuvent être consultées dans la base de données [«URBACT Good Practices»](#) et servir d'inspiration aux villes et communes luxembourgeoises.

L'appel à candidatures pour les réseaux de transfert («Transfer Networks»), qui offrira l'opportunité de transférer les Bonnes Pratiques URBACT vers les villes luxembourgeoises avec le soutien financier et méthodologique d'URBACT, se déroulera entre avril et juin 2025.

## 8.9. BRIDGEforEU - European Cross Border Mechanism, ECBM

Ce règlement vise à favoriser le développement des régions transfrontalières en permettant de trouver plus facilement des solutions aux difficultés qu'elles rencontrent, par exemple en matière de développement des infrastructures et de gestion des services publics transfrontaliers. Sur initiative de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015 et avec l'aide d'un groupe de travail franco-luxembourgeois, la Commission européenne avait publié sa première proposition de règlement (règlement ECBM) en mai 2018. Elle fut suivie d'une proposition modifiée de «règlement visant à faciliter le recours à des solutions transfrontalières» en décembre 2023. Grâce aux efforts des présidences belge et hongroise, et avec une forte implication du Luxembourg, les négociateurs de la présidence du Conseil et du Parlement européen sont finalement parvenus à un accord sur le règlement en décembre 2024, dénommé BRIDGEforEU. Ce règlement constitue une avancée importante pour le Luxembourg dans le cadre de la gestion des dossiers transfrontaliers.

## 8.10. Nouveau Bauhaus européen, NBE

À travers l'initiative du [«Nouveau Bauhaus européen»](#) (NBE), l'Union européenne exprime son ambition de créer des lieux, des produits et des modes de vie durables, esthétiques et inclusifs. L'initiative confère une dimension culturelle et créative au pacte vert pour l'Europe.

Le DATer assure la fonction de Point de contact national dans le cadre de l'initiative du NBE. Il participe, pour le compte du Grand-Duché de Luxembourg, à un réseau européen dédié à l'échange d'expériences et d'informations dans le cadre de l'initiative et de coordonner les travaux y relatifs au sein du pays.

Les missions du Point de contact national comprennent, entre autres, la diffusion d'informations à l'échelle nationale sur l'initiative (appels à projets, prix, événements, etc.) ainsi que le regroupement et la centralisation de toute information sur les développements pertinents au Grand-Duché de Luxembourg concernant la mise en œuvre de l'initiative à travers la politique de cohésion et d'autres instruments européens.

Le DATer a également établi un réseau des correspondants ministériels pour identifier des synergies avec d'autres projets et initiatives dans le domaine du développement urbain et de la culture du bâti, mais aussi pour diffuser les informations pertinentes concernant l'initiative du NBE de manière plus ciblée et d'identifier, au bon moment, des projets luxembourgeois exemplaires à soumettre lors des appels à candidatures.

En 2024, le DATer a continué à sensibiliser les acteurs du secteur au Luxembourg quant aux prix du nouveau Bauhaus européen pour récompenser les projets et initiatives qui combinent les dimensions de durabilité, d'inclusion et d'esthétique de manière exemplaire.

Dans ce contexte, il convient de noter que le projet luxembourgeois de réaménagement du Lycée Michel Lucius, intitulé «A Sustainable Campus Transformation», a remporté le premier prix dans la catégorie «*Shaping a circular industrial ecosystem and supporting life cycle thinking*». Ce projet, mené par l'Administration des bâtiments publics, Daedalus Engineering et Schmets Architectes, repose sur une approche combinant les principes de l'économie circulaire, la réduction des impacts environnemental et climatique ainsi que l'amélioration du cadre de vie des étudiants.

De plus, la Commission européenne a lancé la «*New European Bauhaus Facility 2025-2027*», qui s'inscrit dans le programme de recherche et d'innovation Horizon Europe. Cette initiative est financée à la fois par ce programme et par d'autres programmes et fonds du budget de l'UE. Son objectif est de favoriser le développement et la diffusion de solutions innovantes afin de promouvoir une transformation durable et inclusive des quartiers, reposant sur un design de haute qualité.

La NEB Facility comprendra deux volets interconnectés :

- ▶ Un volet de recherche et d'innovation, axé sur trois grands thèmes de recherche ;
- ▶ Un volet de déploiement, destiné à mettre à l'échelle, tester et mettre en œuvre des solutions novatrices pour l'environnement bâti.

Le volet de déploiement sera pris en charge par le Point de contact national NBE, tandis que le volet de recherche et d'innovation sera pris en charge par le Point de contact national Horizon Europe.

Les contributions issues des consultations avec les États membres et les parties prenantes vont guider la Commission européenne dans l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre de la NEB Facility sur la période 2025-2027, dont la publication est prévue début 2025.

En dernier lieu, la Commission européenne a publié des lignes directrices en matière d'investissement du Nouveau Bauhaus européen (« *New European Bauhaus Investment Guidelines* ») qui expliquent comment aligner les investissements dans l'environnement bâti avec les valeurs et principes du NEB, en fournissant des orientations pratiques et des recommandations concrètes pour la préparation et la mise en œuvre des projets.



 Les lignes directrices en matière d'investissement du Nouveau Bauhaus européen  
[New European Bauhaus Investment Guidelines](#)

## 8.11. Just Transition Fund, JTF

Le Fonds pour une transition juste (FTJ) vise à soutenir les territoires les plus durement touchés par les effets négatifs de la transition vers la neutralité climatique. Les objectifs ainsi que le territoire et les types d'opérations éligibles (en accord avec les secteurs éligibles) au Luxembourg sont définis par le Plan territorial de transition juste rédigé sous la coordination du ministère. En 2024, la mise en œuvre du FTJ par le biais des programmes nationaux du FEDER et du FSE+ (qui disposent chacun d'un axe prioritaire dédié au FTJ) a été poursuivie. En raison de la faible absorption de l'allocation sous le FSE+, 1,4 Mio. € du Fonds pour une transition juste ont été transférés du FSE au FEDER, où l'on constate un appel de fonds nettement plus important.

# **La formation et la coopération universitaire**

**09**

## 9.1. Formation continue

Sur initiative du DATer, l'Université du Luxembourg a lancé au mois de novembre 2006 un programme de [formation continue en aménagement du territoire \(FCAT\)](#) ayant initialement pour but la préparation aux exigences de la nouvelle loi de 2004/2011 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et depuis lors également aux exigences de la nouvelle loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.

Cette formation s'adresse surtout à des architectes, urbanistes et géographes du Luxembourg et de la Grande Région disposant d'un diplôme universitaire et exerçant leur pratique dans le domaine de l'aménagement local et régional. Un autre public cible concerne les ingénieurs-techniciens communaux qui disposent d'expériences dans le domaine de l'aménagement communal.

Dispensée en langues allemande et française, la formation prévoit plus de 150 unités d'enseignement de 45 minutes, complétées par des séminaires intensifs.

En 2024, la formation s'est déroulée dans la continuité des années précédentes avec quelques mises à jour suite à la consultation internationale *Luxembourg in Transition* et dans le cadre de la rédaction du projet du Programme directeur aménagement du territoire (PDAT2023). Le DATer continue de participer activement aux enseignements dispensés.

## 9.2. Master in Geography and Spatial Planning

Le lancement de la première année du master intitulé [«Master in European Spatial Development and Analysis»](#) a eu lieu à la rentrée académique 2007. La création de ce master a été nécessaire, tout comme la formation continue, pour contribuer au développement d'une nouvelle culture d'aménagement/développement durable du territoire au Luxembourg.

Après cinq ans d'expérience, le programme a été adapté en 2012 avec une modification concomitante de la dénomination du master, tel qu'il figure dans le titre ci-dessus.

Le master a non seulement pour objectif de former des spécialistes de haut niveau en la matière, pouvant notamment intégrer les instances européennes de même qu'étatiques et communales concernées, mais il contribue aussi largement au développement de liens sur le plan universitaire européen et, à travers les interactions à la fois inévitables et souhaitables avec ESPON, à l'ancrage d'ESPO au Luxembourg. Le DATer participe tous les ans activement aux enseignements dispensés sur les deux années du master.

## 9.3. Formation SYVICOL aux nouveaux élus

Dans le cadre du renouvellement général des conseils communaux à la suite des élections communales du mois de juin 2023 est organisé un cycle de formation initiale destiné aux nouveaux membres des conseils communaux. Ce cycle est organisé en étroite collaboration entre le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL), le ministère des Affaires intérieures, le ministère de la Fonction publique et l'Institut national d'administration publique (INAP) et englobe la participation de multiples administrations gouvernementales. Ensemble avec le Ministère du Logement et le département de l'Énergie, le DATer a tenu cinq formations régionales, d'une durée de trois heures chacune, à destination des nouveaux élus communaux.

**La Cellule de  
facilitation  
urbanisme et  
environnement,  
CFUE**

**10**

La Cellule de facilitation urbanisme et environnement (CFUE) est un service gouvernemental transversal constitué d'une équipe pluridisciplinaire qui offre un service de conseils et d'assistance technique en matière de planification urbaine et qui fonctionne en tant que plateforme d'échange pour la mise en réseau des acteurs concernés.

Sa mission principale est de faciliter les échanges administratifs en rapport avec les procédures d'autorisation instituées au niveau de l'État par les principales lois et principaux règlements dans les domaines de l'urbanisme, de l'énergie, de l'aménagement du territoire, du logement et de l'environnement.

En tant que généralistes, les collaborateurs de la CFUE cultivent le dialogue, fédèrent l'ensemble des acteurs autour d'une approche orientée-projet, coordonnent les actions et se positionnent comme le garant du partage d'information et du suivi entre les porteurs de projet et les instances publiques.

Adoptant une position neutre vis-à-vis des attributions légitimes des différentes autorités compétentes concernées et se basant sur une connaissance fine de l'administration publique ainsi qu'une large expérience-métier, la CFUE agit dans l'intérêt général, dans un souci d'amélioration de la qualité du service public et dans le respect des règles de l'art.

En outre, la CFUE initie et accompagne le développement de nouveaux outils digitaux à caractère transversal et porte une attention particulière à la réforme des procédures administratives, notamment en termes d'une meilleure accessibilité à l'information, de plus de prévisibilité, d'un déroulement accéléré et simplifié, ainsi que d'une transparence accrue de celles-ci.

À la suite des élections législatives du mois d'octobre 2023 et la formation d'un nouveau Gouvernement, la CFUE, qui faisait partie du ministère de la Digitalisation pendant la législature 2018-2023, s'est vue rattachée au Département de l'aménagement du territoire (DATer) du nouveau ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire. À compter du mois de mars 2024, l'équipe a emménagé dans ses nouveaux bureaux au sein du bâtiment « Héichhaus », sis au 4 Place de l'Europe.

## 10.1. Accélérer la création de logements abordables grâce à des nouveaux modèles de gouvernance et un accompagnement rapproché des projets

La CFUE a facilité des processus de planification urbaine pour le compte de promoteurs publics. À ce titre, elle a initié et géré des cellules de travail dédiées au suivi des processus de planification, organisé des comités de coordination relatifs à la conduite de projets d'aménagement de grande envergure sur des sites déclarés dans le règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « Logement » ou, le cas échéant, coordonné des comités de pilotage englobant les ministères et les administrations concernés.

### Développement des zones prioritaires d'habitation du plan sectoriel Logement

En partenariat avec le département du Logement, elle a réalisé un suivi des étapes de mise en œuvre d'une partie des « zones prioritaires d'habitation » (les sites déclarés par le RGD du 10.02.2021 rendant obligatoire le PSL) auprès de communes concernées et proposé un modèle de convention État-commune permettant de formaliser et cadrer la répartition des rôles et des missions qui incombent aux différents acteurs impliqués (État, promoteur public, commune). Ainsi, deux communes ont signé cette convention, à savoir Steinfort qui s'est engagé à développer le site « Sauerträisch » en coopération avec la SNHBM, et Roeser qui s'est engagé à développer le site « Hieschterbiérg » en coopération avec ce même promoteur public. À la suite de ces formalisations des échanges ont eu lieu en vue de s'accorder sur un cahier des charges fixant les modalités visant à organiser une consultation rémunérée sur chaque site.

### Création du comité politique interministériel « Projets d'envergure en matière de logement »

Au vu des enjeux, le modèle de gouvernance fut étendu au niveau politique avec la mise en place d'un comité politique interministériel « Projets d'envergure en matière de logement » avec la participation :

- ▶ Du ministre du Logement et de l'Aménagement du Territoire ;
- ▶ Du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme ;
- ▶ De la ministre de la Mobilité et des Travaux publics ;
- ▶ Du ministre des Affaires intérieures ;
- ▶ Du ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité,
- ▶ Du ministre de la Culture, ministre délégué au Tourisme.

Son principal objectif est d'accélérer la mise en œuvre des grands projets de logements, de résoudre les points potentiellement bloquants et d'aligner les différents départements ministériels concernés sur les objectifs stratégiques à poursuivre.

La première séance de ce comité politique, qui s'est tenue le 20 mars, fut dédiée à l'état d'avancement des projets de développement urbain « NeiSchmelz » à Dudelange et « Wunne mat der Wooltz » à Wiltz, tous les deux développés par le Fonds du logement. En effet, il existe des interdépendances significatives entre la réalisation des logements abordables par le Fonds du logement et d'autres projets à réaliser par l'État (infrastructures et équipements publics) et qui ont un impact sur le calendrier de développement et la programmation des deux sites. De l'autre côté, certaines procédures d'autorisation en cours et à venir à court terme risquent d'impacter le planning prévisionnel des chantiers du Fonds du logement.

La deuxième séance qui s'est tenue le 5 novembre fut quant à elle dédiée premièrement au suivi des projets abordés lors de la première séance. D'autre part, elle permet également d'aborder la thématique transversale de la géothermie de moyenne

profondeur avec notamment la présentation des résultats de la campagne de prospection sismique géophysique réalisée en novembre 2023 et la planification d'une campagne de forages exploratoires par les ministères et administrations concernées (MECO-DG Énergie, MMTP avec PCH, MECB). En troisième et dernière partie, l'état d'avancement des projets de développement urbain "Metzeschmelz" (projet Symbiosis) et "Belval" d'Agora fut présenté.

### Présentation des concepts innovants pour « Metzeschmelz »

Le projet Symbiosis sur le site « Metzeschmelz » a fait l'objet d'une saisine à part entière de la part d'Agora. En effet, Symbiosis poursuit une approche innovante et intégrée, visant à optimiser les flux de ressources afin de créer un quartier résilient. Partant, AGORA a chargé la CFUE de le concerter avec les différents acteurs étatiques concernés, à savoir le MECB, l'AGE, la DG-Énergie du MECO et aussi les communes territorialement concernées, la Ville d'Esch-sur-Alzette et la commune de Schifflange.

Ainsi, après une analyse détaillée, la CFUE a proposé d'aborder les différentes autorités lors d'ateliers dédiés à quatre projets-pilotes, dont deux en matière de gestion des eaux (« rétention/stockage » ; « cycle de l'eau grise ») et deux en matière de gestion de l'énergie (« comsom'acteurs » ; « géothermies »). Les questions et enjeux en lien avec la concrétisation de ces quatre projets-pilotes ont fait l'objet de concertations documentées afin de permettre aux experts de poursuivre leurs travaux dans une direction donnée en bénéficiant du soutien des administrations. À terme, la création d'une zone dite « expérimentale » sur l'ensemble ou une partie du nouveau quartier est envisagée afin de tester les innovations poursuivies.

## Facilitation de groupes de travail interministériels thématiques

Sur demande, la CFUE a mis en place de nouveaux groupes de travail interministériels qu'elle est appelée à faciliter et coordonner, à savoir le GT «Évaluation du potentiel de réaffectation de terrains étatiques au Logabo» et le GT «Zones d'habitation prioritaires du plan sectoriel Logement et mobilité». Elle participe en outre au GT interministériel «Géothermie» initié dans la suite de la 2<sup>e</sup> séance du comité politique par la DG-Énergie du MECO.

## 10.2. « Méi, a méi séier bauen – la simplification administrative en marche »

Au vu des préoccupations du Gouvernement en matière d'accès au logement, et notamment au logement abordable, une table ronde «logement» fut organisée dès le mois de février afin de se concerter avec les différents acteurs du secteur sur les pistes à envisager pour accélérer la construction de logement. Les réflexions issues de ces échanges ont ensuite fait l'objet d'approfondissements au sein d'un groupe de travail avec pour principal objectif de formuler des mesures concrètes.

La CFUE a participé aux réunions du groupe de travail, ainsi qu'aux travaux préparatifs visant à identifier et concerter des mesures de simplifications administratives pertinentes et efficaces en vue de les soumettre au Gouvernement pour approbation et mise en œuvre.

Le 19.06.2024, le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, Claude Meisch, le ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, et le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes, ont détaillé les mesures de simplification administrative récemment approuvées par le Gouvernement et qui ont vocation à accélérer la création de logements et concentrer davantage les efforts des acteurs publics et privés tant sur l'extension du parc de logements classiques et abordables que sur la conception de cadres de vie impliquant un niveau élevé en termes de qualité de vie.

## Création d'un guichet unique dédié au cadrage des projets d'urbanisation

Parmi ces mesures, la création d'un guichet unique pour clarifier la faisabilité des projets à un stade précoce, surmonter les obstacles administratifs et techniques, et accélérer les démarches administratives a été confié à la CFUE.

Ce nouveau service a été lancé à l'occasion de la Semaine nationale du logement, à la suite de l'annonce du ministre Claude Meisch lors de son discours d'ouverture. Ce guichet est le point de contact pour les initiateurs de projet (particuliers, professionnels, communes) qui désirent s'informer préalablement sur les démarches administratives en lien avec la planification de projets urbanistiques.

Le Gouvernement a ainsi opté pour l'instauration d'un système de cadrage préalable institutionnalisé, permettant de clarifier la faisabilité d'un projet d'urbanisme à un stade précoce et d'attirer une première fois l'attention du requérant sur les potentielles contraintes existantes en matière urbanistique et environnementale. Cette mise au point sur les démarches administratives appropriée doit permettre aux différents requérants de gagner du temps et optimiser les ressources.

La prise de rendez-vous peut se faire directement sur [MyGuichet](#).

À terme, le Gouvernement vise la mise en place d'un processus d'assistance consolidé, visant à optimiser le conseil aux maîtres d'ouvrage: à commencer par la clarification de la faisabilité des projets à un stade précoce et notamment grâce à la prise en charge proposée par la CFUE, puis par une prise en charge par la plateforme de concertation PAP étendue du ministère des Affaires intérieures des projets nécessitant la réalisation d'un PAP «nouveau quartier», voire la concertation des autres étapes de planification auprès des administrations concernées par la CFUE, et enfin jusqu'à l'introduction des demandes d'autorisation nécessaires sur une nouvelle plateforme digitale.

Parallèlement, le Gouvernement a chargé la CFUE de coordonner l'initiation d'un nouveau portail dédié aux démarches administratives.

### Création d'un guichet unique d'assistance (Portail National d'Urbanisme) pour les démarches administratives

Cette autre mesure décidée par le Gouvernement vise la réalisation d'un nouveau portail sensé faciliter la compréhension des procédures d'autorisation, ainsi que l'accès aux démarches administratives en lien avec les projets d'urbanisation et de construction.

Depuis 2021, la CFUE s'est affairée à esquisser un premier concept sous la forme d'un prototype du futur portail. À l'occasion d'une seconde mission, les experts mandatés par la CFUE ont continué de compléter et de détailler les différents contenus des nombreuses maquettes. L'avancée des travaux fut régulièrement présentée à l'occasion des réunions du comité de pilotage en collaboration avec tous les départements ministériels et administrations concernés. Ainsi, les contenus ont notamment été étoffés d'une liste exhaustive de projets-types, comprenant les formalités et les tâches afférentes.

Le portail national d'urbanisme a pour objet non seulement de rassembler sur un seul site l'ensemble des informations existantes dédiées à l'urbanisme, mais surtout de guider efficacement les maîtres d'ouvrage dans les démarches associées à leur projet.

Ainsi, en fonction de la localisation du projet, de ses dimensions et de sa programmation, une assistance entièrement guidée sera proposée au demandeur pour l'établissement d'une feuille de route personnalisée pour le projet en question. Une telle feuille de route énumérera les différentes formalités administratives requises pour obtenir les autorisations nécessaires, détaillera les démarches à initier et renseignera, le cas échéant, sur l'ordre dans lequel ces démarches doivent être effectuées.

En 2025, la CFUE initiera les démarches auprès du CTIE afin qu'il puisse entamer le développement du nouveau portail sur base des travaux effectués.

### Création d'un certificat de projet digital

Aux fins de renforcer la prévisibilité et la sécurité juridique lors de la planification de projets d'urbanisation, le Gouvernement a confié à la CFUE une autre mesure qui prévoit de formaliser davantage l'analyse que la cellule effectue lors du cadrage

préalable, voire à terme la feuille de route que l'utilisateur pourra obtenir sur le futur portail national d'urbanisme.

La démarche prévoit que l'initiateur d'un projet se voit offert, à sa demande, un « certificat de projet » qui consiste en une fiche, cadrant les formalités nécessaires au développement et à l'exécution d'un projet, ceci à l'instar de la feuille de route précitée.

Le cas échéant, le cadrage repris sur cette fiche sera sujet à une approbation de la part des départements ministériels et des administrations compétents qui, par ce biais, exprimeront leur acceptation concernant la marche à suivre en termes de planification. Le but ultime est de guider le porteur de projet à travers les formalités à prévoir afin d'optimiser l'efficacité du processus de planification.

La CFUE s'emploiera à concrétiser cette mesure en 2025.

## 10.3. Consultation nationale « Einfach, séier, erneierbar »

La consultation nationale sur le développement des énergies renouvelables vise à définir des mesures concrètes afin d'accélérer le développement de l'éolien et du photovoltaïque au Luxembourg tout en simplifiant les procédures administratives. Organisée sous le thème « Einfach - Séier - Erneierbar » (Simple - Rapide - Renouvelable), une première réunion s'est tenue le 13 novembre 2024 au château de Senningen.

Annoncée lors du discours sur l'état de la nation, cette initiative est une priorité pour le Gouvernement dans le cadre de ses engagements pour la transition énergétique et la décarbonation. Cette réunion a permis de rassembler de nombreux acteurs clés, parmi lesquels la Chambre de commerce, la Chambre des métiers, la Fedil, la Fédération des artisans, le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises, et l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils, qui représentent les acteurs du terrain.

Cette démarche a donné lieu à la création d'un groupe de travail présidé par le MECO et le MECB. Ce GT a pour mission d'explorer et de proposer des solutions concrètes aux grands défis liés au développement des énergies éolienne et photovoltaïque au Luxembourg dans le but d'accélérer la transition énergétique du pays. Ainsi, sept sous-groupes ont vu le jour, à savoir :

- ▶ Procédures et délais;
- ▶ Considérations environnementales;
- ▶ Autres procédures;
- ▶ Nouveaux sites;
- ▶ Aspects financiers;
- ▶ Réseaux;
- ▶ Sensibilisation.

La CFUE, qui suit l'ensemble du processus, est appelée à participer aux réunions plénières du GT et à participer activement aux deux premiers sous-groupes et à leurs travaux connexes. Ces deux sous-groupes, ainsi que les cinq autres sous-groupes se sont réunis une première fois en fin d'année. Les pistes évoquées lors de la consultation nationale ont ainsi pu être abordées et précisées avec pour objectif de préparer des mesures concrètes à présenter au Gouvernement au printemps 2025.

Les axes de travail suivants peuvent être cités :

- ▶ L'accélération de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics;
- ▶ L'accélération des procédures d'autorisations par des délais fixes;
- ▶ La digitalisation et la simplification des procédures;
- ▶ L'instauration d'un point de contact unique pour les porteurs de projets d'énergies renouvelables;
- ▶ La révision des aides allouées aux communes;
- ▶ La poursuite du concept d'agrivoltaïsme (adaptations ponctuelles);
- ▶ La mise en œuvre d'une autorisation générale par le biais de la « Tool Box permitting » visant à autoriser des éoliennes standard (sans distinction de types particuliers).

## 10.4. Implémentation du Règlement (UE) pour une industrie « zéro net »

Le [règlement pour une industrie "zéro net"](#) porte sur les technologies qui contribueront de manière significative à la décarbonation. Il introduit des délais contraignants pour l'ensemble du processus d'octroi des autorisations requises. Sur demande du MECO et du MECB, ce processus est coordonné par la CFUE qui a été désigné comme point de contact unique pour le Grand-Duché de Luxembourg. Ces délais s'appliquent en fonction du statut et de la taille du projet. Ils commencent à courir à partir du caractère complet de chacune des demandes d'autorisation respectives.

Le règlement facilite également l'accès aux marchés et entend stimuler la demande d'énergies renouvelables à travers l'application de critères de durabilité et de résilience dans le cadre des procédures de passation de marchés publics. Il propose en outre la mise en place de "bacs à sable" réglementaires pour permettre de développer et de tester des technologies "zéro net" innovantes et créer des conditions de concurrence équitables pour l'innovation.

La CFUE est dès à présent l'interlocutrice privilégiée et le guichet unique national pour coordonner l'ensemble des processus de planification des projets de fabricants et de promoteurs de production de technologies « zéro net ». Elle organise le processus d'octroi des autorisations requises en facilitant les demandes d'autorisation individuelles au niveau national et en assurant la communication avec la Commission européenne.

Au vu des missions découlant du règlement, la CFUE a créé un GT interministériel « Implémentation du Net Zero Industry Act » afin de se concerter avec les acteurs concernés. Celui-ci s'est réuni le 2 octobre et le 29 novembre. En outre, la CFUE a initié la mise en ligne d'une page dédiée pour informer le public sur [Guichet.lu](https://www.guichet.lu).

## 10.5. Implémentation de la Directive en matière d'énergies renouvelables (RED)

La DG-Énergie du MECO, la Klima Agence et la CFUE se sont concertées à la suite de la demande adressée par le MECO à la CFUE relative à la désignation d'un point de contact qui guide et aide les demandeurs durant l'ensemble de la procédure d'autorisation, leur fournit toutes les informations nécessaires et veille au respect des délais fixés par la directive précitée, respectivement les lois nationales relatives aux procédures d'autorisation, conformément à la Directive 2023/2413/UE (RED III).

À la suite de premiers échanges, la gouvernance suivante a été retenue d'un commun accord : Klima Agence est le premier point de contact pour informer les requérants. Elle assure un conseil de base et informe sur les subventions étatiques. Cependant, si le projet dont il est question sur un site concret nécessite plusieurs autorisations de la part de plusieurs administrations de l'État, la CFUE assure le cadrage du projet, ainsi qu'un suivi des procédures en tant que point de contact unique pour la facilitation et la coordination du projet sur le territoire luxembourgeois.

Idéalement, la prise de contact avec la CFUE se fait au début du processus de planification, avant le déclenchement des procédures officielles. En 2025, une méthodologie sera définie entre la Klima Agence et la CFUE en ce sens.

## 10.6. Projets d'intérêt communs suivant le règlement (UE) n°2022/869

Depuis 2014, la CFUE est l'autorité compétente nationale à l'égard des procédures en rapport avec les projets d'intérêt commun (PIC en FR, PCI en EN) en matière d'infrastructures énergétiques transeuropéennes. Elle facilite et coordonne l'ensemble des démarches visées par les procédures de demande préalable et d'octroi des autorisations prévues par le règlement (UE) n°2022/869.

Dans ce contexte, la CFUE a participé en 2024 aux groupes de travail suivants :

- ▶ Six réunions de la plateforme des autorités nationales compétentes (15.01, 15.02, 18.04, 11.06, 24.09, 28.11) ;
- ▶ 2nd PCI/PMI process - cross-regional and thematic areas (02.10) ;
- ▶ TEN-E Cross-Regional Group meetings on electricity and offshore (13.12) ;
- ▶ TEN-E cross-Regional Group meetings on hydrogen and electrolyzers (16.12).

### Le projet-candidat PCI HY4LINK

En novembre 2024, Creos a soumis le projet [HY4LINK](#) à la Commission européenne en tant que projet-candidat PCI pour la nouvelle liste des projets PCI qui sera arrêtée en novembre 2025. Le projet prévoit la construction d'une infrastructure transfrontalière intégrée pour l'hydrogène et associe Creos Luxembourg, GRTgaz en France et Fluxsys hydrogen en Belgique.

La connexion transfrontalière France-Luxembourg constitue le point de départ de l'infrastructure de l'hydrogène dans le sud du Luxembourg. La connexion transfrontalière Luxembourg-Belgique reliera le Luxembourg à la dorsale hydrogène belge via le point frontière Bras (BE).

**Département de l'aménagement  
du territoire, DATer**

**Ministère du Logement et de  
l'Aménagement du territoire**

4, place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

Adresse postale  
L-2946 Luxembourg  
Luxembourg

Tél.: (+352) 247-86960

E-Mail: [info@dat.public.lu](mailto:info@dat.public.lu)

[www.dater.lu](http://www.dater.lu)

[www.mlogat.gouvernement.lu](http://www.mlogat.gouvernement.lu)